



États financiers consolidés

POUR L'EXERCICE TERMINÉ
LE 31 MARS 2026

Comptes publics
États financiers consolidés
pour l'exercice terminé le 31 mars 2026

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

GNB.CA

ISBN 978-1-4605-4825-7 (version imprimée française)
ISBN 978-1-4605-4824-0 (PDF : édition en française)

ISBN 978-1-4605-4822-6 (version imprimée anglaise)
ISBN 978-1-4605-4823-3 (PDF : édition en anglaise)

26-02880 | 2026.09 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

À Son Honneur,

L'honorable Louise Imbeault

Lieutenant-gouverneure de la Province du Nouveau-Brunswick

Le soussigné a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor



René Legacy

Fredericton, Nouveau-Brunswick
septembre 2026

L'honorable René Legacy

Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Monsieur,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

Le tout respectueusement soumis,
La contrôlease,



Shauna Woodside, CPA, CA

Fredericton, Nouveau-Brunswick
septembre 2026

TABLE DES MATIÈRES**États financiers consolidés audités**

	Page
Introduction au Volume I.....	1
Déclaration de responsabilité.....	2
Analyse des états financiers.....	3
Rapport de l'auditeur indépendant.....	31
État consolidé de la situation financière.....	35
État consolidé des résultats.....	36
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé lié aux activités.....	37
État consolidé des gains et pertes de réévaluation.....	37
État consolidé de l'évolution de la dette nette.....	38
État consolidé des flux de trésorerie.....	39
Notes afférentes aux états financiers consolidés.....	40
Tableaux des états financiers consolidés.....	94

INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

Le présent volume renferme les états financiers consolidés audités du périmètre comptable du gouvernement. Ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé lié aux activités, un état consolidé des gains et pertes de réévaluation, un état consolidé de l'évolution de la dette nette et un état consolidé des flux de trésorerie. Ce volume renferme aussi la déclaration de responsabilité, l'analyse des états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers consolidés exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des revenus et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Ce volume contient également des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires, de la dette consolidée, des états du fonds d'amortissement général ainsi que des revenus et des dépenses par compte budgétaire pour chacun des ministères gouvernementaux.

De plus, la province inclut les listes suivantes sur le site Web du ministère des Finances et Conseil du Trésor, à www.gnb.ca/comptespublics :

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certains organismes gouvernementaux supérieurs à 80 000 \$ pour l'année civile. Lorsqu'un employé est transféré à un autre ministère durant l'année, le montant intégral de son salaire est déclaré dans l'information du ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre. Lorsqu'un employé est transféré d'un ministère à un organisme gouvernemental durant l'année, ou vice-versa, le montant qui lui est versé par chaque organisation est déclaré dans l'information du ministère ou de l'organisme respectif;
- allocations de retraite ou indemnités de cessation d'emploi aux fonctionnaires et aux employés de certains organismes gouvernementaux supérieurs à 15 000 \$ pour l'année civile;
- frais de déplacement et autres dépenses d'employé supérieurs à 15 000 \$ payés durant l'exercice financier aux fonctionnaires, par ministère;
- paiements supérieurs à 80 000 \$ attribués aux médecins pour l'exercice financier;
- paiements aux fournisseurs supérieurs à 25 000 \$ pour l'exercice financier et par ministère ainsi que des listes combinées comprenant les paiements effectués par tous les ministères et par certains organismes gouvernementaux;
- paiements de subventions supérieurs à 25 000 \$ pour l'exercice financier, par ministère, ainsi que des listes combinées comprenant les paiements effectués par tous les ministères et par certains organismes gouvernementaux;
- paiements aux fournisseurs au titre de cartes d'achat supérieurs à 25 000 \$ pour l'exercice financier, par ministère, ainsi que des listes combinées comprenant des paiements effectués par tous les ministères et par certains organismes gouvernementaux;
- versements de prêts supérieurs à 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'exercice financier, par ministère.

**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 MARS**



DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick. L'analyse des états financiers est préparée par le ministère des Finances et du Conseil du Trésor. Les états financiers consolidés comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé lié aux activités, un état consolidé des gains et pertes de réévaluation, un état consolidé de l'évolution de la nette dette et un état consolidé des flux de trésorerie.

Il incombe à la province d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, des mécanismes de contrôle interne ont été établis afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les états sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1 des états financiers consolidés.

Au nom de la province,

René Legacy
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

septembre 2026

Faits saillants des résultats financiers du Nouveau-Brunswick

Le 31 mars 2026



Déficit de
**1,3 milliard
de dollars**



Dette nette de
**13,9 milliards
de dollars**



Revenus de
**13,6 milliards
de dollars**



Charges de
**14,9 milliards
de dollars**

Quels étaient les principaux secteurs de dépenses?

**5,1 milliards de
dollars**

Santé

Le fonctionnement des hôpitaux, des établissements médicaux, des cliniques, de l'assurance-maladie, des ambulances, des régimes de médicaments et des services extra-muraux.

**3,1 milliards de
dollars**

Éducation et Formation

Le fonctionnement des écoles et des collèges communautaires, les contributions à l'enseignement supérieur et les programmes de développement de la petite enfance.

**2,4 milliards de
dollars**

Développement social

Le fonctionnement des foyers de soins, les services de soutien pour les enfants et les personnes handicapées ainsi que les programmes d'habitation et de la sécurité du revenu.

D'où provient la majorité des revenus?

**6,3 milliards de
dollars**

Taxes et impôts

Principalement de l'impôt sur le revenu des particuliers, de la taxe de vente harmonisée, de l'impôt sur le revenu des corporations et de l'impôt foncier provincial.

**3,1 milliards de
dollars**

**Paiements de péréquation
fiscale**

Les transferts fédéraux visent à réduire les disparités fiscales entre le Nouveau-Brunswick et les autres provinces.

**2,3 milliards de
dollars**

Autres transferts fédéraux

Comprennent le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et les transferts liés au développement du marché du travail, aux services de garderie éducatifs, aux soins de santé et aux infrastructures.

Que s'est-il passé cette année?

- Les revenus sont demeurés constants d'un exercice à l'autre. Une augmentation des transferts fédéraux a compensé les revenus liés à l'accord sur le tabac de l'exercice précédent.
- Croissance des charges de 8,7 % reflétant les investissements dans les soins de santé, l'éducation et les services sociaux.

Analyse des états financiers du Nouveau-Brunswick

L'analyse des états financiers fournit un aperçu de la performance financière et devrait être lue en tenant compte des états financiers consolidés.

Sommaire de l'information financière

Les tableaux ci-dessous présentent un sommaire des principaux résultats financiers de la province pour les exercices financiers se terminant le 31 mars 2025 et le 31 mars 2026.

État consolidé de la situation financière

	(millions)		
	2026		2025
Actifs financiers	13 686,9	\$	13 433,5 \$
Passifs	(27 594,5)		(25 703,9)
Dette nette	(13 907,6)		(12 270,4)
Immobilisations corporelles nettes	10 144,7		9 781,8
Autres actifs non financiers	341,9		303,9
Actifs non financiers totaux	10 486,6		10 085,7
Déficit accumulé	(3 421,0)	\$	(2 184,7) \$

État consolidé des résultats

	(millions)		
	2026		2025
Revenus de provenance provinciale	8 206,2	\$	8 587,8 \$
Revenus de provenance fédérale	5 436,9		5 058,7
Revenus totaux	13 643,1		13 646,5
Charges	14 946,6		13 750,9
(Déficit)/excédent	(1 303,5)	\$	(104,4) \$

État consolidé de l'évolution de la dette nette

	(millions)		
	2026		2025
Solde d'ouverture	(12 270,4)	\$	(11 800,6) \$
(Augmentation)/diminution de la dette nette	(1 637,2)		(469,8)
Dette nette en fin d'exercice	(13 907,6)	\$	(12 270,4) \$

Ce que vous devez savoir à propos des résultats financiers du Nouveau-Brunswick

Excédent (déficit) annuel

Définition

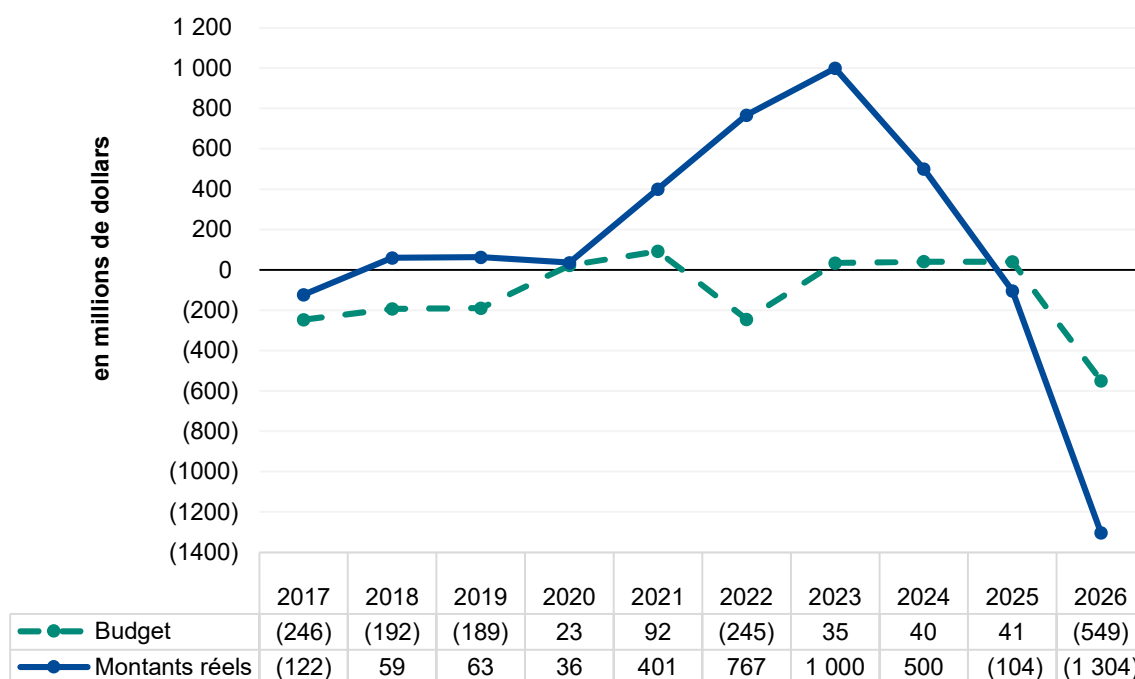
Un excédent ou un déficit est l'écart entre les revenus et les charges au cours de l'exercice. Si les revenus sont supérieurs aux charges, la province a un excédent. Au contraire, si les charges sont plus élevées que les revenus, la province a un déficit.

Résultats

La pièce 1 montre l'excédent (déficit) annuel réel de la province par rapport au budget pour la dernière décennie. Pour l'exercice, la province avait un déficit de 1 304 millions de dollars.

Les résultats de 2022 et 2023 reflètent des augmentations de revenus sans précédent, puisque l'économie s'est redressée plus rapidement que prévu après la pandémie. Les déficits de 2025 et de 2026 reflètent l'augmentation des dépenses dans les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation, du développement social et du logement.

**Pièce 1 : Excédent (déficit) annuel par rapport au budget
- tendance sur 10 exercices**



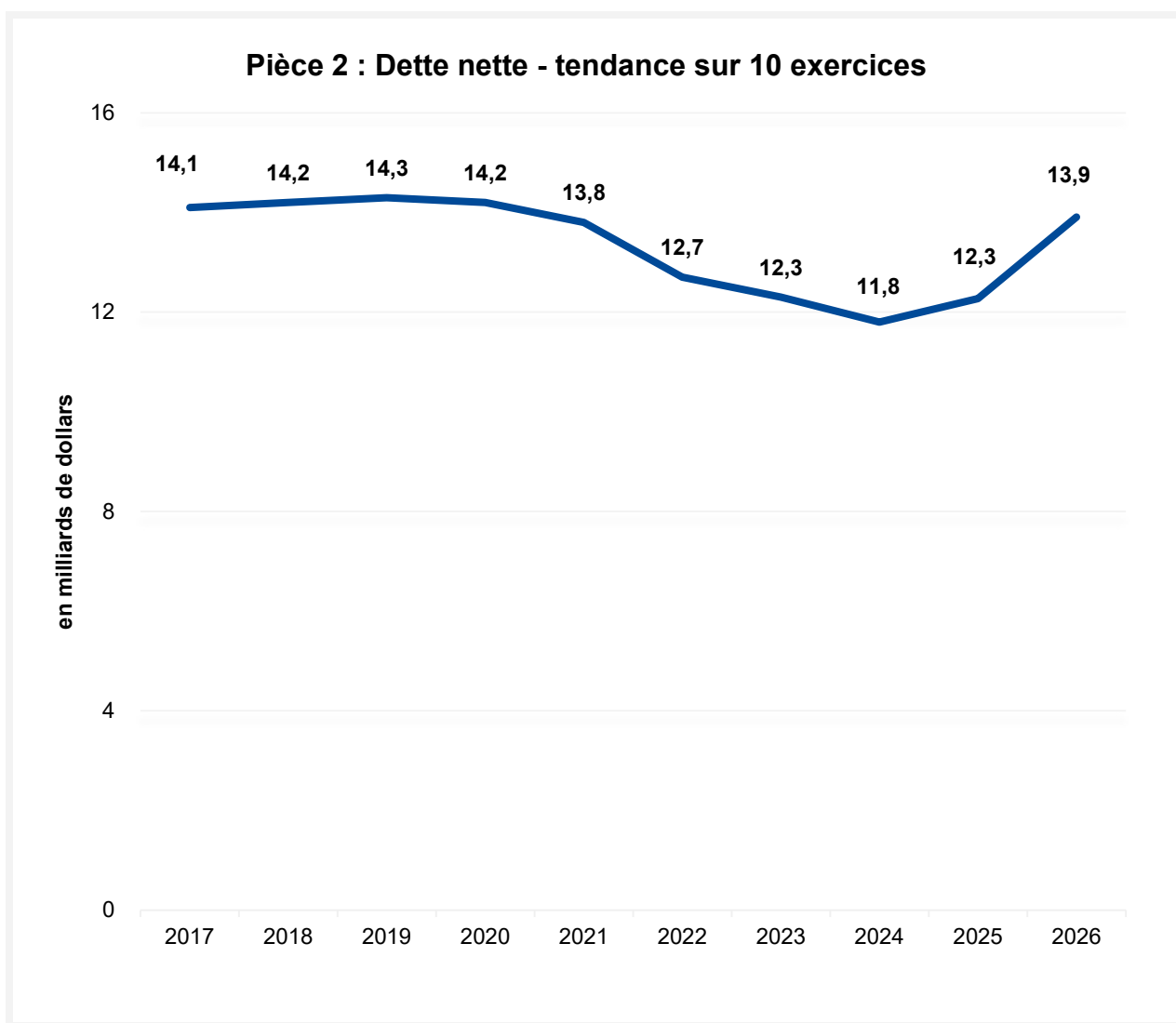
Dette nette

Définition

La dette nette est la différence entre les passifs et les actifs financiers et indique le montant des revenus futurs nécessaires pour payer les charges passées et les achats d'actifs non financiers.

Résultats

La pièce 2 présente le solde en fin d'exercice de la dette nette de la province pour la dernière décennie. La province avait une dette nette de 13,9 milliards de dollars pour l'exercice, ce qui est légèrement inférieur à celle d'il y a dix ans. Cependant, l'augmentation de la dette nette au cours des derniers exercices financiers est due principalement au déficit de fonctionnement et aux acquisitions nettes d'immobilisations corporelles.



Quelle a été l'évolution au cours de l'exercice?

De nombreux facteurs ont une incidence sur la dette nette. Les éléments courants qui expliquent la différence entre l'excédent ou le déficit annuel et l'évolution de la dette nette sont les suivants :

- l'acquisition et la disposition d'immobilisations corporelles
- la charge d'amortissement de l'exercice en cours pour les immobilisations corporelles
- d'autres aspects comme les gains (pertes) des autres éléments du résultat étendu, l'acquisition et la disposition d'autres actifs non financiers, etc.

La pièce 3 présente les détails de l'évolution de ces facteurs pour l'exercice en cours.

Pièce 3 : Facteurs influençant la dette nette – exercice financier 2026

Facteurs	Montant (en millions de dollars)	Répercussion sur la dette nette
Déficit annuel	(1 304)	↑
Immobilisations corporelles – amortissements	640	↓
Immobilisations corporelles – acquisitions	(1 010)	↑
Gain de réévaluation net	67	↓
Autre	(30)	↑
Augmentation de la dette nette durant l'exercice en cours	(1 637)	↑



Quelles étaient les acquisitions majeures d'immobilisations corporelles?

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations corporelles acquises, construites, développées et améliorées dont la durée de vie utile dépassera l'exercice financier et qui sont destinées à être utilisées de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services.

Au cours de l'exercice, des investissements importants ont été réalisés pour des routes et des ponts, y compris les travaux supplémentaires sur le pont Centennial, le pont du port de Saint John, le pont de la rivière Salmon, et l'achèvement du projet de remplacement du pont Anderson.

Les investissements dans les bâtiments comprennent la poursuite de la construction de nouvelles écoles et de nouveaux établissements de santé, des améliorations dans diverses écoles et hôpitaux de la province et d'autres programmes de construction y compris le Palais de justice de Fredericton et le Centre correctionnel régional central.

Les régies régionales de la santé ont également réalisé d'importants investissements dans des équipements majeurs.

Voir la note 15 des états financiers consolidés pour obtenir plus de détails sur les immobilisations corporelles.

C'est quoi des gains et des pertes de réévaluation?

Des gains et des pertes de réévaluation découlent de la comptabilisation des variations non réalisées de la juste valeur de certains actifs et passifs financiers (y compris les dérivés) et des fluctuations des taux de change.



Charges

Définition

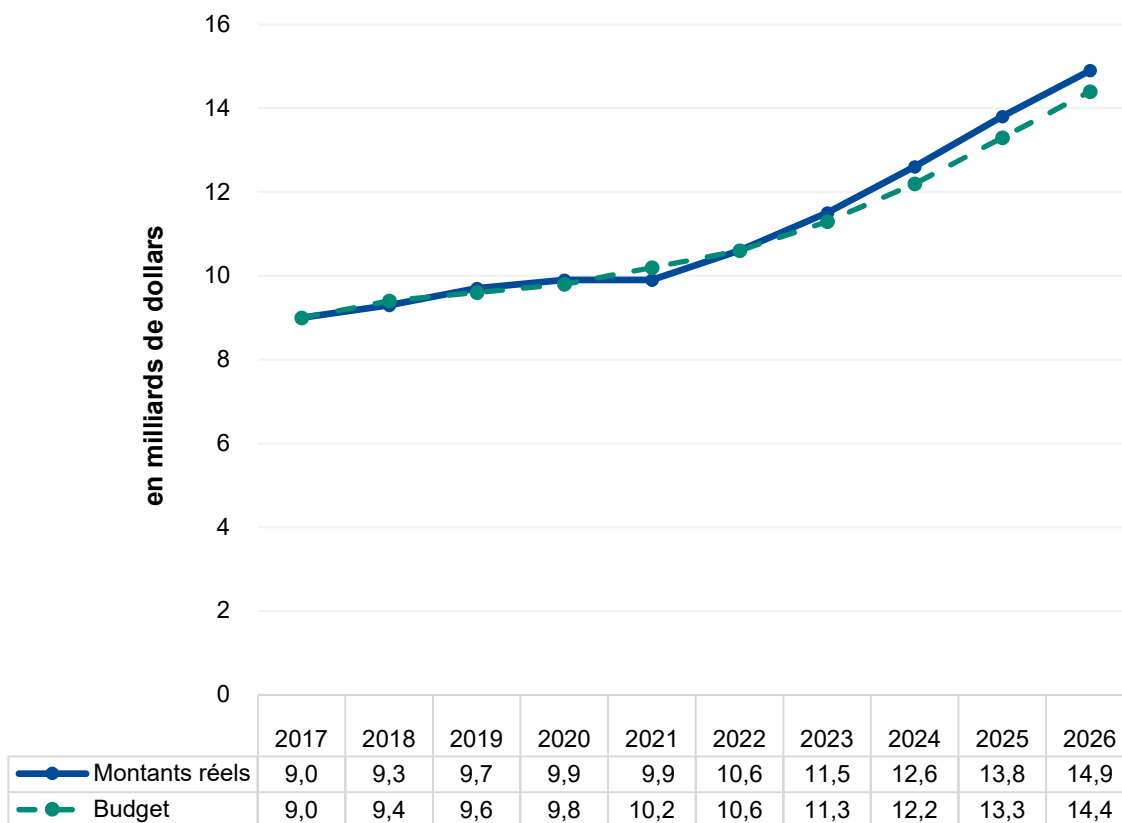
Une charge est un montant dépensé par la province pour offrir des services et des programmes, comme les soins de santé et l'éducation.

Résultats

La pièce 4 présente les charges réelles annuelles de la province par rapport au budget, pour la dernière décennie. Le total des charges de la province pour l'exercice s'est élevé à 14,9 milliards de dollars, soit 1,1 milliard de dollars de plus que l'exercice précédent et 538 millions de dollars de plus que le budget. La croissance prévue des charges découle en grande partie d'investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la formation et du développement social.

La tendance globale indique que les charges de la province ont augmenté de plus de 65 % au cours des dix derniers exercices et les augmentations les plus importantes ayant eu lieu au cours des cinq derniers exercices. Cela reflète l'investissement continu de la province dans des domaines prioritaires des soins de santé, de l'éducation, du développement social et du logement.

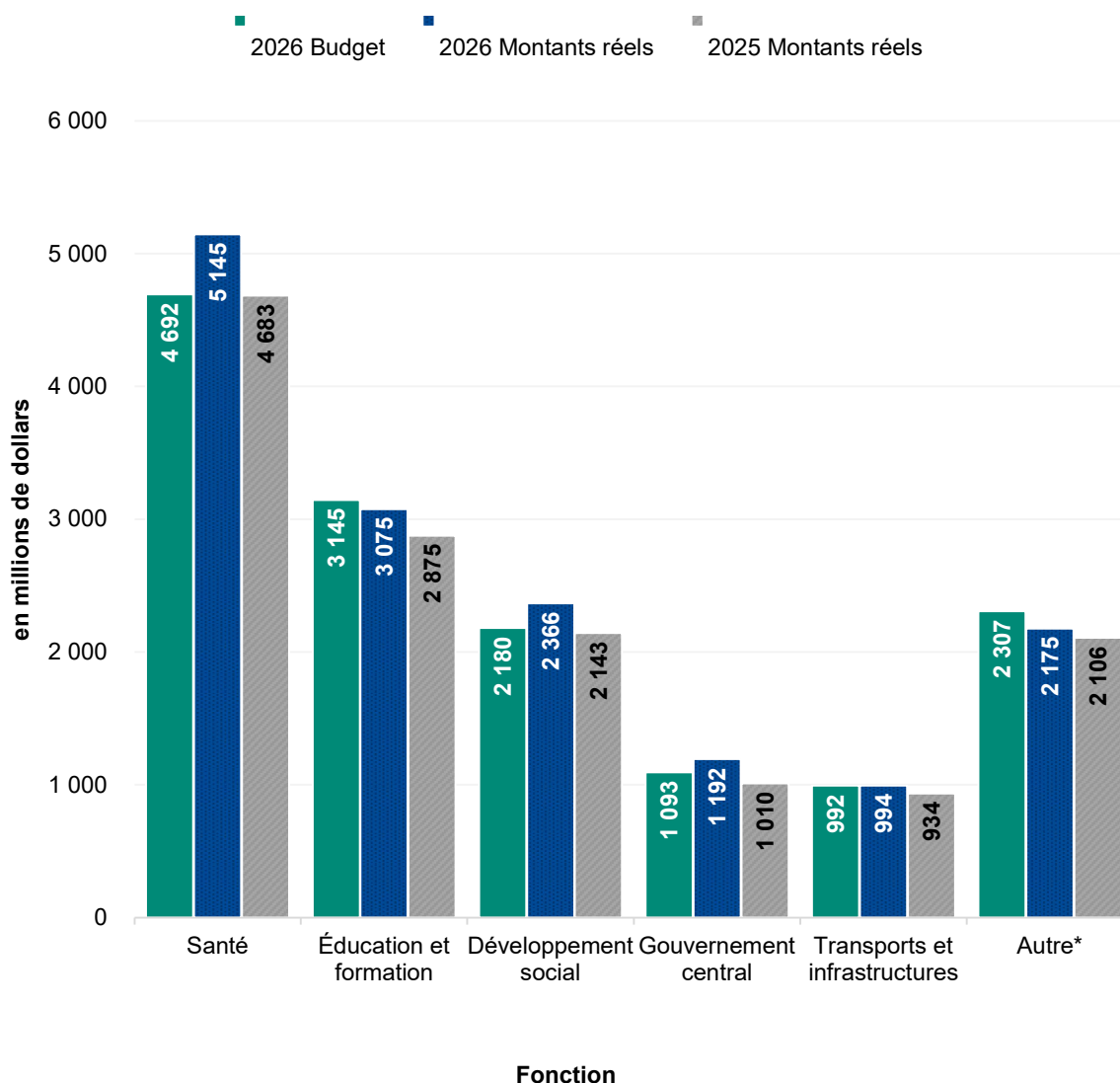
Pièce 4 : Charges totales par rapport au budget - tendance sur 10 exercices



Comment les charges totales de l'exercice en cours sont-elles comparables?

La pièce 5 présente une répartition des charges totales par fonction pour l'exercice par rapport au budget et à l'exercice précédent. Des explications pour les écarts importants par rapport au budget et les changements par rapport à l'exercice précédent sont fournies après la pièce.

Pièce 5 : Charges par fonction - comparaison avec le budget et l'exercice précédent



* La répartition des données réelles de 2026 pour la fonction « autre » est la suivante : 729 millions de dollars en service de la dette publique, 444 millions de dollars en services de protection, 429 millions de dollars en ressources, 402 millions de dollars en développement économique et 171 millions de dollars en emploi et travail.

Santé

Écart par rapport au budget

↑ 453 millions de dollars (9,7 %)

L'écart est principalement attribuable à des charges plus élevées que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- les frais d'assurance-maladie liés à la signature du nouvel accord sur les services médicaux;
- les frais des régies régionales de la santé liés à une augmentation des coûts de fonctionnement et du personnel;
- l'augmentation du coût des médicaments et du volume des réclamations;
- le coût des soins de santé hors province liés aux demandes de services hospitaliers;
- la provision pour pertes liées aux recouvrements provenant des patients au sein des régies régionales de la santé;
- les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite, les gains actuariels et d'autres rajustements comptables.

Ces augmentations ont été partiellement compensées par des amortissements inférieurs au budget en raison de charges inférieures aux prévisions.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 462 millions de dollars (9,9 %)

L'augmentation est principalement attribuable :

- à l'augmentation des frais d'assurance-maladie liés à la signature du nouvel accord sur les services des médecins et au volume de ces services;
- aux charges plus élevées pour les services de soins de santé et les régies régionales de la santé en raison de coûts de fonctionnement et de main-d'œuvre accrus;
- à l'augmentation des coûts des médicaments et du volume des réclamations;
- aux investissements dans les soins primaires et les initiatives technologiques;
- à l'augmentation de la charge de pension en raison de cotisations plus élevées de l'employeur.

Éducation et formation

Écart par rapport au budget

↓ **70 millions de dollars (-2,2 %)**

L'écart est principalement attribuable à des charges plus basses que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite, des gains actuariels et d'autres rajustements comptables;
- le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance liées à l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.

Ces baisses ont été partiellement compensées par des coûts supérieurs aux prévisions en éducation, associés à des charges accrues dans les districts scolaires.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ **200 millions de dollars (7,0 %)**

L'augmentation est principalement attribuable aux :

- coûts plus élevés en éducation liés aux augmentations salariales, aux pressions inflationnistes sur les coûts d'exploitation et à l'augmentation du nombre d'assistants en éducation dans le système scolaire;
- investissements dans l'apprentissage et la garde des jeunes enfants afin d'améliorer les salaires, l'accessibilité financière et l'accès pour les familles, soutenus par le financement fédéral dans le cadre de l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada;
- charges plus élevées en éducation postsecondaire liées à l'augmentation de la demande dans le cadre du programme d'aide financière aux étudiants.

Développement social

Écart par rapport au budget

↑ **186 millions de dollars (8,5 %)**

L'écart est principalement attribuable à des charges plus élevées que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- les placements spécialisés pour les Services de bien-être à l'enfance et à la jeunesse sous la protection de l'enfance et les enfants pris en charge;
- la sécurité du revenu lié au versement de prestations, à l'aide aux sans-abri et aux refuges;
- les aînés et les soins de longue durée, liés aux salaires et aux prestations, aux services à domicile et aux services résidentiels pour adultes.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ **223 millions de dollars (10,4 %)**

L'augmentation est principalement attribuable à :

- l'augmentation des salaires du personnel des foyers de soins, des travailleurs de soutien personnel, des travailleurs de foyers de groupe et des travailleurs des services à la personne, ainsi que les indemnités journalières pour les établissements résidentiels pour adultes;
- l'augmentation des dépenses liées aux prestations d'aide sociale ainsi que des paiements pour les suppléments de domicile;
- l'augmentation des dépenses dans les services des foyers de soins liés à l'ouverture de nouveaux foyers de soins, aux primes de maintien en poste du personnel infirmier et à d'autres pressions inflationnistes;
- l'augmentation des dépenses pour répondre à la crise de l'itinérance.

Gouvernement central

Écart par rapport au budget

↑ 99 millions de dollars (9,1 %)

L'écart est principalement attribuable à des charges plus élevées que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- la charge à payer au titre des obligations des travailleurs blessés;
- les accords de partage des revenus avec les Premières Nations découlant de l'introduction du partage des recettes fiscales provenant du tabac, de l'essence et du carburant, ainsi que de la part provinciale de la taxe de vente harmonisée générée par les entreprises situées sur les terres de réserve des Premières Nations;
- Service Nouveau-Brunswick en raison de dépenses plus élevées ainsi que de la demande pour la technologie et les autres services de soutien.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 182 millions de dollars (18,1 %)

L'augmentation est principalement attribuable :

- au coût annualisé de la remise sur l'électricité résidentielle du Nouveau-Brunswick;
- à l'introduction du partage des revenus fiscaux provenant du tabac, de l'essence et du carburant, ainsi que de la part provinciale de la taxe de vente harmonisée générée par les entreprises situées sur les terres de réserve des Premières Nations;
- à l'augmentation des dépenses des gouvernements locaux découlant de l'introduction d'un nouveau modèle de financement de réforme fiscale, de l'augmentation des transferts au titre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada et la comptabilisation d'une correction de l'impôt foncier de l'exercice précédente.

Transports et infrastructures

Écart par rapport au budget

↑ 2 millions de dollars (0,2 %)

L'écart par rapport au budget était minime, puisque l'augmentation des coûts d'exploitation dans divers programmes a été largement compensée par des dépenses en immobilisations inférieures aux prévisions.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 60 millions de dollars (6,4 %)

L'augmentation est principalement attribuable à l'augmentation de la charge d'amortissement liée aux investissements dans les immobilisations corporelles, à des coûts plus élevés pour l'entretien hivernal et à d'autres coûts opérationnels.

Autres charges

(comprend : service de la dette publique, développement économique, services de protection, ressources et emploi et travail)

Écart par rapport au budget

↓ **132 millions de dollars (-5,8 %)**

L'écart est principalement attribuable à des charges plus basses que prévu en ce qui concerne :

- la Société de développement régional provenant de projets qui ne progressent pas comme prévu dans le cadre de l'Accord bilatéral intégrée et du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement;
- les programmes d'aide financière d'Opportunités Nouveau-Brunswick en raison de retards dans des projets d'investissements en immobilisations de clients et de la baisse du nombre de demandes en ce qui a trait à l'aide au remboursement liée à la croissance de l'emploi.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ **69 millions de dollars (3,3 %)**

L'augmentation est principalement attribuable :

- à l'augmentation des charges dans le secteur des ressources naturelles liée aux activités d'extinction d'incendies et de mobilisation;
- au Service de la dette publique lié à de nouvelles dettes et à l'augmentation des coûts de refinancement des dettes arrivant à échéance;
- à l'augmentation des charges d'Opportunités Nouveau-Brunswick liée à un financement supplémentaire destiné à des projets de productivité axés sur le rendement visant à aider les exportateurs du Nouveau-Brunswick à améliorer leur compétitivité globale.

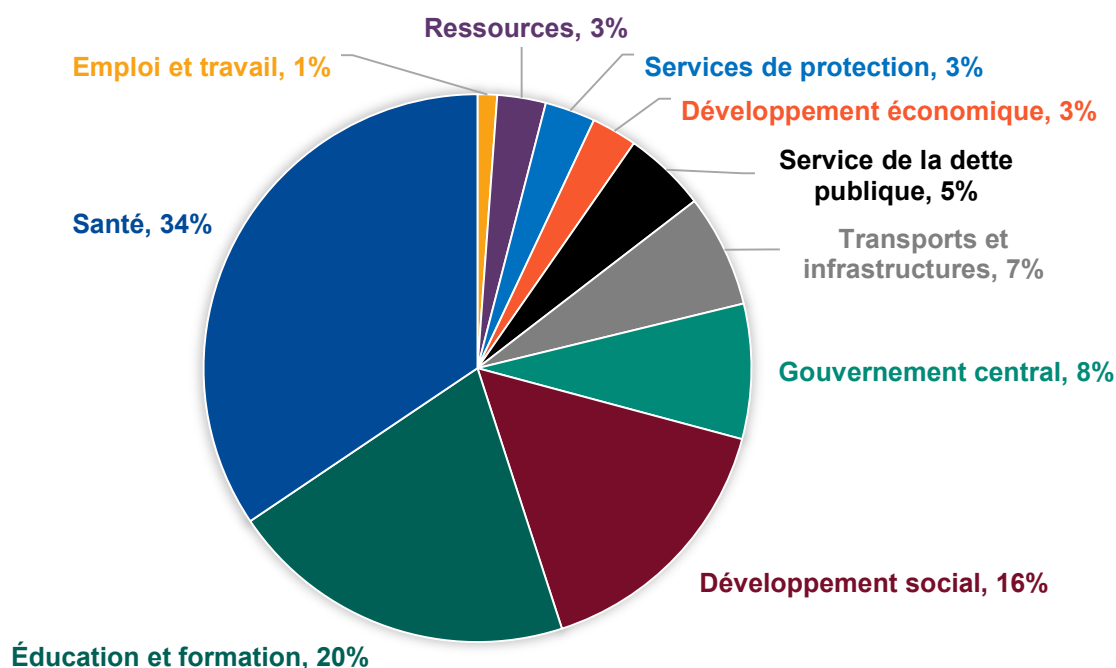
Quels étaient les principaux secteurs de dépenses au cours de l'exercice en cours?

Environ 70 % des charges de la province ont été attribuées aux secteurs de la santé, de l'éducation et de la formation et du développement social. Les charges dans ces secteurs comprennent :

- la prestation de soins de santé dans deux régions régionales de la santé et les services de plus de 2 000 médecins par le biais du programme d'assurance-maladie;
- les prestations de médicaments sur ordonnance pour les résidents admissibles du Nouveau-Brunswick;
- les services ambulanciers, y compris les services terrestres, aériens et de répartition;
- le fonctionnement de 295 écoles offrant l'enseignement à plus de 109 000 élèves dans toute la province;
- les programmes pour offrir aux familles un accès abordable aux services de garde offrant des services d'éducation à la petite enfance de qualité;
- l'aide financière aux étudiants, collèges et universités pour rendre l'éducation postsecondaire plus accessible et plus abordable;
- le soutien apporté à plus de 79 foyers de soins qui fournissent des soins à près de 5 400 résidents;
- les programmes visant à protéger les plus vulnérables de la province, y compris les enfants et les jeunes, les personnes ayant un handicap et les personnes âgées;
- les programmes de la sécurité du revenu et d'hébergement pour aider les individus et les familles à subvenir aux besoins fondamentaux de nourriture, de vêtements et de logement.

La pièce 6 illustre le pourcentage d'allocation des charges de 14,9 milliards de dollars de la province à chaque fonction pour l'exercice. Il n'y a aucun changement important dans l'attribution des charges par fonction d'un exercice à l'autre.

Pièce 6 : Charges totales de l'exercice par fonction



Service de la dette publique

Définition

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état consolidé des résultats au titre du service de la dette publique. Ce coût est influencé par des facteurs qui échappent au contrôle direct de la province, comme les notations de crédit, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations monétaires. Les frais de financement des entreprises publiques et les frais d'intérêt pour les éléments suivants ne sont pas inclus dans ce montant :

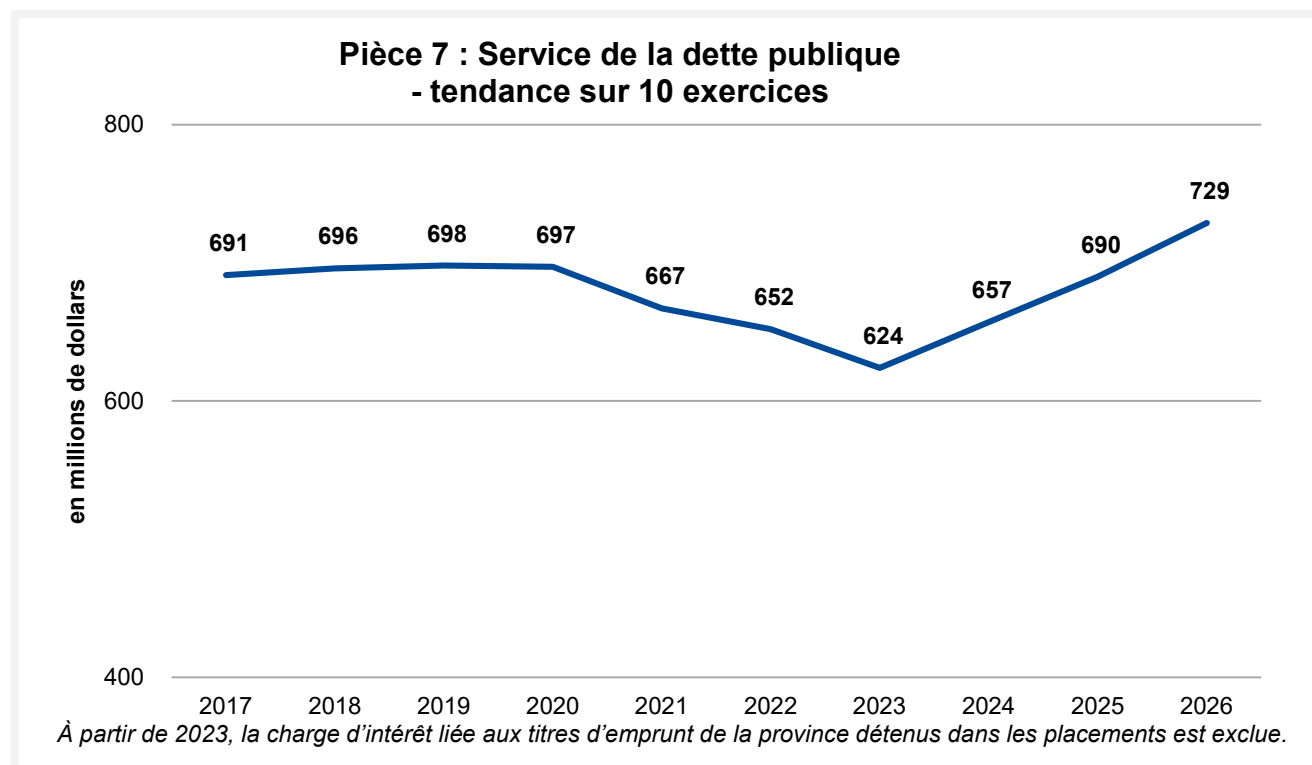
- Passif net au titre des régimes de retraite
- Débentures de la SCHL et dette liée aux foyers de soins

Des renseignements supplémentaires sur l'attribution des éléments non inclus dans le service de la dette publique sont disponibles à la note 1 des états financiers consolidés.

Résultats

La pièce 7 présente le coût annuel du Service de la dette publique au cours de la dernière décennie. En 2026, ces coûts se chiffraient à 729 millions de dollars.

Comme l'illustre la pièce 7, les coûts de service de la dette publique montrent une augmentation récente en raison des taux d'intérêt plus élevés et de l'augmentation des emprunts pour financer des investissements.



Revenus

Revenus totaux

Définition

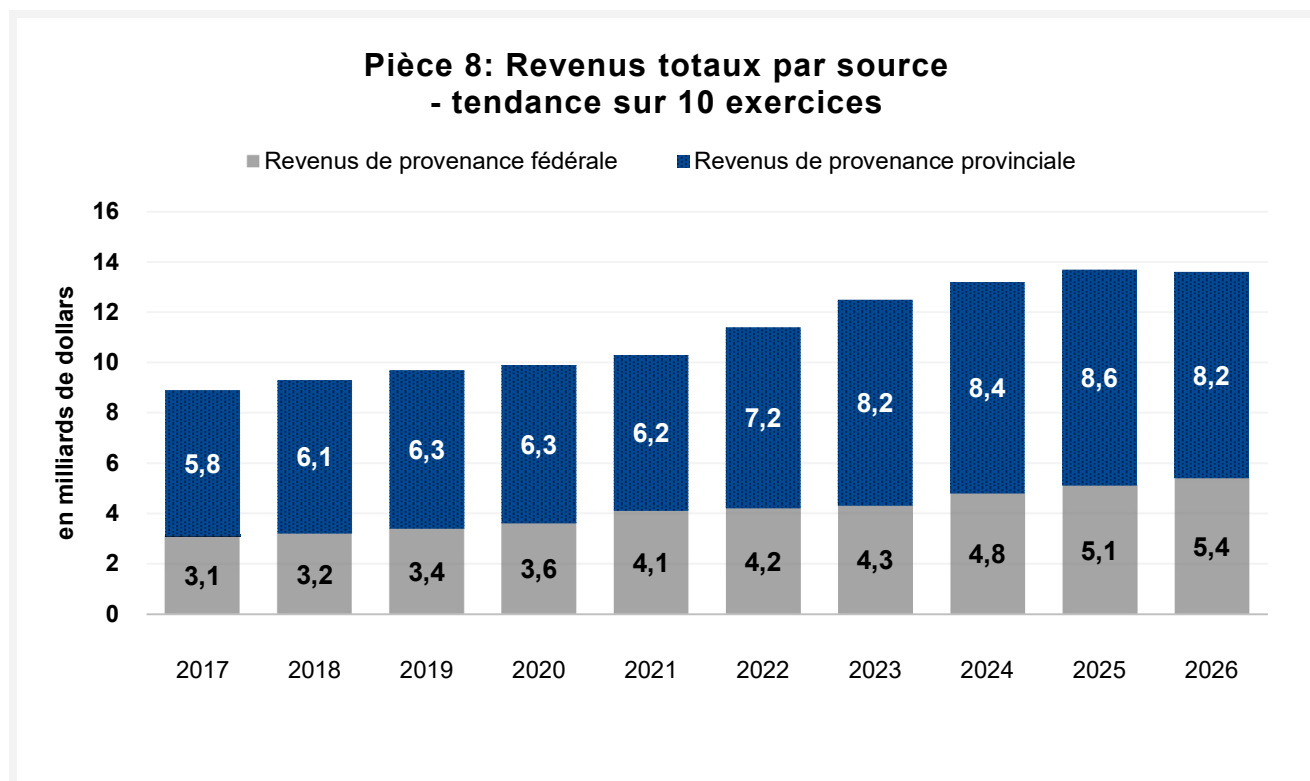
Un revenu est un montant reçu ou à recevoir par la province provenant de sources comme les taxes et impôts, les frais et les transferts du gouvernement fédéral.

Résultats

La pièce 8 présente le montant des revenus annuels de la province provenant des sources provinciales et fédérales au cours de la dernière décennie. Les revenus totaux de la province pour cet exercice s'élèvent à 13,6 milliards de dollars. Cela représente une diminution de 3,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement attribuable à la diminution des recettes fiscales et la contribution non récurrente initiale reçue en 2024-2025 dans le cadre de l'accord sur le tabac partiellement compensée par l'augmentation des paiements de transfert fédéraux.

Environ 60 % des revenus annuels de la province proviennent de sources provinciales. Cela signifie que la province s'appuie principalement sur la génération de ses propres revenus, comme les taxes et impôts et les frais, pour payer les services qu'elle offre à ses résidents.

La tendance globale montre que les revenus totaux de la province ont augmenté de 53 % depuis le début de la période.



Pourquoi cela a-t-il changé par rapport à l'exercice précédent?

Le changement des revenus totaux est principalement attribuable à une baisse des recettes fiscales et à l'augmentation des paiements de transfert fédéraux. Les revenus étaient plus élevés au cours de l'exercice précédent en raison de l'accord sur tabac; aucun revenu lié à l'accord n'a été comptabilisé durant l'exercice.

Revenus de provenance provinciale

Définition

Les revenus de provenance provinciale sont des revenus générés par la province, principalement au moyen des taxes et impôts et des frais. La province a un plus grand contrôle sur cette source de revenus. Par exemple, elle établit les taux d'imposition, les frais et les autres charges. Cependant, elle est vulnérable à certains facteurs comme :

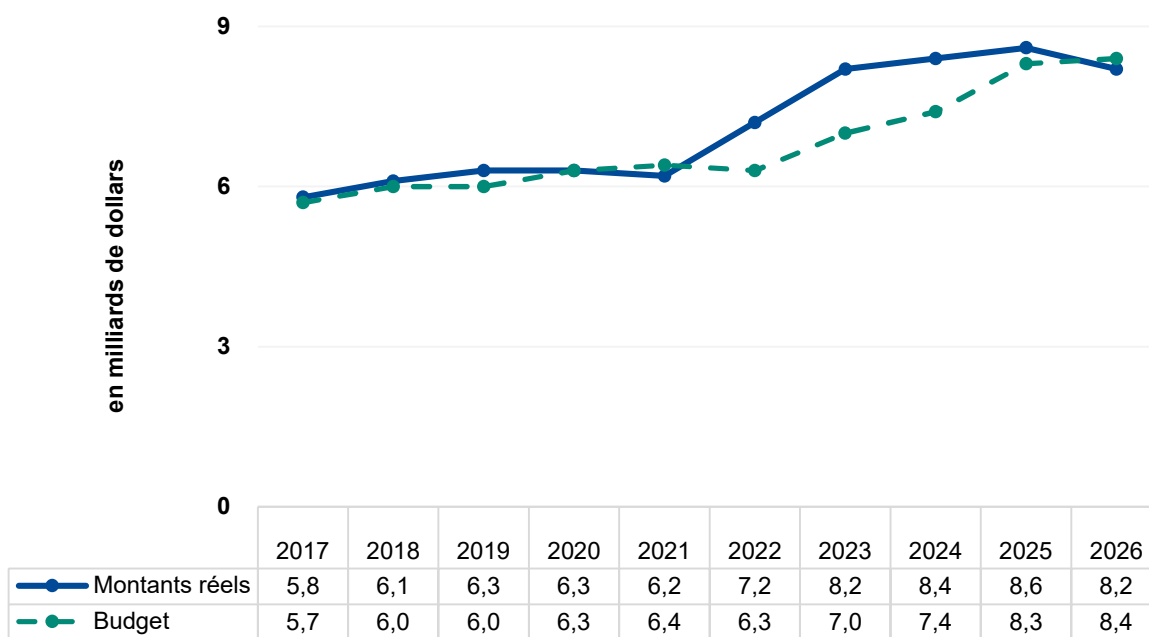
- la santé de l'économie;
- les modifications aux revenus perçus ou estimés par le gouvernement fédéral, comme l'impôt sur le revenu et la taxe de vente harmonisée;
- les revenus des entreprises publiques et des partenariats commerciaux (c.-à-d. Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, Société des alcools du Nouveau-Brunswick, Société des loteries de l'Atlantique) qui peuvent fluctuer en raison du prix des biens vendus, des changements comptables, des conditions météorologiques, etc.

Résultats

La pièce 9 indique les revenus annuels de provenance provinciale par rapport au budget, pour la dernière décennie. Les revenus provenant des sources provinciales pendant l'exercice en cours s'élevaient à 8,2 milliards de dollars. Cela représente une diminution de 382 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et est 215 millions de dollars de moins que les prévisions du budget.

La tendance globale montre que les revenus ont diminué en 2026, inversant la tendance à la hausse observée au cours des quatre exercices précédents. Les revenus provinciaux ont augmenté de 2,4 milliards de dollars depuis le début de la période de dix ans.

**Pièce 9 : Revenus de provenance provinciale
- tendance sur 10 exercices**



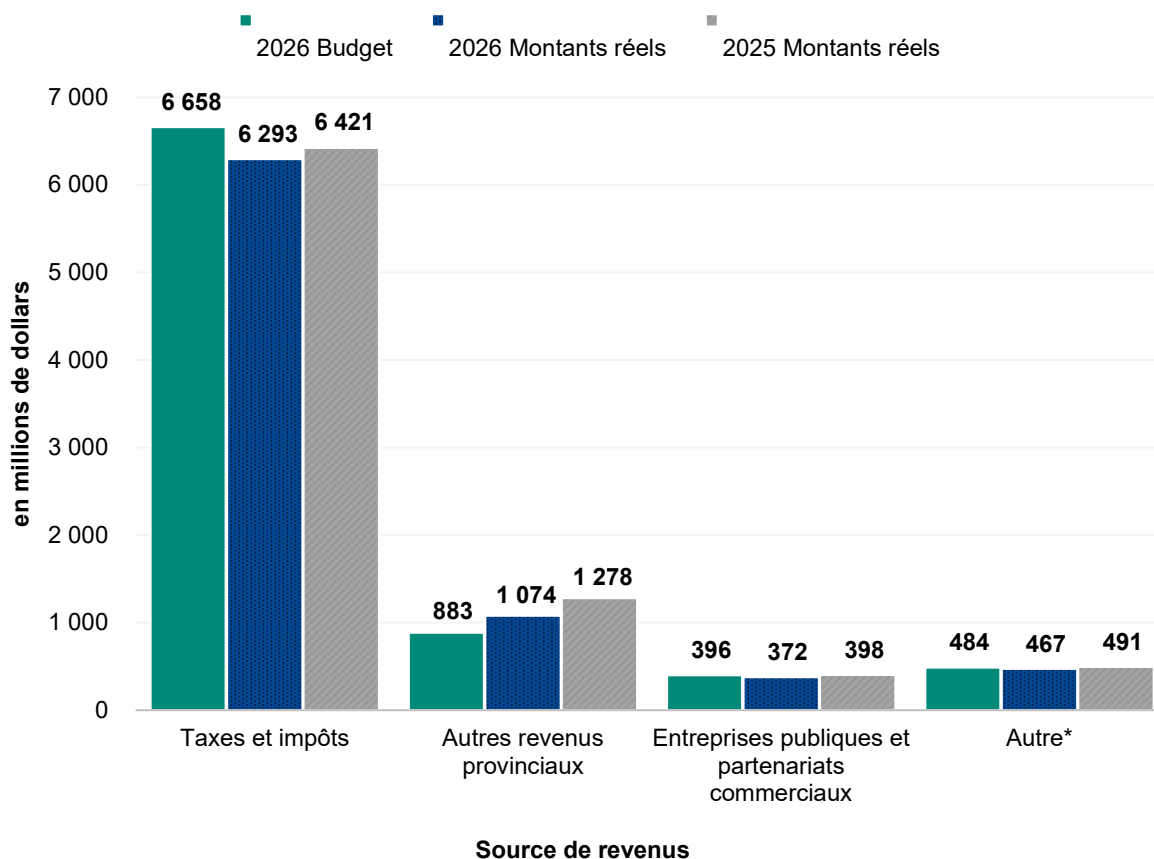
Comment les revenus de provenance provinciale de l'exercice en cours sont-ils comparables?

La pièce 10 présente une répartition des revenus de provenance provinciale pour l'exercice par rapport au budget et à l'exercice précédent. Des explications pour les écarts importants par rapport au budget et les changements par rapport à l'exercice précédent sont fournies après la pièce.

La majeure partie des revenus de provenance provinciale proviennent des taxes et impôts. Les taxes comprennent la taxe de vente harmonisée (TVH), l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des corporations, l'impôt foncier, la taxe sur l'essence et les carburants ainsi que d'autres sources fiscales moins importantes. Les conditions économiques, les estimations fédérales officielles des taxes gérées par le gouvernement fédéral, les modifications des taux d'imposition et la politique fiscale peuvent avoir une incidence sur le total des revenus obtenus par la province.

Le deuxième plus important revenu de provenance provinciale est nommé « autres revenus provinciaux ». Cela comprend les revenus provenant de la vente de biens et de services, des loteries et des jeux, des revenus de placement et des amendes et pénalités.

Pièce 10 : Revenus de provenance provinciale - comparaison avec le budget et l'exercice précédent



* La répartition des montants réels de 2026 pour la source de revenus « autre » est la suivante : 231 millions de dollars en gains du fonds d'amortissement, 196 millions de dollars en licences et permis et 40 millions de dollars en redevances.

Taxes et impôts

(comprend : l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des corporations, l'impôt foncier, la taxe de vente harmonisée, la taxe sur l'essence et les carburants et d'autres sources de taxes et impôts de moindre importance)

Écart par rapport au budget

↓ **365 millions de dollars (-5,5 %)**

L'écart est principalement attribuable à une baisse de :

- l'impôt sur le revenu des corporations en raison d'une part plus faible du revenu imposable nationale des corporations attribuable au Nouveau-Brunswick selon les données d'évaluation pour l'année d'imposition 2024 et d'un rajustement négatif pour l'exercice précédent;
- la taxe de vente harmonisée (TVH), qui reflète les ajustements négatifs de l'exercice précédent et le remboursement provincial de la TVH de la province pour les logements locatifs construits à cet effet;
- l'impôt sur le revenu des particuliers en raison d'un rajustement négatif pour l'exercice précédent lié à l'année d'imposition 2024 et de l'affaiblissement correspondant de l'assiette prévisionnelle.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↓ **128 millions de dollars (-2,0 %)**

La diminution est principalement attribuable aux revenus provenant de :

- l'impôt sur le revenu des corporations en raison d'un ajustement négatif pour l'exercice précédent en 2025-2026 et d'une baisse prévue du revenu imposable national des sociétés;
- la taxe de vente harmonisée (TVH) reflète des rajustements négatifs liés à l'exercice précédent, qui sont partiellement compensés par le renforcement de l'assiette fiscale.

Autres revenus provinciaux

(comprend : ventes de biens et services, loteries et jeux, revenus de placement, amendes et peines et autres revenus divers)

Écart par rapport au budget

 **191 millions de dollars (21,6 %)**

L'écart est principalement attribuable aux revenus plus élevés que les prévisions du budget en ce qui concerne :

- les revenus provenant des régions régionales de la santé;
- les revenus provenant de différents foyers de soins;
- les revenus du Service de la dette publique, qui reflètent l'augmentation des revenus d'intérêts à court terme;
- divers recouvrements des dépenses de l'exercice précédent;
- les revenus provenant de diverses autres entités consolidées.

Changement par rapport à l'exercice précédent

 **204 millions de dollars (-16,0 %)**

La diminution est principalement attribuable à :

- la comptabilisation de revenus non récurrents de l'accord sur le tabac en 2024-2025;
- la baisse des revenus tirés des trésoreries au sein du Service de la dette publique;
- la baisse des revenus provenant des fonds recueillis par les écoles;
- la baisse des revenus provenant de diverses entités consolidées;
- l'annulation d'un contrat ayant entraîné un remboursement de fonds à la province en 2024-2025;
- l'augmentation des dépôts en souffrance dans le cadre du Programme d'entrepreneurs immigrants en 2024-2025.

Cela est partiellement compensé par l'augmentation des revenus provenant des régions régionales de la santé.

Entreprises publiques et partenariats commerciaux

Écart par rapport au budget

↓ 24 millions de dollars (-6,1 %)

L'écart est principalement attribuable aux :

- bénéfices nets de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick inférieurs aux prévisions budgétaires;
- revenus provenant de la société des loteries de l'atlantique inférieurs aux prévisions budgétaires.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↓ 26 millions de dollars (-6,4 %)

L'écart est principalement attribuable à:

- la baisse du bénéfice net de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, principalement attribuable à une baisse des rendements des placements;
- la baisse du bénéfice net de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, principalement attribuable au calendrier des dépenses du projet.

Autres revenus

(comprend : gains du fonds d'amortissement, licences et permis et redevances)

Écart par rapport au budget

↓ 17 millions de dollars (-3,4 %)

Les taux de redevances forestières ont été rajustés à la baisse afin d'assurer la pleine exploitation continue des ressources forestières tant sur les terres de la Couronne que sur les terres privées, ce qui a entraîné une baisse des revenus.

Cela est partiellement compensé par l'augmentation du volume de droits perçus en vertu de la *Loi sur les véhicules à moteur* ainsi que par l'augmentation des gains du fonds d'amortissement en raison des taux d'intérêt plus élevés que prévu.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↓ 24 millions de dollars (-4,9 %)

Les mêmes facteurs expliquant l'augmentation par rapport au budget s'appliquent à l'augmentation des résultats réels par rapport à l'exercice précédent.

Revenus de provenance fédérale

Définition

Les revenus de provenance fédérale sont un financement transféré par le gouvernement du Canada. La province a un contrôle limité, voire nul, sur le montant reçu, car c'est le gouvernement fédéral qui décide du montant fourni.

Divers facteurs peuvent influencer le montant annuel des revenus de provenance fédérale :

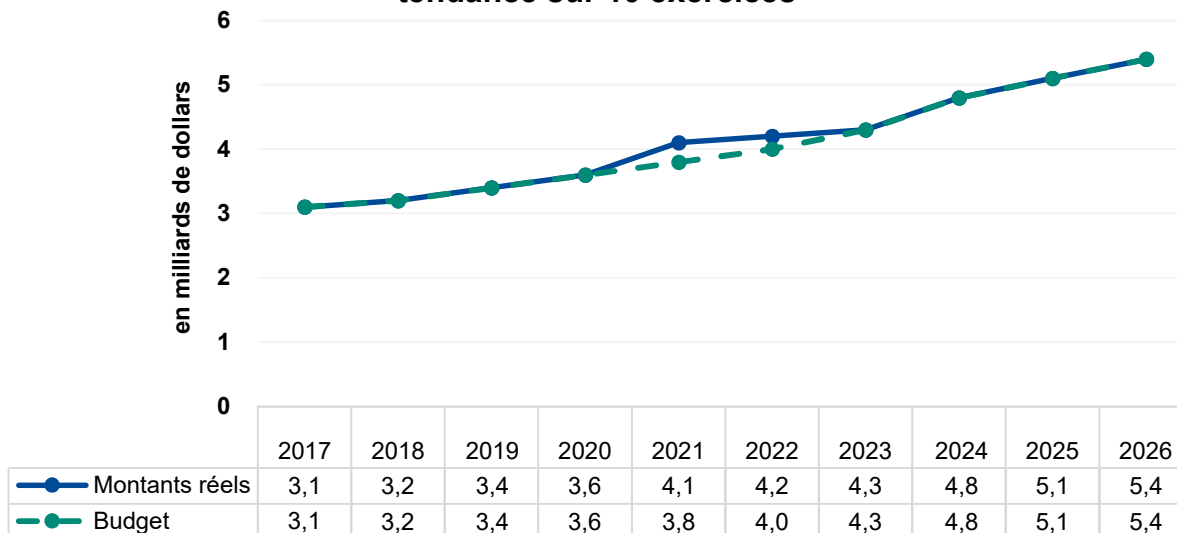
- la politique fiscale fédérale
- le processus d'estimation annuel qui guide les paiements du gouvernement fédéral au titre du programme de péréquation, du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux
- les nouvelles sources de financement
- la durée limitée du financement
- les conditions précisées dans les accords de transfert

Résultats

La pièce 11 présente les revenus de provenance fédérale annuels par rapport au budget, pour la dernière décennie. Les revenus de provenance fédérale de la province pour cet exercice s'élèvent à 5,4 milliards de dollars.

Il s'agit d'une augmentation de 378 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent et 2 millions de dollars de moins que les prévisions du budget. La tendance globale indique que les revenus de provenance fédérale ont augmenté de façon stable au cours de la dernière décennie.

**Pièce 11 : Revenus de provenance fédérale
- tendance sur 10 exercices**



Le saviez-vous?

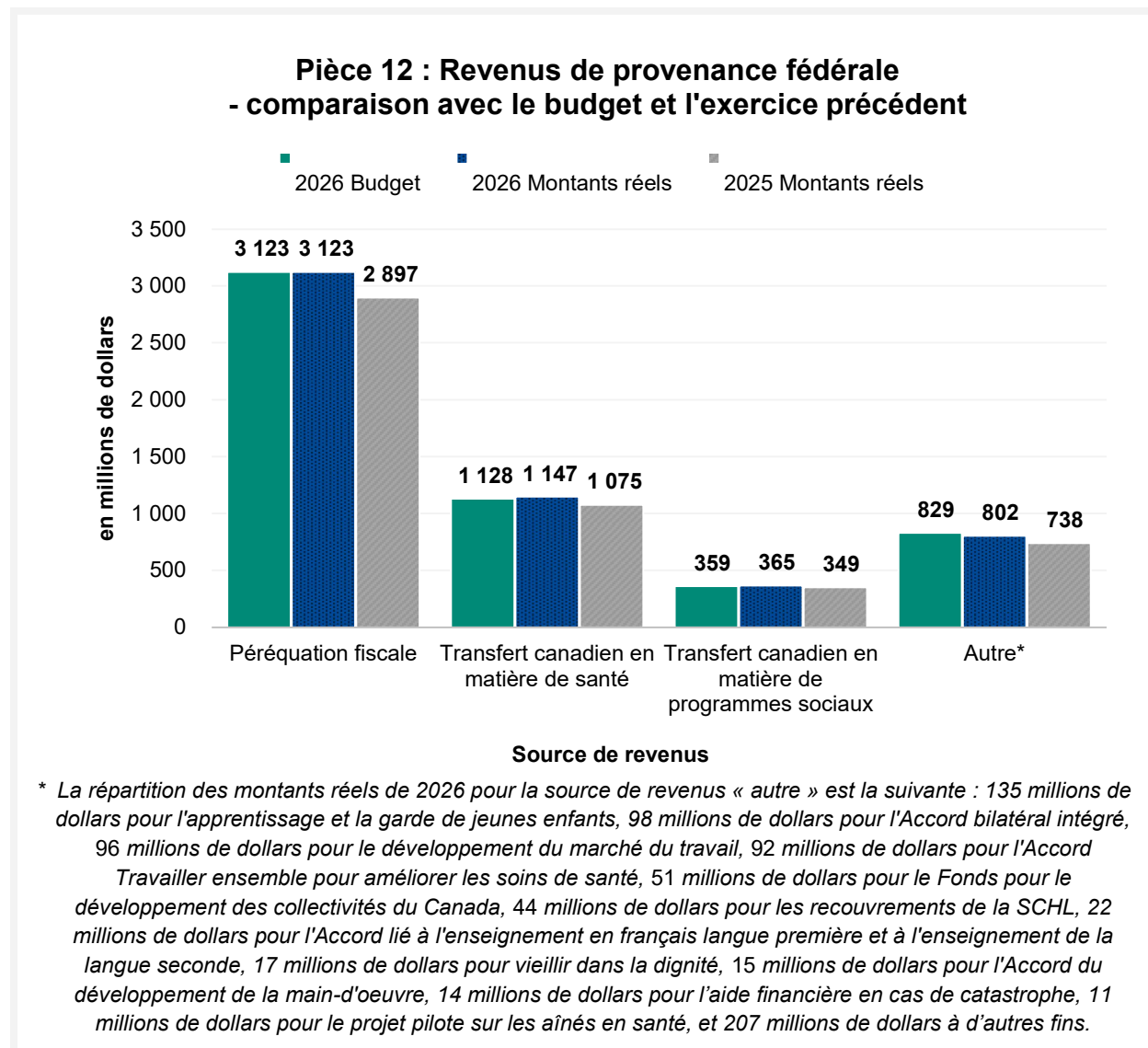
Dans le cadre de l'accord sur les technologies de la santé numériques bilingues, la province a reçu des fonds fédéraux destinés à améliorer l'infrastructure de la santé numérique afin de renforcer sa capacité à fonctionner dans les deux langues officielles.

Comment les revenus de provenance fédérale de l'exercice en cours sont-ils comparables?

La pièce 12 présente une répartition des revenus de provenance fédérale pour l'exercice, par rapport au budget et à l'exercice précédent. Des explications pour les écarts importants par rapport au budget et les changements par rapport à l'exercice précédent sont fournies après la pièce.

Plus de la moitié des revenus de provenance fédérale de l'exercice en cours proviennent des paiements de la péréquation fiscale. La péréquation fiscale est un programme de transfert fédéral visant à réduire les disparités fiscales entre les provinces. L'objectif de ce transfert est de permettre à chaque province d'offrir des services raisonnablement comparables à ses résidents à un niveau d'imposition raisonnablement comparable.

Le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux sont deux autres transferts fédéraux majeurs. Le Transfert canadien en matière de santé est un transfert fédéral permettant aux provinces de fournir des soins de santé universels, complets et accessibles à leurs résidents. Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux soutient l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, le développement de la petite enfance ainsi que l'apprentissage et le service de garde des jeunes enfants. Les transferts au titre de ces programmes sont calculés selon le nombre d'habitants afin de fournir un soutien égal à tous les Canadiens.



Péréquation fiscale

Écart par rapport au budget

0 million de dollars (0,0 %)

Les montants réels correspondent au budget.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 226 millions de dollars (7,8 %)

L'augmentation est attribuable aux paiements aux provinces par le gouvernement fédéral, lesquels sont déterminés selon une formule.

Transfert canadien en matière de santé

Écart par rapport au budget

↑ 19 millions de dollars (1,7 %)

Cette augmentation est attribuable à une estimation fédérale officielle supérieure, incluant des données démographiques révisées.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 72 millions de dollars (6,7 %)

L'augmentation est attribuable à la croissance du montant du transfert prévue par la loi.

Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Écart par rapport au budget

↑ 6 millions de dollars (1,8 %)

Cette augmentation est attribuable à une estimation fédérale officielle supérieure, incluant des données démographiques révisées.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 16 millions de dollars (4,7 %)

L'augmentation est attribuable à la croissance du montant du transfert prévue par la loi.

Autres transferts

Écart par rapport au budget

↓ 27 millions de dollars (-3,3 %)

La diminution est principalement attribuable au moment où les revenus seront perçus en vertu de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada et de l'Accord bilatéral intégré Canada-Nouveau-Brunswick, ainsi qu'au financement inférieur en vertu du Fonds pour bâtir des collectivités fortes.

Cela est partiellement compensé par une augmentation des recouvrements dans le cadre de la SCHL, du projet pilote sur les aînés en santé et du nouveau financement destiné aux technologies de la santé numériques bilingues.

Changement par rapport à l'exercice précédent

↑ 64 millions de dollars (8,6 %)

Cette différence s'explique principalement par l'augmentation des revenus découlant de l'Accord entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, par les recouvrements effectués dans le cadre du Programme d'aide financière en cas de catastrophe ainsi que par le nouveau financement destiné aux technologies de la santé numériques bilingues.

Ce que vous devez savoir au sujet des indicateurs de la santé financière du Nouveau-Brunswick

Quels sont les indicateurs de la santé financière?

La gestion fiscale de la province peut être mesurée par le biais d'une évaluation de sa santé financière dans le contexte de l'environnement économique et financier global. Les indicateurs de la santé financière sont un moyen d'évaluer la gestion et d'améliorer la transparence. Dans ce rapport, l'évaluation est réalisée en considérant si la province est :

- Durable
- Flexible
- Vulnérable

D'autres renseignements sur chaque indicateur, y compris une définition, sont disponibles dans les sections qui suivent.

Comment les indicateurs de la santé financière sont-ils calculés?

Un ratio est un calcul utilisé pour démontrer une relation ou pour comparer deux ou plusieurs chiffres. Différents ratios sont pris en compte dans cette analyse pour évaluer le degré d'atteinte des indicateurs de la santé financière mentionnés ci-dessus.

Les données utilisées dans le calcul de chaque ratio sont fondées sur les données disponibles au moment de la publication. Ils utilisent les renseignements des états financiers consolidés vérifiés inclus dans le présent rapport et d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada. Le PIB est une mesure de la valeur ou du prix sur le marché des biens et des services produits au cours de l'exercice, indiquant la taille de l'économie provinciale.

Les données des exercices précédents peuvent être redressées pour faire le suivi de toutes modifications à la politique comptable ou à la présentation mise en œuvre au cours de l'exercice et pour refléter les mises à jour des données pour les facteurs socioéconomiques.

Quels risques peuvent influencer les calculs?

La province est exposée à certains risques qui sont hors de son contrôle et qui pourraient avoir une influence importante sur le calcul de chaque indicateur. Ces risques peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- des modifications aux transferts ou aux programmes fédéraux
- des situations d'urgence comme des inondations, des feux de forêt et des pandémies
- des modifications aux conditions économiques mondiales comme le prix de l'énergie, le prix des marchandises, la valeur des placements et l'inflation
- des modifications aux conditions financières internationales qui ont des répercussions sur les taux d'intérêt, les fluctuations monétaires ou la disponibilité du crédit
- des développements affectant les organismes, comme Énergie NB, qui sont inclus dans les états financiers consolidés de la province
- des modifications aux normes comptables pour le secteur public

Durabilité

Définition

La durabilité est la mesure dans laquelle la province peut maintenir son niveau de dépense actuel et s'acquitter de ses obligations financières, sans avoir à accroître les taxes et impôts ou la dette totale.

Les ratios utilisés pour mesurer la durabilité sont les suivants :

- dette nette exprimée en pourcentage du PIB
- dette nette par habitant



Pourquoi la durabilité est-elle importante?

Si la province n'est pas durable, elle aura besoin de revenus futurs pour payer les charges courantes. Cela pourrait entraîner l'augmentation des taxes et impôts et/ou la réduction des services aux résidents.

Dette nette exprimée en pourcentage du PIB

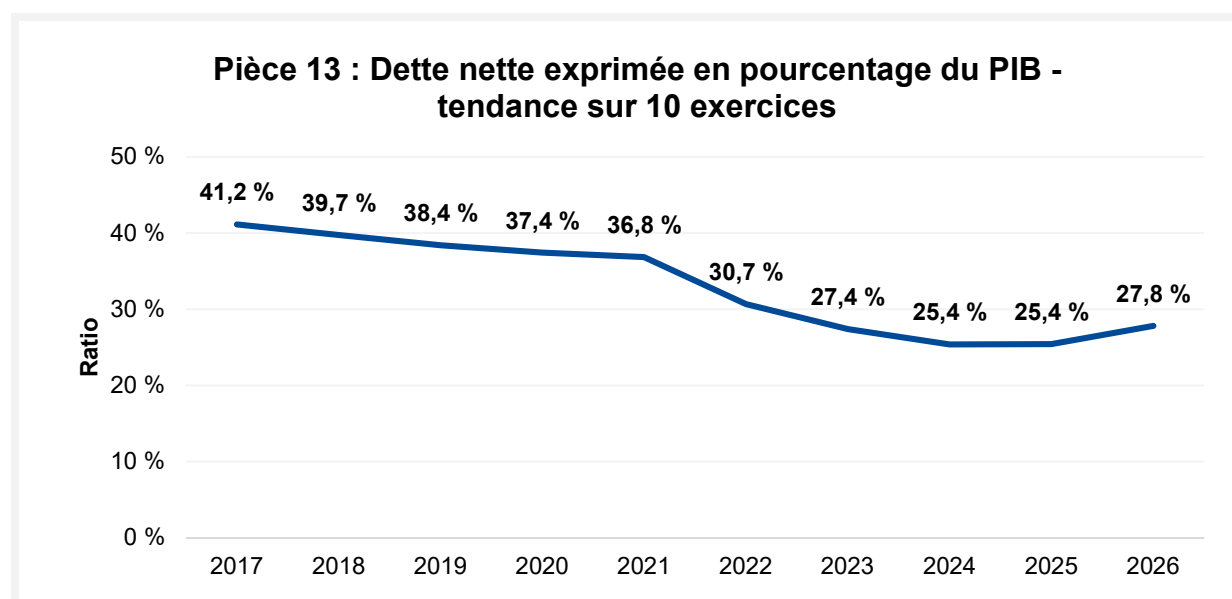
Définition

Ce ratio est calculé en divisant la dette nette par le PIB nominal. Il montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le ratio est en baisse, l'économie croît plus vite que la dette nette, ce qui est une indication de l'amélioration de la durabilité. Inversement, un ratio qui augmente implique une baisse de la durabilité.

Résultats

La dette nette exprimée en pourcentage du PIB pour les dix derniers exercices est illustrée dans la pièce 13. Le ratio de l'exercice en cours est de 27,8 %, ce qui est une détérioration par rapport à l'exercice précédent.

La tendance globale montre une diminution de la dette nette en pourcentage du PIB au cours de la dernière décennie, ce qui indique une amélioration de la durabilité de la province. Toutefois, le ratio de l'exercice en cours indique un léger renversement de tendance, qui reflète l'augmentation de la dette nette.



Dette nette par habitant

Définition

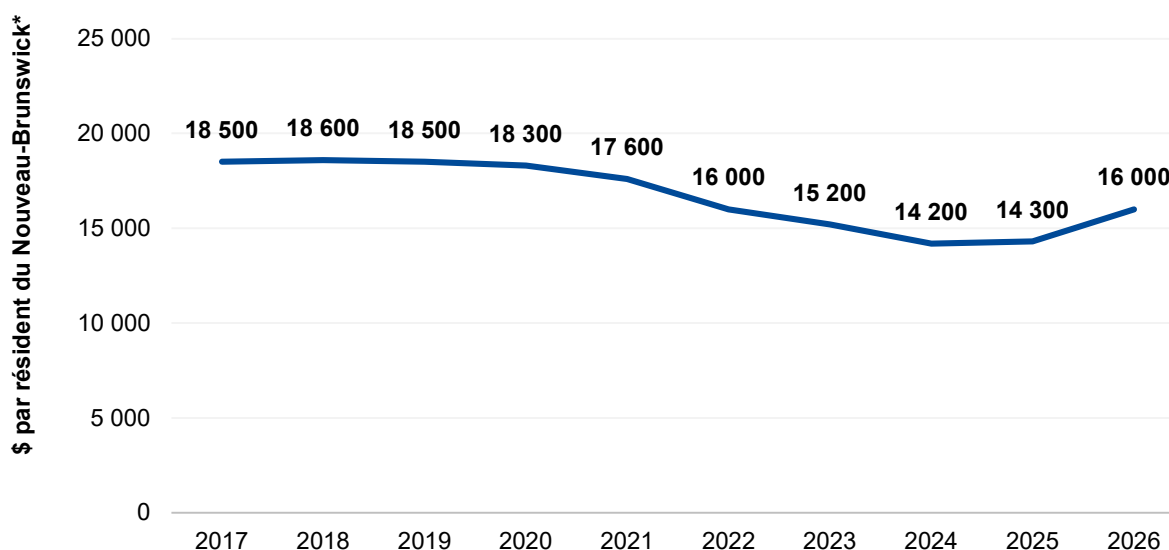
Ce ratio est calculé en divisant la dette nette par la population de la province. Il représente la dette nette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Une baisse de la dette nette par habitant indique que le fardeau de la dette par habitant s'améliore, alors qu'une hausse indique une augmentation du fardeau de la dette.

Résultats

La pièce 14 présente la dette nette par habitant pour la dernière décennie. La dette nette par habitant pour l'exercice en cours s'élève à 16 000 \$, ce qui est une augmentation légère par rapport à l'exercice précédent. Cela indique une détérioration depuis le dernier exercice de la durabilité de la province.

La population de la province est passée de 763,322 habitants au 1^{er} juillet 2016 à 869,682 habitants le 1^{er} juillet 2025. Bien que la dette nette par habitant ait diminué au cours de cette période de dix ans, son ratio a augmenté cette année, reflétant l'augmentation de la dette nette et le ralentissement de la croissance démographique.

Pièce 14 : Dette nette par habitant - tendance sur 10 exercices



* Les montants ont été arrondis au 100 \$ près.



Le saviez-vous?

La population de la province a augmenté de plus de 106 000 au cours des 10 derniers exercices, atteignant un record absolu de plus de 869 000.

Flexibilité

Définition

La flexibilité est la mesure dans laquelle la province peut réagir à des charges imprévues ou accrues, soit en augmentant sa dette ou en augmentant les taxes et impôts. L'évaluation de la flexibilité permet de savoir comment la province gère ses finances.

Les ratios utilisés pour mesurer la flexibilité sont les suivants :

- revenus de provenance provinciale exprimés en pourcentage du PIB
- service de la dette publique exprimé en pourcentage des revenus totaux



Pourquoi la flexibilité est-elle importante?

Si la province est flexible, elle pourra prendre les mesures nécessaires pour augmenter ses revenus lorsqu'il y a des charges accrues ou imprévues.

Revenus de provenance provinciale exprimés en pourcentage du PIB

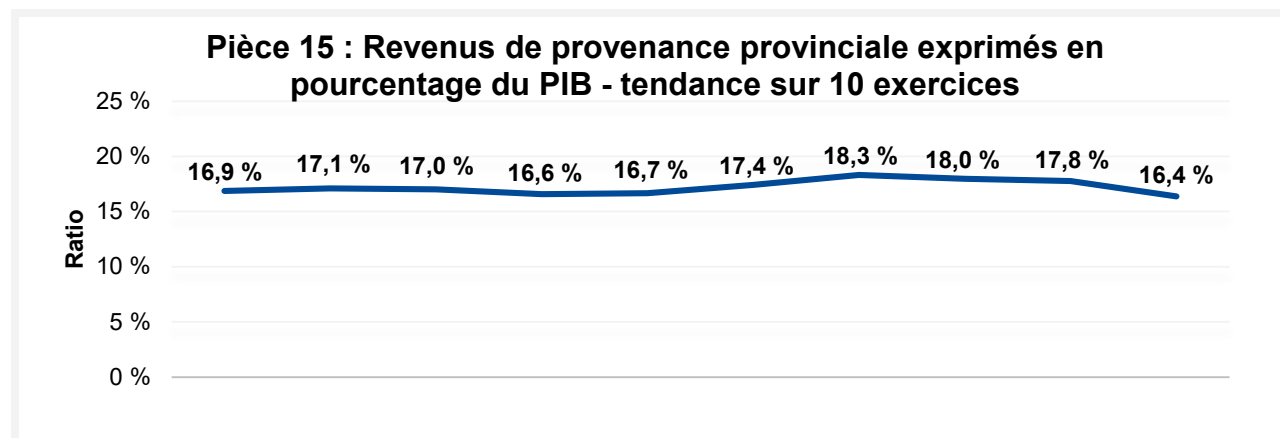
Définition

Le ratio est calculé en divisant les revenus de provenance provinciale par le PIB nominal. Ce ratio évalue la mesure dans laquelle la province tire ses revenus de l'économie provinciale par l'imposition et les autres frais. Une augmentation de ce ratio indique que les revenus de provenance provinciale croissent plus rapidement que l'économie, ce qui réduit la flexibilité dont dispose la province pour augmenter les revenus sans ralentir la croissance économique. La diminution de ce ratio indique que le gouvernement tire moins de revenus de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Résultats

La pièce 15 présente les revenus de provenance provinciale exprimés en pourcentage du PIB pour la dernière décennie. Le ratio est de 16,4 % pour l'exercice en cours, ce qui signifie que la province est plus flexible.

Les revenus de provenance provinciale exprimés en pourcentage du PIB sont relativement stables au cours de la dernière décennie. Cela indique que la province n'a pas beaucoup changé ses demandes à l'économie provinciale au cours de cette période.



Service de la dette publique exprimé en pourcentage des revenus totaux

Définition

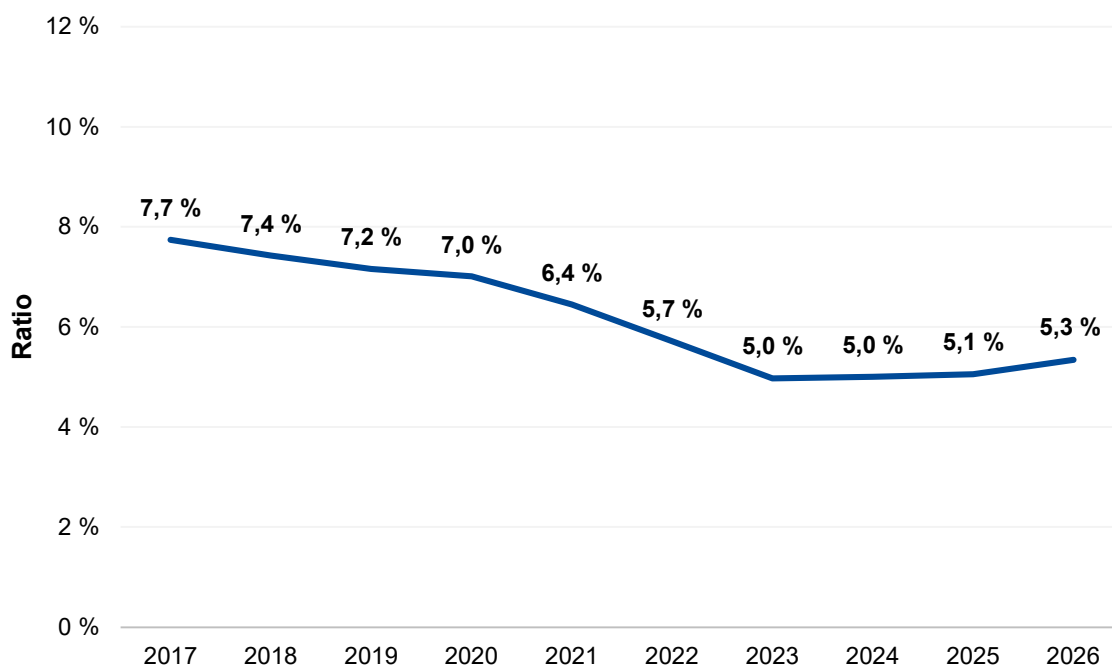
Ce ratio est calculé en divisant le service de la dette publique par les revenus totaux. Le ratio, également appelé part des intérêts, représente la proportion des revenus totaux utilisée pour payer les frais de financement sur la dette générale.

Résultats

La pièce 16 présente le service de la dette publique exprimé en pourcentage des revenus totaux pour la dernière décennie, redressé pour refléter les coûts bruts là où il avait été précédemment présenté net des revenus de placement. Le chiffre de cet exercice est de 5,3 %, ce qui est légèrement supérieur à celui du dernier exercice.

La tendance globale indique que le ratio a diminué de façon stable au cours de la dernière décennie. Cela signifie que la province est plus flexible et a plus de ressources financières disponibles pour fournir des services et des programmes essentiels à ses résidents sans augmenter les revenus par l'entremise des taxes et impôts et des frais.

Pièce 16 : Service de la dette publique exprimé en pourcentage des revenus totaux - tendance sur 10 exercices



**À partir de 2023, la charge d'intérêt liée aux titres d'emprunts de la province détenus dans les placements est exclue.*



Le saviez-vous?

En consacrant une plus petite partie des revenus de la province aux coûts du service de la dette, la province est plus flexible et a plus de souplesse pour faire face aux charges imprévues ou croissantes, comme une haute inflation.

Vulnérabilité

Définition

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle la province est exposée à des risques associés à des sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle (par exemple les transferts fédéraux et l'exposition aux risques qui pourraient compromettre la capacité de la province de payer ses charges). Plus la province est exposée à ces facteurs, plus elle est vulnérable.

Le ratio utilisé pour mesurer la vulnérabilité est celui des revenus de provenance fédérale exprimés en pourcentage des revenus totaux.



Pourquoi la vulnérabilité est-elle importante?

Si la province est vulnérable, elle dépend de facteurs hors de son contrôle. Un changement défavorable pourrait avoir un impact considérable sur les revenus et entraîner l'augmentation des taxes et impôts ou la réduction des services.

Revenus de provenance fédérale exprimés en pourcentage des revenus totaux

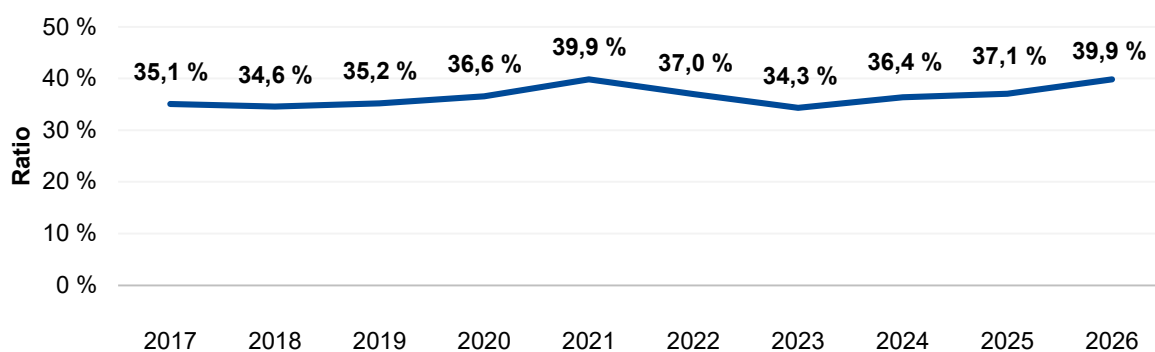
Définition

Ce ratio est calculé en divisant les revenus de provenance fédérale par les revenus totaux. Il indique la mesure dans laquelle la province dépend des transferts fédéraux. Une augmentation du ratio indique une dépendance croissante envers le gouvernement fédéral, ce qui signifie que la province est plus vulnérable, alors qu'une diminution du ratio indique que la vulnérabilité diminue.

Résultats

La pièce 17 présente les revenus de provenance fédérale exprimés en pourcentage des revenus totaux pour les dix derniers exercices. Le ratio est de 39,9 % pour l'exercice en cours. Il s'agit d'une augmentation par rapport à l'exercice précédent, ce qui signifie que la province est plus vulnérable. L'augmentation d'un exercice à l'autre est principalement attribuable à la diminution des revenus de provenance provinciale combinée avec des augmentations des paiements de transfert fédéraux.

Pièce 17 : Revenus de provenance fédérale exprimés en pourcentage des revenus totaux - tendance sur 10 exercices





RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés de la province du Nouveau-Brunswick qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2026, et les états consolidés des résultats, de l'évolution du déficit accumulé lié aux activités, des gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers consolidés, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2026, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution du déficit accumulé lié aux activités, des gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de mon rapport. Je suis indépendant de la province du Nouveau-Brunswick conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. J'ai déterminé qu'il y a une question clé de l'audit à communiquer dans mon rapport. Cette question a été traitée dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés dans leur ensemble et de la formation de mon opinion sur ceux-ci. Je n'exprime pas une opinion distincte sur cette question.

Recettes fiscales

Les recettes fiscales notables de la province du Nouveau-Brunswick comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des corporations, la taxe de vente harmonisée et l'impôt foncier provincial. J'ai déterminé que les recettes fiscales constituent une question clé de l'audit parce qu'elles sont significatives, qu'elles impliquent une incertitude dans la détermination des montants à comptabiliser

dans les états financiers consolidés et qu'elles sont basées sur les jugements et les suppositions de la direction.

Cette année, la province a comptabilisé 5,8 milliards de dollars en recettes liées à ces quatre taxes et impôts. L'incertitude relative à la mesure de ces recettes fiscales est décrite à la *Note 1 – Résumé des principales conventions comptables*. Ces taxes et impôts sont également présentés au *Tableau 11 – Taxes et impôts*.

Les travaux que j'ai effectués pour traiter cette question clé de l'audit ont consisté à vérifier les estimations significatives et les processus utilisés par la direction pour calculer les estimations, à contrôler les transactions de recettes, à vérifier les rajustements de recettes et à évaluer le caractère suffisant des informations relatives à l'incertitude relative à la mesure dans les états financiers consolidés.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Volume I des comptes publics du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2026, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés ni mon rapport d'audit sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués à l'égard des autres informations que j'ai obtenues avant la date de mon rapport, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province du Nouveau-Brunswick.



Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- J'identifie et j'évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et je mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et je réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la province du Nouveau-Brunswick;
- J'évalue le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province du Nouveau-Brunswick à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province du Nouveau-Brunswick à cesser son exploitation;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

- J'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et des activités commerciales au sein des états financiers consolidés, pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et j'assume l'entière responsabilité de mon opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformé aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Le vérificateur général,

Paul Martin, FCPA, FCA

Fredericton, Nouveau-Brunswick, Canada

Le 17 septembre 2026

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
pour l'exercice terminé le 31 MARS

		(millions)	
	Note	Tableau	
			2026
			Redressé 2025
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1	3 085,9 \$
Débiteurs et avances		2	1 007,6
Taxes et impôts à recevoir		3	1 282,7
Stocks pour la revente			0,5
Prêts	4		630,9
Placements de portefeuille	5		115,3
Dérivés			405,8
Capitaux propres dans les entreprises publiques et les partenariats commerciaux	7	4	515,5
Avoir du fonds d'amortissement	14		6 642,7
Total des actifs financiers			13 686,9
PASSIFS			
Emprunts à court terme	8		1 045,5
Créditeurs et charges à payer		5	3 906,2
Passifs au titre des avantages sociaux futurs	9	6	1 836,9
Revenus reportés		7	318,3
Dépôts détenus en fiducie		8	274,9
Dérivés			15,0
			7 396,8
Dette consolidée	14		26 264,2
Emprunt pour la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	14		(6 066,5)
Dette consolidée aux fins provinciales	14		20 197,7
Total des passifs			27 594,5
DETTE NETTE			(13 907,6)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	15		10 144,7
Stocks de fournitures		9	107,4
Frais payés d'avance et reportés		10	234,5
Total des actifs non financiers			10 486,6
DÉFICIT ACCUMULÉ			(3 421,0)\$
LE DÉFICIT ACCUMULÉ EST CONSTITUÉ DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :			
Déficit accumulé lié aux activités			(3 386,2)\$
Pertes de réévaluation accumulées			(34,8)
			(3 421,0)\$

Éventualités (note 18), Obligations contractuelles (note 19), Droits contractuels (note 20)

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Shauna Woodside

Shauna Woodside, CPA, CA
Contrôleuse

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 MARS

			(millions)		
	Note	Tableau	2026 Budget rajusté (Note 2)	2026 Montants réels	2025 Montants réels
REVENUS					
Provenance provinciale					
Taxes et impôts		11	6 658,0 \$	6 293,3 \$	6 420,8 \$
Licences et permis		12	176,3	195,4	190,6
Redevances		13	84,9	40,3	81,5
Bénéfices provenant des entreprises publiques et des partenariats commerciaux		14	396,3	372,3	397,9
Autres revenus provinciaux		15	883,0	1 073,8	1 278,3
Gains du fonds d'amortissement	16		222,2	231,1	218,7
			8 420,7	8 206,2	8 587,8
Provenance fédérale					
Paiements de transfert fédéraux		16	5 439,0	5 436,9	5 058,7
			13 859,7	13 643,1	13 646,5
CHARGES					
Éducation et formation		17	3 145,2	3 075,1	2 875,0
Santé		18	4 691,7	5 145,1	4 683,2
Développement social		19	2 179,8	2 365,8	2 142,9
Services de protection		20	445,3	443,5	417,1
Développement économique		21	505,3	401,4	390,8
Emploi et travail			179,7	171,3	183,5
Ressources		22	436,8	428,8	424,3
Transports et Infrastructure		23	991,5	993,9	934,2
Gouvernement central		24	1 093,0	1 192,3	1 009,8
Service de la dette publique	16		740,4	729,4	690,1
			14 408,7	14 946,6	13 750,9
(DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS			(549,0)\$	(1 303,5)\$	(104,4)\$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 MARS

	(millions)	
	<u>2026</u>	<u>2025</u>
DÉFICIT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS - DÉBUT DE L'EXERCICE (NOTE 24)	(2 082,7)\$	(1 978,3)\$
Déficit lié aux activités	<u>(1 303,5)</u>	<u>(104,4)</u>
DÉFICIT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS - FIN DE L'EXERCICE	<u>(3 386,2)\$</u>	<u>(2 082,7)\$</u>

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION
pour l'exercice terminé le 31 MARS

	(millions)	
	<u>2026</u>	<u>2025</u>
PERTE DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉE - DÉBUT DE L'EXERCICE	(102,0)\$	(104,1)\$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux :		
Opérations de change	(89,5)	(166,2)
Dérivés	137,3	108,5
Placements de portefeuille	(1,8)	0,4
Autres éléments du résultat étendu	<u>21,2</u>	<u>59,4</u>
GAINS DE RÉÉVALUATION NETTE	<u>67,2</u>	<u>2,1</u>
PERTE DE RÉÉVALUATION ACCUMULÉE - FIN DE L'EXERCICE	<u>(34,8)\$</u>	<u>(102,0)\$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
pour l'exercice terminé le 31 MARS

		(millions) 2026 Montants réels	2025 Montants réels
	2026 Budget		
DETTE NETTE - DÉBUT DE L'EXERCICE (NOTE 24)	<u>(12 270,4)\$</u>	<u>(12 270,4)\$</u>	<u>(11 800,6)\$</u>
Déficit lié aux activités	(549,0)	(1 303,5)	(104,4)
Acquisition d'immobilisations corporelles	--	(1 010,0)	(949,6)
Amortissement des immobilisations corporelles	--	640,3	615,7
Perte sur cession ou réduction de valeur des immobilisations corporelles	--	6,8	4,9
(Augmentation) diminution des stocks	--	(2,1)	(10,5)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance et reportés	--	(35,9)	(28,0)
(Augmentation) diminution de la dette nette liée aux activités	<u>(549,0)</u>	<u>(1 704,4)</u>	<u>(471,9)</u>
Gains de réévaluation nette	--	67,2	2,1
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	<u>(549,0)</u>	<u>(1 637,2)</u>	<u>(469,8)</u>
DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	<u>(12 819,4)\$</u>	<u>(13 907,6)\$</u>	<u>(12 270,4)\$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 MARS

	(millions)	
	2026	Redressé 2025
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit lié aux activités	(1 303,5)\$	(104,4)\$
Postes hors trésorerie		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	(6,2)	(0,8)
Charges liées aux opérations de change	0,3	(0,1)
Augmentation (diminution) de la provision pour pertes	17,1	6,4
Amortissement des immobilisations corporelles	640,3	615,7
Perte sur cession ou réduction de valeur des immobilisations corporelles	6,8	4,9
Gains du fonds d'amortissement (bruts)	(258,1)	(247,8)
Pertes sur règlements des opérations de change	(0,3)	0,1
Augmentation (diminution) des passifs au titre des avantages sociaux futurs	54,4	52,6
Augmentation (diminution) des revenus reportés	30,3	65,0
Changements au fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des débiteurs et avances	67,5	(147,4)
(Augmentation) diminution des taxes et impôts à recevoir	18,7	220,2
(Augmentation) diminution des stocks	(2,1)	(10,5)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance et reportés	(35,9)	(28,0)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	250,5	348,1
Augmentation (diminution) des dépôts détenus en fiducie	12,0	1,0
Trésorerie nette consacrée aux provenant des activités de fonctionnement	<u>(508,2)</u>	<u>775,0</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
(Augmentation) diminution des placements et prêts	(73,1)	(123,6)
Autres éléments du résultat étendu	21,2	59,4
Trésorerie nette consacrée aux activités d'investissement	<u>(51,9)</u>	<u>(64,2)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(1 010,0)</u>	<u>(949,6)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits de l'émission de titres d'emprunts à long terme	3 710,7	1 713,7
Achat de débentures d'Énergie NB	(873,6)	(151,4)
Versements au fonds d'amortissement	(181,8)	(174,8)
Augmentation (diminution) des obligations en vertu de contrats de location-acquisition et des partenariats public-privé	(63,3)	(59,9)
Augmentation (diminution) des emprunts à court terme	(147,5)	276,8
Dette consolidée échue	<u>(1 044,3)</u>	<u>(896,9)</u>
Trésorerie nette provenant des activités de financement	<u>1 400,2</u>	<u>707,5</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE TRÉSORERIE DURANT L'EXERCICE	<u>(169,9)</u>	<u>468,7</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>3 255,8</u>	<u>2 787,1</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE - FIN DE L'EXERCICE	<u><u>3 085,9 \$</u></u>	<u><u>3 255,8 \$</u></u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les présents états financiers consolidés sont préparés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Périmètre comptable du gouvernement

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes des organisations qui sont contrôlées par la province. La liste complète des organisations regroupées au sein du périmètre comptable du gouvernement est fournie au tableau 25.

Les foyers de soins à but non lucratif sont des sociétés individuelles, chacun dirigé par son propre conseil d'administration. Ils sont assujettis aux lois, aux règlements et aux directives du gouvernement. Ils reçoivent des subventions pour leurs résidents ainsi que d'autre financement du gouvernement. La nature de la relation entre la province et les foyers de soins à but non lucratif est telle qu'il a été déterminé qu'un contrôle existe seulement à de fins comptables et non à des fins juridiques.

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. Ces états financiers consolidés rendent compte des soldes de l'avoir des fonds en fiducie qu'administre la province dans la note 22.

c) Principes de consolidation

Les comptes des organismes faisant partie du périmètre comptable du gouvernement ont été inclus dans les présents états financiers consolidés au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes d'organisations distinctes, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes. Cependant, la province ne rajuste pas leurs conventions relatives aux immobilisations corporelles qui ne sont pas conformes aux conventions comptables de la province lorsque le rajustement serait non significatif. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés et les organisations sont présentées comme étant une organisation unique.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises publiques et les partenariats commerciaux qui sont définis à la note 7. Les actifs nets totaux de toutes les entreprises publiques et la part provinciale des actifs nets des partenariats commerciaux sont comptabilisés comme des placements dans l'état consolidé de la situation financière. Les bénéfices nets totaux des entreprises publiques et la part de la province des bénéfices nets des partenariats commerciaux sont comptabilisés comme des revenus dans l'état consolidé des résultats. Les soldes réciproques et les opérations entre organisations ne sont pas éliminés. Cependant, les gains et les pertes découlant des opérations entre les entreprises publiques et d'autres organismes gouvernementaux sont éliminés contre les actifs qui continuent de relever du périmètre comptable du gouvernement. Les conventions comptables des entreprises publiques et des partenariats commerciaux ne sont pas rajustées pour les rendre conformes à celles de la province.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

d) Prochains changements aux politiques comptables

Le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2026. Un cadre conceptuel est un ensemble cohérent de concepts interreliés qui sous-tendent les normes de comptabilité et d'information financière. Il énonce la nature, la fonction et les limites de la comptabilité générale et de l'information financière. La province compte adopter ce cadre à sa date d'entrée en vigueur et elle est en train d'en analyser les répercussions sur ses états financiers consolidés.

SP 1202 - Présentation des états financiers

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 1202 dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2026. Cette norme apporte des modifications aux états contenues dans le modèle existant, ainsi que deux nouveaux états. Ces changements visent à permettre aux utilisateurs de mieux comprendre les états financiers et les indicateurs qu'ils contiennent, ainsi qu'à améliorer l'information sur la reddition de comptes. La province compte adopter cette norme à sa date d'entrée en vigueur et elle est en train d'en analyser les répercussions sur ses états financiers consolidés.

SP 3251 - Avantages sociaux

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a publié le chapitre SP 3251 dont la date d'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2029. Cette première phase de publication fournit des indications comptables de base axées sur le report de provisions et les taux d'actualisation. Celle-ci remplace le chapitre SP 3250, Avantages de retraite et le chapitre SP 3255, Avantages postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et prestations de cessation d'emploi. La province compte adopter cette norme à sa date d'entrée en vigueur. Les répercussions sur ses états financiers consolidés ne sont pas encore entièrement connues.

e) Conventions comptables particulières

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants, mais à offrir des services gouvernementaux. Ils peuvent être utilisés dans le cours normal des activités et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les frais payés d'avance et reportés et les stocks de fournitures.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés au coût, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme hautement liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont l'échéance est de six mois ou moins. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent 661,2 millions de dollars (953,8 millions de dollars en 2025) en placements à court terme émis par la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

Comptes débiteurs, prêts et garanties d'emprunts à recevoir

Les comptes débiteurs, les prêts et les garanties d'emprunts à recevoir sont initialement comptabilisés au coût et ils sont présentés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette par le biais d'une provision pour moins-value. Les changements à la provision pour moins-value sont comptabilisés en tant que charges. Les montants dus à la province et considérés comme non recouvrables sont radiés des comptes de la province, une fois la radiation approuvée par le Conseil du Trésor ou son secrétaire, selon la somme d'argent.

Les intérêts créditeurs sont constatés sur un prêt lorsqu'ils sont gagnés et leur accumulation s'arrête quand le recouvrement du capital ou le recouvrement des intérêts n'est plus raisonnablement assuré.

Stocks pour la revente

Les stocks pour la revente sont comptabilisés selon le moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Les biens fonciers destinés à la revente sont comptabilisés à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent les dépôts à terme, les instruments à revenu fixe et les instruments de capitaux propres. Les dépôts à terme et les instruments à revenu fixe sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf ceux classés dans la catégorie de la juste valeur. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont comptabilisés à leur juste valeur. Lorsqu'un placement subit une perte de valeur durable, la valeur comptable du placement est réduite pour tenir compte de cette perte.

Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est assurée par le ministre des Finances et du Conseil du Trésor en vertu de l'article 14 de la *Loi sur les emprunts de la province*. Cette Loi prévoit que le ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour le paiement de la dette consolidée soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. En général, les rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est exigible depuis au moins trente ans.

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital exigible.

Les investissements en obligations et en débetures du fonds d'amortissement sont présentés à leur valeur nominale, déduction faite des escomptes et des primes non amortis. Les placements libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur coût. Le fonds d'amortissement de la province peut être placé dans des titres admissibles tels que définis dans la *Loi sur les emprunts de la province*.

Énergie NB est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom d'Énergie NB.

Passifs

Garanties d'emprunts

Les obligations découlant de garanties d'emprunts sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsque la direction détermine qu'une perte est probable. Les changements dans cette provision sont comptabilisés à tous les exercices.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

Chaque garantie d'emprunt exigible en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsque la direction détermine qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- la détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement du prêt.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail* pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir d'expériences et de tendances antérieures.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Un passif relatif aux coûts de mise hors service d'immobilisations est comptabilisé lorsqu'il existe une obligation juridique qui oblige la province à engager des coûts de mise hors service pour une immobilisation corporelle, lorsque l'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu, lorsqu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et lorsqu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts. Le passif est fondé sur les renseignements disponibles à la date des états financiers et les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation. La valeur comptable du passif est réexaminée à chaque date des états financiers et toute révision du montant précédemment constaté est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les révisions sont effectuées. Les coûts sont actualisés lorsque le montant et l'échéancier sont connus avec certitude, de sorte que l'actualisation puisse donner lieu à une évaluation plus précise du passif.

Partenariats public-privé

Les partenariats public-privé sont des accords conclus entre des entités des secteurs public et privé, dans le cadre desquels l'entité du secteur public se procure des actifs afférents à un élément d'infrastructure par l'intermédiaire d'un partenaire du secteur privé. La province comptabilise les projets de partenariat public-privé conformément au contenu des accords sous-jacents. L'actif afférent à un élément d'infrastructure est évalué au coût, lequel représente sa juste valeur au moment de la signature de l'accord, et est présenté sous la politique relative aux immobilisations corporelles. Le passif est évalué à la valeur actualisée nette des paiements futurs et est actualisé en fonction du taux contractuel implicite lors de la signature de l'accord.

Contrats de location-acquisition

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont classés en tant que contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Passif au titre des sites contaminés

La province comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il y a un dépassement d'une norme environnementale en vigueur, lorsque la province a une responsabilité légale ou présumée et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du coût de l'assainissement. L'estimation du passif au titre de l'assainissement est basée sur l'information disponible à la date des états financiers et elle tient compte des coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, déduits par les recouvrements nets attendus. La valeur comptable du passif au titre de l'assainissement est examinée à la date des états financiers. Toutes révisions du montant précédemment constaté sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les révisions sont effectuées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1^{er} 31 MARS 2026

Prestations de retraite

Les prestations de retraite comprennent différents régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs pour lesquels la province est dans l'obligation de verser des prestations aux employés. Le passif des régimes suivants est calculé selon la méthode de répartition des indemnités au prorata des services, à l'aide de différentes hypothèses basées sur les meilleures estimations de la direction : les obligations prévues par la *Loi sur la Cour provinciale*, la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale*, la *Loi sur la pension de retraite des députés*, la *Loi sur la pension des députés*, le Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des employés à temps plein des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP, le régime appelé *Pension Plan for Management Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime appelé *Pension Plan for General and Service Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime appelé *Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees of New Brunswick Nursing Homes*, le régime de retraite complémentaire et le programme d'allocation de retraite. L'actif des fonds de pension est établi selon les valeurs axées sur la valeur marchande. Le coût des prestations accumulées est attribué à la période durant laquelle l'employé accomplit le service. Les changements dans le passif qui découlent des gains ou des pertes actuariels et les changements dans les hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative restante de la période d'application du régime connexe. Les gains et les pertes découlant de modifications apportées au régime sont reconnus au cours de la période durant laquelle les modifications sont apportées.

Le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick, le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick, le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP et le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick sont des régimes à prestations cibles. Le passif de ces régimes est calculé selon la méthode de répartition des indemnités au prorata des services, à l'aide de différentes hypothèses basées sur les meilleures estimations de la direction. L'actif des fonds de pension est établi selon les valeurs axées sur la valeur marchande. Le coût des prestations accumulées est attribué à la période durant laquelle l'employé accomplit le service. Les changements dans le passif qui découlent des gains ou des pertes actuariels et les changements dans les hypothèses actuarielles sont amortis sur la durée moyenne estimative restante de la période d'application du régime connexe. Les gains et les pertes découlant de modifications apportées au régime sont reconnus au cours de la période durant laquelle les modifications sont apportées. Ces régimes sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs du régime. Dans ce contexte, la province attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. La province enregistre un passif pour sa part de l'obligation quand les régimes se trouvent dans une position de passif net.

La province contribue également au régime de retraite des employés saisonniers et à temps partiel. Pour ce régime, le conseil des fiduciaires a l'obligation de fournir des prestations aux participants au régime. Ainsi, aucune obligation n'est comptabilisée par la province. Le coût comptabilisé par la province pour ce régime correspond au montant de la cotisation que la province doit verser pour la période.

Passif au titre des travailleurs blessés

La province verse des indemnisations aux travailleurs blessés en vertu d'un régime d'autoassurance. Travail sécuritaire NB administre les demandes d'indemnisation au nom de la province, moyennant des frais pour la prestation de ce service. Le passif au titre des travailleurs blessés est déterminé par de nombreuses méthodes d'estimation des versements à venir, dont la méthode des rentes, celle de l'évolution des sinistres et celle des réclamations globales. Les versements à venir sont ensuite actualisés afin de déterminer la valeur actualisée. Chaque ministère passe en charge les paiements d'indemnisation annuelle, qui figurent en tant que charges opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net du passif, exception faite des indemnisations effectivement versées, est présenté sous le gouvernement central.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

Congés de maladie

Le coût des congés de maladie accumulés, non acquis des employés des ministères et d'organismes gouvernementaux, des districts scolaires et d'autres organismes est déterminé par une évaluation actuarielle selon la meilleure estimation de la direction en matière de relèvement des salaires, des congés de maladie accumulés à la retraite et des taux d'inflation et d'actualisation à long terme. Le passif au titre des congés de maladie pour les foyers de soins a été estimé à partir des données sommaires sur les employés des foyers ainsi que de l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province. Le coût d'utilisation des congés de maladie qui dépasse l'allocation annuelle à un employé est passé en charges par chaque ministère et comptabilisé dans la section des charges fonctionnelles se rapportant au programme dans lequel a travaillé l'employé. Le changement net du passif, exclusion faite du coût d'utilisation des congés de maladie excédant l'allocation annuelle, est présenté par le gouvernement central.

Revenus reportés

La province reporte les revenus lorsqu'une obligation de prestation connexe de la province n'a pas été remplie à la date des états financiers ou, dans le cas des recettes fiscales, lorsque l'événement imposable ne s'est pas encore produit. Le passif est réglé et comptabilisé en tant que revenu lorsque (ou au fur et à mesure que) l'obligation de prestation est remplie ou que l'événement imposable se produit. Les revenus reportés comprennent les montants reçus du gouvernement fédéral en vertu de divers accords qui stipulent comment les fonds doivent être dépensés, et les montants reçus de diverses personnes et organisations en échange de l'utilisation ou l'accès à des actifs et des ressources de la province. Le tableau 7 présente les montants des revenus reportés par type.

Emprunts pour le compte de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte d'Énergie NB contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables. Cette entente financière a été utilisée afin d'obtenir des frais de service de la dette plus favorables. Les débentures d'Énergie NB achetées par la province figurent dans l'état consolidé de la situation financière comme une réduction de la dette consolidée. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs de la province qui ont une durée de vie utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, des seuils minimums établissant des montants minimums pour l'inscription à l'actif ont été établis. Les coûts des immobilisations corporelles comprennent les coûts d'acquisition ou de construction, ainsi qu'une estimation des coûts découlant de l'obligation juridique liée à la mise hors service de l'actif. Les coûts sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme le décrit plus loin en détail la note 15. Les éléments hérités en vertu du droit de la Couronne, comme les ressources forestières, hydriques et minérales, ainsi que les œuvres d'art historiques ou culturelles, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, car il n'est pas possible de quantifier ou de vérifier de manière raisonnable une estimation de leurs avantages économiques futurs.

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales, qui sont consolidées dans les présents états financiers consolidés, ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales dans les cas où les différences ne sont pas significatives. Les types d'éléments qui peuvent différer dans les directives relatives aux immobilisations corporelles incluent les taux d'amortissement, les durées de vie utile estimatives et les seuils établis pour l'inscription à l'actif.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles achetées sont comptabilisées à leur coût historique, déduction faite des montants d'amortissement cumulé. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée utile estimative. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas achetées ou qui sont développées en interne ne sont pas comptabilisées dans l'état consolidé de la situation financière.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont présentés selon le moindre du coût et de la valeur de remplacement.

Frais payés d'avance et reportés

Les frais payés d'avance et reportés sont des décaissements, autres que des immobilisations corporelles et des stocks de fournitures, qui devraient rapporter des avantages économiques sur une ou plusieurs périodes à venir. Ils sont comptabilisés comme un actif dès qu'ils sont engagés et amortis aux charges au cours des périodes qui en bénéficieront.

Revenus

Recettes fiscales

Les estimations officielles fournies par le gouvernement fédéral servent à établir les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des corporations, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente harmonisée. Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des corporations, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de la taxe de vente harmonisée pour l'exercice en cours reflètent les rajustements des exercices précédents fondés sur des déclarations ou des données économiques plus récentes.

L'impôt foncier provincial est comptabilisé en fonction du calcul résultant de l'application du taux d'impôt provincial et des taux d'impôt dans les districts de services locaux et les communautés rurales à la valeur évaluée de la propriété. Des rajustements sont apportés aux revenus de l'exercice en cours pour des changements de valeurs imposables de l'exercice antérieur.

Les taxes à la consommation (Taxe sur l'essence et les carburants, Taxe sur le tabac, Taxe sur le pari mutuel, Droit sur le cannabis et Droit sur les produits de vapotage) sont comptabilisées en fonction des déclarations d'autocotisation des contribuables et des percepteurs d'impôts (p. ex. détaillants et grossistes). Les revenus provenant des taxes à la consommation sont également comptabilisés en tenant compte des paiements directs effectués par les contribuables lorsqu'ils effectuent certains types de transactions.

Paiements de transfert

Les paiements de transfert sont comptabilisés en tant que revenus durant la période où le transfert est autorisé et tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif. Les transferts répondant à la définition d'un passif sont comptabilisés en tant que revenus reportés et ils sont comptabilisés en tant que revenus lorsque les stipulations relatives au transfert sont respectées. Les projets d'immobilisation pour lesquels les stipulations d'achèvement du projet n'ont pas été respectées au 31 mars 2026 figurent au tableau 7 en tant qu'apports reportés afférents aux immobilisations. Les principaux transferts comptabilisés durant la période comprennent les paiements de péréquation fiscale et les autres transferts présentés au tableau 16.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

Opérations de restructuration

Une opération de restructuration est le transfert d'un ensemble intégré d'actifs et/ou de passifs ainsi que de la responsabilité des programmes ou activités auxquels il se rattache, effectué sans une contrepartie principalement déterminée sur la base de la juste valeur des différents actifs et passifs transférés. L'effet net d'une opération de restructuration est présenté en tant qu'élément distinct de revenus ou de charges pour l'exercice au cours de laquelle le transfert a eu lieu.

Cadeaux et dons

Les cadeaux et les dons d'actifs sont considérés comme des revenus à leur juste valeur lorsqu'ils peuvent être évalués de manière fiable.

Intérêt

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont présentés en tant que revenus.

Autre revenu de provenance interne

D'autres revenus de provenance interne sont comptabilisés lorsqu'un événement ou une transaction a eu lieu et que la province dispose du pouvoir et s'attend d'obtenir des avantages économiques futurs. Pour les transactions dans le cadre desquelles la province fournit des biens ou des services, les revenus sont comptabilisés à mesure que la province remplit ses obligations de prestation en fournissant les biens ou les services au payeur. Les sommes reçues avant que les obligations de prestation ne soient remplies sont comptabilisées en tant que passifs reportés.

Charges

Paiements de transfert

Les subventions, droits et autres paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges dans l'exercice durant lequel l'événement donnant lieu au transfert s'est produit, dans la mesure où le transfert a été autorisé et que le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité. Les paiements de transfert principaux durant l'exercice comprennent des subventions aux universités et aux municipalités, du financement fourni par l'entremise de programmes d'emploi et de programmes sociaux ainsi que des transferts réalisés en vertu d'ententes de partage de revenu.

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état consolidé des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

- Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans le périmètre comptable du gouvernement au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans la charge de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises publiques sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'exercice.
- Les frais d'intérêt imputés à la province pour le passif net au titre des régimes de retraite figurent au titre de charges de retraite pour les différentes fonctions de charge.
- Les intérêts sur les débentures de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et la dette liée aux foyers de soins sont présentés dans la fonction des charges liées au développement social.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

Contrats de location-exploitation

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont classés en tant que contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est comptabilisé comme une charge lorsqu'il est dû. Les contrats de location-exploitation sont présentés dans les obligations contractuelles.

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe entièrement en charges les versements de prêts, à savoir :

- Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.
- Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Les prêts qui sont consentis à des conditions avantageuses importantes, parce qu'ils offrent un faible taux de rendement, sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

f) Conversion des devises et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice. Les gains et les pertes de change sont compris dans l'état consolidé des résultats lorsqu'ils sont réalisés. Les gains et les pertes de change non réalisés sont compris dans l'état des gains et pertes de réévaluation accumulés. Les éléments de revenus et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des transactions.

La province emprunte des fonds tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient les plus bas possibles, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou le risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison des fluctuations des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie divers techniques et instruments financiers pour gérer l'exposition au risque de change. Ces instruments financiers peuvent comprendre des contrats de change à terme, des échanges de devises et des achats d'éléments d'actif libellés en devises étrangères qui sont versés au fonds d'amortissement de la province. La province effectue une évaluation annuelle de l'efficacité de ses instruments financiers dans la gestion de l'exposition au risque de change en comparant les flux de trésorerie des éléments couverts et de ceux de couverture.

Au 31 mars 2026, le montant exigible total de la dette de la province libellée en devises (500,0 millions de dollars américains, 925,0 millions CHF et 105,0 millions EUR) a été couvert par des contrats d'échanges de devises, qui convertissent en dollars canadiens le montant payable des intérêts et du capital de la dette libellée en devise d'origine. Puisque l'ensemble du portefeuille de la dette libellée en devises a été couvert, la province n'est pas exposée aux risques de change.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

g) Incertitude relative à la mesure

L'incertitude relative à la mesure découle de l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est comptabilisé dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé ou présenté et un autre montant raisonnablement possible. Plusieurs éléments sont calculés selon la meilleure estimation de la direction, fondée sur des hypothèses représentatives des situations économiques et des lignes de conduite prévues les plus probables au moment de la préparation des états financiers. Les estimations sont mises à jour pour tenir compte de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations importantes utilisées dans ces états financiers consolidés comprennent :

- L'incertitude liée à l'évaluation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des corporations résultant d'écarts entre le montant estimé et le montant réel de la répartition des revenus imposables nationaux au Nouveau-Brunswick. Une analyse de sensibilité sur les répercussions d'un changement de la répartition des revenus imposables nationaux révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % de la part allouée au Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou une diminution des revenus de 6,6 millions de dollars. Il existe aussi une incertitude en ce qui a trait à la détermination des revenus tirés de l'impôt sur les particuliers et les corporations qui découle des révisions possibles des recettes fiscales à la suite de réévaluations de périodes d'imposition antérieures ou de l'échéancier des versements échelonnés. En raison de leur nature, l'impact de ces éléments sur les estimations ne peut pas être raisonnablement déterminé.
- L'incertitude liée à la détermination des revenus tirés de la taxe de vente harmonisée résultant d'écarts entre le montant estimé et le montant réel de la part allouée au Nouveau-Brunswick lors de la répartition des sommes nationales mises en commun. Une analyse de sensibilité a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % de la part allouée au Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou une diminution des revenus de 18,2 millions de dollars. Il existe aussi une incertitude concernant la détermination des revenus tirés de la taxe de vente harmonisée qui découle des révisions possibles des recettes fiscales à la suite de réévaluations de périodes d'imposition antérieures ou de l'échéancier des versements échelonnés. En raison de leur nature, l'impact de ces éléments sur les estimations ne peut pas être raisonnablement déterminé.
- L'incertitude liée à la détermination des revenus tirés des transferts canadiens en matière de santé et des transferts canadiens en matière de programmes sociaux résultants d'écarts entre la part estimée et la part réelle du Nouveau-Brunswick du montant de la population nationale. Une analyse de sensibilité sur les répercussions d'un changement dans les chiffres estimés de la population a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % des chiffres estimés de la population du Nouveau-Brunswick donnerait lieu à une augmentation ou une diminution des revenus provenant du transfert canadien en matière de santé de 11,3 millions de dollars et à une augmentation ou une diminution des revenus provenant du transfert en matière de programmes sociaux de 3,6 millions de dollars.
- L'incertitude liée à la détermination de l'obligation ou des charges de retraite et d'autres charges au titre d'avantages sociaux futurs des employés découlant du fait que les résultats réels peuvent différer des hypothèses provinciales utilisées pour évaluer le montant des prestations que les employés recevront et des rendements sur les investissements du régime. En raison des nombreux facteurs pouvant se répercuter sur les hypothèses utilisées, l'impact de leur variabilité sur les estimations ne peut pas être raisonnablement déterminé.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

- L'incertitude liée à la détermination du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations découlant du fait que les résultats réels peuvent différer des hypothèses utilisées pour estimer le passif. Une incertitude existe en ce qui concerne les bâtiments, dans la mesure où l'estimation du coût des matériaux de construction réglementés est fondée sur le coût au pied carré, selon le type de bâtiment et l'année de construction. Toutefois, il se peut que le montant total des matériaux réglementés ne puisse être déterminé qu'au moment de la mise hors service. En ce qui concerne les bâtiments, une augmentation de 1 % du taux estimé au pied carré entraînerait une augmentation du passif de 3,3 millions de dollars.
- L'incertitude liée à l'estimation du passif au titre des travailleurs blessés résultant d'écart entre les résultats réels et les hypothèses que la province a utilisées pour estimer le passif. Une analyse de sensibilité sur les répercussions d'un changement dans les variables clés utilisées pour estimer le passif a révélé qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation donnerait lieu à une augmentation du passif de 47,1 millions de dollars et qu'une augmentation de 1 % du taux d'inflation donnerait lieu à une augmentation du passif de 43,2 millions de dollars.
- L'incertitude liée à l'attribution des paiements des contrats de remise en état d'autoroutes, découlant du fait que l'amortissement des travaux d'amélioration des immobilisations débute dans l'exercice où les travaux de remise en état devraient être effectués, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'exécution actuelle des travaux par les entrepreneurs. Ceci peut affecter le calendrier de la charge d'amortissement et le classement des paiements en tant que charges payées d'avance, charges constatées ou immobilisations corporelles. En raison du caractère imprévisible des événements futurs, on ne peut pas établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la détermination des sommes comptabilisées comme provisions pour moins-values des prêts, car ces sommes sont fondées sur les résultats probables et l'utilisation d'estimations. Une analyse de sensibilité a révélé qu'une augmentation ou une diminution de 1 % dans les provisions pour moins-values globales des prêts à recevoir pourrait donner lieu à une augmentation ou une diminution des prêts à recevoir nets et de la charge pour créances irrécouvrables en ce qui concerne les prêts aux étudiants de 6,9 millions de dollars et les prêts en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* de 1,3 million de dollars.
- L'incertitude liée à la détermination des charges à payer au titre de l'assainissement de sites contaminés, des sommes comptabilisées à titre de passif éventuel, des provisions pour moins-values des placements et des comptes débiteurs et des durées de vie estimatives des immobilisations corporelles, découlant du fait que ces sommes sont fondées sur les résultats probables et l'utilisation d'estimations. En raison du caractère imprévisible des événements futurs, on ne peut pas établir de manière raisonnable à quel point la mesure est incertaine.
- L'incertitude liée à la consolidation des foyers de soins à but non lucratif exploités dans la province découlant du fait que, au moment de la consolidation, on ne disposait pas d'états financiers vérifiés pour tous les foyers et du fait que certains foyers recouraient à des cadres et à des conventions comptables différents de ceux de la Province. L'ampleur des différences ne devrait toutefois pas être importante.
- L'incertitude liée à l'établissement des revenus générés par l'impôt foncier, les charges, les actifs et les passifs attribuables aux appels en matière d'évaluation foncière, aux montants irrécouvrables et aux radiations. Il n'est pas possible de raisonnablement établir l'ampleur des répercussions qu'un changement dans les montants d'évaluation ou dans le recouvrement aura sur les états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

Le 6 mars 2025, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé un accord de règlement d'un montant de 32,5 milliards de dollars au Canada en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, contre trois grands fabricants de tabac pour compenser les coûts liés aux soins de santé. Le montant total de l'accord sera versé par tranches calculées en pourcentage du revenu net, impôts déduits, des fabricants de tabac de l'année précédente. Partant de 85 % du revenu net, impôts déduits, le pourcentage diminuera de 5 % tous les cinq ans. À compter de l'année 16, le montant de 70 % demeurera constant jusqu'à ce que le montant total soit payé.

Aux termes de l'accord, un montant de 24,7 milliards de dollars était dû aux provinces et aux territoires, la part du Nouveau-Brunswick s'élevant à environ 596,0 millions de dollars. À ce jour, la province a reçu 156,0 millions de dollars. Le montant restant de l'entente n'a pas été comptabilisé en tant que débiteur en raison de l'incertitude concernant le montant et le calendrier des bénéfices futurs des fabricants de tabac, lesquels pourraient être influencés par les conditions économiques, les changements réglementaires et l'évolution des préférences des consommateurs en matière de produits du tabac combustible. Les revenus ultérieurs seront comptabilisés lorsque les bénéfices annuels nets, impôts déduits, des fabricants de tabac seront mieux connus. Aucun montant n'a été comptabilisé pour l'exercice 2025-2026.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 2 BUDGET

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers consolidés sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires. Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et autres exigences qui n'étaient pas prévus au budget dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans un tableau complémentaire distinct du budget principal.

Selon les Normes comptables pour le secteur public, les résultats prévus doivent être présentés pour le même ensemble d'activités et de manière cohérente avec les résultats réels de l'exercice. Par conséquent, les données budgétaires présentées dans les états financiers consolidés ont été ajustées pour tenir compte de l'incidence d'un changement de présentation des charges d'intérêts et des intérêts créditeurs liés au service de la dette publique, qui n'avaient pas été présentés séparément dans le budget principal. Le tableau ci-dessous montre un rapprochement entre le budget principal publié et les données budgétaires rajustées présentées dans les états financiers consolidés.

	(millions)		
	Budget 2026	Rajustements	Budget rajusté 2026
État consolidé des résultats			
Revenus			
Provenance provinciale			
Taxes et impôts	6 658,0 \$	-- \$	6 658,0 \$
Licences et permis	176,3	--	176,3
Redevances	84,9	--	84,9
Bénéfices provenant des entreprises publiques et des partenariats commerciaux	396,3	--	396,3
Autres revenus provinciaux	815,6	67,4	883,0
Gains du fonds d'amortissement	222,2	--	222,2
Provenance fédérale	5 439,0	--	5 439,0
	<u>13 792,3</u>	<u>67,4</u>	<u>13 859,7</u>
Charges			
Éducation et formation	3 145,2	--	3 145,2
Santé	4 691,7	--	4 691,7
Développement social	2 179,8	--	2 179,8
Services de protection	445,3	--	445,3
Développement économique	505,3	--	505,3
Emploi et travail	179,7	--	179,7
Ressources	436,8	--	436,8
Transports et Infrastructure	991,5	--	991,5
Gouvernement central	1 093,0	--	1 093,0
Service de la dette publique	673,0	67,4	740,4
	<u>14 341,3</u>	<u>67,4</u>	<u>14 408,7</u>
Excédent lié aux activités	<u>(549,0)\$</u>	<u>-- \$</u>	<u>(549,0)\$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

NOTE 3 INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à des actifs financiers pour une entité et à des passifs financiers ou à des instruments de capitaux propres pour une autre entité. Les instruments financiers comprennent des instruments primaires tels que les débiteurs, les créditeurs et les instruments de capitaux propres, ainsi que des instruments financiers dérivés tels que les échanges sur les taux d'intérêt et sur les devises.

a) Juste Valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Les évaluations à la juste valeur des instruments financiers sont classées selon une hiérarchie fondée sur l'importance des données utilisées pour déterminer la juste valeur. Les éléments sont classés en fonction des données du niveau le plus bas qui sont importantes pour l'évaluation. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 – les prix donnés autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Les instruments financiers de la province comptabilisés à la juste valeur sont présentés ci-dessous. Tous les autres instruments financiers sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement. Il n'y a pas eu de transfert substantiel entre le niveau 1 et le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

		(millions)	
		2026	2025
	Niveau	Juste Valeur	
Actifs financiers			
Dérivés	2	405,8 \$	279,7 \$
Placements de portefeuille	1	21,2 \$	18,2 \$
Placements de portefeuille	2	47,0 \$	43,7 \$
Passifs			
Dérivés	2	15,0 \$	26,1 \$

b) Gestion des risques financiers

La province s'expose à des risques du fait de son utilisation d'instruments financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La province a mis en place des stratégies de gestion des risques afin d'atténuer ces risques, celles-ci sont exposées ci-dessous.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier puisse ne pas respecter ses obligations. Le risque est le plus important dans les placements de trésorerie et les placements à court terme, les comptes débiteurs, les prêts à recevoir, les placements de portefeuille et les actifs dérivés. Afin d'atténuer ce risque, la province surveille les cotes de crédit des contreparties et diversifie le risque de crédit. Les investissements à revenu fixe à long terme dans des fonds en fiducie et des fonds d'amortissement sont limités à ceux émis ou garantis par d'autres provinces canadiennes ou le gouvernement du Canada. Les dépôts en trésorerie, les placements à court terme et les contreparties dérivées sont limités aux six plus grandes banques canadiennes du tableau 1. Les débiteurs généraux sont suivis en fonction des soldes exigibles dont le paiement est réclamé. Comme il est indiqué à la note 4, les prêts de certaines catégories peuvent être couverts par une garantie.

La valeur comptable des actifs financiers soumis à ce risque représente le risque de crédit maximal à la date des états financiers. Les débiteurs et les avances, les taxes et impôts à recevoir et les prêts à recevoir comprennent des montants qui sont en souffrance et considérés comme ayant subi une dépréciation. Les provisions comptabilisées pour refléter la réduction de valeur sont présentées dans le tableau 2, le tableau 3 et la note 4.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières. La province effectue des prévisions et un suivi de la trésorerie pour ses activités afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités pour respecter ses engagements. La province utilise également un programme actif d'emprunts à court terme pour compléter ses besoins en financement supplémentaire lié aux activités, s'il y a lieu. Les engagements et les rachats futurs en matière de fonds en fiducie et de fonds d'amortissement font également l'objet de prévisions, d'un suivi et d'une gestion afin que les passifs soient respectés en temps opportun. Une analyse des échéances de la dette à long terme et des passifs financiers dérivés est présentée à la note 14. Les comptes créditeurs sont par nature à court terme et le paiement est généralement exigible dans les 30 jours suivant la réception d'une demande de paiement.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations des cours du marché. Le risque du marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison de variations des cours des monnaies étrangères. La province atténue ce risque au moyen de contrats dérivés qui convertissent les paiements d'intérêts et du capital de la dette libellée en devises en flux de trésorerie libellés en dollars canadiens. Au 31 mars 2026, des contrats dérivés étaient en place pour l'ensemble du solde de la dette exigible libellée en devises de la province. Une variation des taux de change à cette date n'aurait donc pas eu d'incidence sur les résultats liés aux activités de la province, mais en aurait eu sur les gains et les pertes de réévaluation. La note 14 présente le tableau d'échéances de la dette libellée en devises et les modalités des contrats dérivés connexes.

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés aux instruments financiers fluctue en raison de variations des taux d'intérêt. La province gère ce risque principalement en émettant des dettes à plus long terme avec un taux d'intérêt fixe jusqu'à l'échéance et en limitant l'exposition à des dettes avec un taux variable. Les actifs à revenu fixe à plus long terme sont diversifiés. Si la partie à court terme de la dette consolidée à des fins provinciales était refinancée à un taux d'intérêt supérieur de 100 points de base aux taux du marché actuels, les frais de service de la dette seraient plus élevés de 10,4 millions de dollars. Si la part de placements à court terme détenue dans le fonds d'amortissement général était réinvestie à un taux d'intérêt inférieur de 100 points de base aux taux du marché actuels, les gains annuels du fonds d'amortissement seraient inférieurs de 3,7 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison de variations du cours de marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change. La province considère que le risque du marché lié à ses instruments financiers se concentre dans le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence sur les gains et les pertes de réévaluation attribuables à une variation raisonnablement prévue des taux du marché pertinents au 31 mars 2026 appliquée à la dette libellée en devises et aux instruments financiers dérivés détenus à cette date.

	(millions)
	Gain (perte) de réévaluation
Dérivés	
Affaiblissement de 1 cent du CAD comparé à l'USD	4,7 \$
Affaiblissement de 1 cent du CAD comparé au CHF	9,1
Affaiblissement de 1 cent du CAD comparé à l'EUR	0,8
Hausse de 100 points de base des taux d'intérêt	(28,6)
	<u>(14,0)\$</u>

	(millions)
	Gain (perte) de réévaluation
Dette consolidée exigible libellée en devises	
Affaiblissement de 1 cent du CAD comparé à l'USD	(5,0)\$
Affaiblissement de 1 cent du CAD comparé au CHF	(9,3)
Affaiblissement de 1 cent du CAD comparé à l'EUR	(1,1)
	<u>(15,4)\$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 4 PRÊTS

Voici un tableau des prêts à recevoir de la province :

	(millions)					
	2026			2025		
	Montant	Provision pour moins- value	Net	Montant	Provision pour moins- value	Net
Prêts aux étudiants	665,4 \$	(160,7)\$	504,7 \$	645,8 \$	(177,0)\$	468,8 \$
<i>Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick</i>	132,4	(44,9)	87,5	138,2	(47,1)	91,1
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	27,2	(10,9)	16,3	28,7	(10,2)	18,5
<i>Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture</i>	20,3	(9,1)	11,2	18,3	(8,5)	9,8
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	10,1	(6,7)	3,4	10,1	(6,5)	3,6
Société de développement régional	3,1	(2,2)	0,9	5,3	(2,7)	2,6
La Fondation du quotidien francophone	4,0	(4,0)	--	4,0	(4,0)	--
Autres prêts	7,8	(0,9)	6,9	8,4	(0,9)	7,5
	<u>870,3 \$</u>	<u>(239,4)\$</u>	<u>630,9 \$</u>	<u>858,8 \$</u>	<u>(256,9)\$</u>	<u>601,9 \$</u>

Les prêts aux étudiants doivent être remboursés dans les dix ans suivant la date de fin des études; ces prêts ne sont pas garantis. Depuis le 1^{er} novembre 2022, les intérêts ne s'accumulent plus sur les prêts provinciaux aux étudiants.

Les prêts émis en vertu de la *Loi sur l'habitation au Nouveau-Brunswick* ont des échéanciers qui peuvent aller jusqu'à 30 ans et des taux d'intérêt allant de 0 % au taux d'emprunt provincial. Ces prêts sont garantis par une hypothèque ou un billet à ordre.

Les prêts émis par la Société de développement régional ont diverses modalités de remboursement et des taux d'intérêt allant de 0 % à 2 %. Ces prêts peuvent être garantis par des actifs de l'entreprise ou des garanties personnelles.

Les prêts émis en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick*, de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* facilitent l'établissement, le développement ou le maintien de l'industrie dans différents secteurs.

Les prêts émis en vertu de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* ont des échéanciers qui peuvent aller jusqu'à 30 ans et des taux d'intérêt allant de 0 % à 10 %. Ces prêts peuvent être garantis par une assurance-vie, des actifs de l'entreprise ou des garanties personnelles.

Les prêts émis en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* ont des échéanciers qui peuvent aller jusqu'à 25 ans et des taux d'intérêt fixés par règlement pour correspondre au taux d'emprunt provincial ou être basés sur le taux préférentiel. Ces prêts peuvent être garantis par des terrains, des bâtiments, du bétail, des quotas et des navires de pêche.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 5 PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille sont des investissements dans des actions ou des instruments d'emprunt d'organisations non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Les placements de portefeuille détenus par la province sont les suivants :

	(millions)	
	2026	2025
Placements évalués au coût ou au coût après amortissement	46,6 \$	54,5 \$
Placements évalués à la juste valeur	68,7	61,9
	<u>115,3 \$</u>	<u>116,4 \$</u>

Les placements de portefeuille et les autres placements comprennent des titres négociables dont la valeur comptable est de 83,7 millions de dollars (83,8 millions de dollars en 2025) et la valeur marchande est de 83,7 millions de dollars (84,1 millions de dollars en 2025).

Les revenus de placements de portefeuille sont présentés au tableau 15.

La province détient également des placements de portefeuille dans le fonds d'amortissement général, comme il est indiqué à la note 14. Les placements de portefeuille suivants sont détenus dans le fonds d'amortissement général :

	(millions)	
	2026	2025
Placements évalués au coût ou au coût après amortissement	5 082,2 \$	4 823,6 \$
Placements évalués à la juste valeur	--	--
	<u>5 082,2 \$</u>	<u>4 823,6 \$</u>

Les placements de portefeuille du fonds d'amortissement général comprennent des titres négociables dont la valeur comptable est de 5 082,2 millions de dollars (4 823,6 millions de dollars en 2025) et la valeur marchande est de 4 645,5 millions de dollars (4 583,6 millions de dollars en 2025).

Les revenus de placements de portefeuille du fonds d'amortissement général sont présentés avec les gains du fonds d'amortissement dans l'état consolidé des résultats.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

NOTE 6 PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ

La province a conclu divers partenariats public-privé dans le cadre desquels elle contrôle l'objet et l'utilisation de l'élément d'infrastructure, a accès aux avantages économiques futurs et est exposée aux risques liés aux actifs afférents à un élément d'infrastructure, et détient un intérêt résiduel important dans l'élément d'infrastructure.

Le tableau ci-dessous présente les paiements futurs exigibles pour les partenariats public-privé. L'obligation la plus importante relative aux partenariats public-privé concerne l'autoroute Fredericton-Moncton.

	(millions)			
	Principal	Intérêt	Taux d'intérêt (%)	Durée (exercices)
Bâtiment	3,0 \$	2,4 \$	8,8	30
Autoroute	103,3 \$	20,2 \$	6,4	29

Le taux d'intérêt pour calculer les actifs afférents à un élément d'infrastructure liés aux partenariats public-privé est basé sur le taux contractuel implicite au moment de la signature de l'accord. Les coûts en capital et l'amortissement cumulé liés à ces accords sont présentés plus en détail dans la note 15. Les coûts d'exploitation et/ou d'entretien liés à ces accords ont été comptabilisés en charges dans la période à laquelle ils se rapportent. Les engagements futurs liés à ces accords de partenariat public-privé sont présentés dans la note 19.

NOTE 7 ENTREPRISES PUBLIQUES ET PARTENARIATS COMMERCIAUX

a) Entreprises publiques

Une entreprise publique est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui a la capacité de passer des contrats en son nom propre et d'ester en justice, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie du périmètre comptable du gouvernement et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux revenus provenant de sources ne faisant pas partie du périmètre comptable du gouvernement.

L'information financière d'une entreprise publique est préparée conformément aux normes comptables qui sont appropriées pour le secteur d'activité dans lequel elle opère. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par la province.

La liste qui suit énumère les entreprises publiques incluses dans le périmètre comptable du gouvernement ainsi que leur date de fin d'exercice, tel que précisé dans le tableau 25 de ces états financiers consolidés.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcool NB)*	29-03-2026
Cannabis N.-B. Ltée (CNB)*	29-03-2026
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)	31-12-2025
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)	31-03-2026

*Alcool NB et CNB ont des fins d'exercice financier qui se terminent le dimanche le plus près du 31 mars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

Le tableau suivant présente les données financières condensées de ces entreprises publiques.

	(millions)				
	Alcool NB	CNB	CFMNB	Énergie NB	Total
Actifs					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,2 \$	1,5 \$	0,4 \$	129,0 \$	136,1 \$
Débiteurs	15,1	0,3	1,7	505,0	522,1
Frais payés d'avance	2,3	2,3	--	33,0	37,6
Stocks	48,0	10,3	--	289,0	347,3
Dérivés	--	--	--	77,0	77,0
Immobilisations	13,5	1,5	--	5 275,0	5 290,0
Actifs à long terme	--	--	--	1 057,0	1 057,0
Actifs réglementaires	--	--	--	1 182,0	1 182,0
Effets à recevoir à long terme	--	--	767,8	--	767,8
Actifs au titre du droit d'utilisation	28,9	18,4	--	--	47,3
Autres actifs	--	--	--	19,0	19,0
Créances du fonds d'amortissement	--	--	--	637,0	637,0
Actifs incorporels	1,0	1,2	--	46,0	48,2
Actifs totaux	<u>114,0 \$</u>	<u>35,5 \$</u>	<u>769,9 \$</u>	<u>9 249,0 \$</u>	<u>10 168,4 \$</u>
Passifs					
Créditeurs et charges à payer	44,7 \$	4,6 \$	1,9 \$	500,0 \$	551,2 \$
Dette à court terme	--	--	--	662,0	662,0
Dérivés	--	--	--	24,0	24,0
Prestations futures aux employés	2,4	--	--	102,0	104,4
Dette à long terme	--	--	767,8	6 074,0	6 841,8
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	--	--	--	1 204,0	1 204,0
Autres passifs	33,0	20,4	--	179,0	232,4
Total des passifs	<u>80,1</u>	<u>25,0</u>	<u>769,7</u>	<u>8 745,0</u>	<u>9 619,8</u>
Capitaux propres					
Bénéfices non répartis	33,8	10,5	0,2	545,0	589,5
Cumul des bénéfices (pertes) des autres éléments du résultat étendu	0,1	--	--	(41,0)	(40,9)
Total des capitaux propres	<u>33,9</u>	<u>10,5</u>	<u>0,2</u>	<u>504,0</u>	<u>548,6</u>
Total des passifs et des capitaux propres	<u>114,0 \$</u>	<u>35,5 \$</u>	<u>769,9 \$</u>	<u>9 249,0 \$</u>	<u>10 168,4 \$</u>
Bénéfice net					
Revenus	549,0 \$	101,6 \$	25,9 \$	3 130,0 \$	3 806,5 \$
Charges	(365,5)	(80,7)	(0,1)	(2 905,0)	(3 351,3)
Intérêts et charges connexes	--	--	(25,7)	(212,0)	(237,7)
Bénéfice net	<u>183,5 \$</u>	<u>20,9 \$</u>	<u>0,1 \$</u>	<u>13,0 \$</u>	<u>217,5 \$</u>
Bénéfices (pertes) des autres éléments du résultat étendu					
Autres éléments du résultat étendu	<u>(0,1)\$</u>	<u>-- \$</u>	<u>-- \$</u>	<u>7,0 \$</u>	<u>6,9 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick. Les transactions entre l'Alcool NB et la province dans le cours normal de leurs activités ont été jugées sans importance pour les états financiers. Les états financiers d'Alcool NB sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Cannabis N.-B. Ltée

La société Cannabis N.-B. Ltée est constituée en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales*. Son activité commerciale est la distribution et la vente de cannabis à des fins récréatives grâce à une entente conclue avec la Société de gestion du cannabis. Les états financiers de CNB sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de fournir une aide financière aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. Les états financiers de la CFMNB sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Au 31 décembre 2025, les fonds administrés par la province contenaient 690,0 millions de dollars (667,4 millions de dollars en 2024) de la dette exigible de la CFMNB. De ce total, 679,6 millions de dollars (651,9 millions de dollars en 2024) ont été achetés directement par ces fonds. La province garantit toutes les dettes émises par la CFMNB. Cette dernière a versé à la province des frais administratifs de 0,1 million de dollars en 2025 (0,1 million de dollars en 2024) pour administrer les fonds en son nom.

Voici les paiements du capital de la CFMNB sur le total de la débenture exigible :

Exercice prenant fin le	(millions) Remboursement du capital
31 décembre 2026	99,2 \$
31 décembre 2027	92,7
31 décembre 2028	82,9
31 décembre 2029	73,7
31 décembre 2030 et suivants	423,6
Escompte non amorti	(4,3)
Débenture totale	<u>767,8 \$</u>

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été constituée à titre de société de la Couronne de la province par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique du Nouveau-Brunswick*. En 2004, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick avec de nouvelles filiales d'exploitation (collectivement le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick). Le 1^{er} octobre 2013, par la promulgation de la *Loi sur l'électricité*, le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick est devenu une société de la Couronne individuelle et intégrée. Le 1^{er} avril 2022, à la suite de modifications apportées à la *Loi sur l'électricité*, Énergie NB est devenue une filiale de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick. Le but d'Énergie NB est de produire, d'acheter, de transmettre, de distribuer et de vendre de l'électricité. Ses états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

Avant la fusion mentionnée ci-dessus le 1^{er} octobre 2013, les résultats financiers du Groupe d'entreprises d'Énergie NB étaient comptabilisés dans la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, avec l'élimination de tous les gains et de toutes les pertes interentreprises non réalisés au moment de la consolidation. Les résultats financiers de la CFENB étaient alors consolidés avec ceux de la province, toujours selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Durant la période de 2009 à 2013, le bénéfice net de la CFENB a été réduit de 153,1 millions de dollars au titre de gains interentreprises non réalisés liés aux charges reportées conformément à la méthode de taux de réglementation comptable utilisée par le Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick. En raison de la fusion ultérieure du Groupe d'entreprises d'Énergie Nouveau-Brunswick et de la CFENB, la province comptabilise le montant total de 153,1 millions de dollars en tant que bénéfice net sur les 27 années de durée de vie utile estimative de Point Lepreau. En ce qui concerne l'exercice financier terminé le 31 mars 2026, un montant de 5,7 millions de dollars a été amorti dans le bénéfice de la province. Dans l'état consolidé de la situation financière, l'investissement provincial dans la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été réduit par le montant restant de report réglementaire (77,0 millions de dollars).

Le montant de 637,0 millions de dollars figurant à titre de créances du fonds d'amortissement dans les états financiers d'Énergie NB constitue une somme due par la province. Le montant de 6 074,0 millions de dollars présenté comme dette à long terme est un emprunt fait par la province. Pour 2026, Énergie NB a versé des montants à la province sous la forme d'impôt foncier et ainsi que d'impôts sur les services publics et les emprises, totalisant 47,0 millions de dollars (47,0 millions de dollars en 2025).

Le calendrier de remboursement du principal de la dette à long terme d'Énergie NB est le suivant :

Exercice prenant fin le	(millions) Remboursement du capital
31 mars 2027	-- \$
31 mars 2028	220,0
31 mars 2029	516,0
31 mars 2030	50,0
31 mars 2031 et suivants	5 280,0
Primes non amorties	8,0
Dette à long terme totale	<u>6 074,0 \$</u>

b) Partenariats commerciaux

Un partenariat est un accord contractuel entre la province et une ou plusieurs parties non compris dans le périmètre comptable du gouvernement, dans laquelle les partenaires collaborent à l'atteinte d'objectifs communs et partagent de manière équitable les risques et les avantages. Les partenaires font un investissement financier dans le partenariat et ils se partagent le contrôle des décisions financières et d'exploitations. Un partenariat commercial est un partenariat qui a le pouvoir de passer des contrats en son propre nom, qui a des pouvoirs financiers et d'exploitation nécessaire pour mener des activités commerciales, qui a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organisations autres que les partenaires et qui peut, dans le cours normal de ses activités, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources autres que les partenaires.

Le partenariat commercial et sa date de fin d'exercice sont énumérés ci-dessous.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

Le tableau suivant présente l'information financière condensée du partenariat commercial.

	(millions)
	<u>SLA</u>
Actifs	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15,3 \$
Liquidités soumises à restrictions pour les lots	25,2
Débiteurs	36,4
Frais payés d'avance	8,4
Stocks	10,9
Immobilisations	157,5
Actifs au titre du droit d'utilisation	7,0
Prestations futures aux employés	160,0
Actifs incorporels	42,7
Actifs totaux	<u><u>463,4 \$</u></u>
Passifs	
Ligne de crédit et financement à court terme	66,1 \$
Créditeurs et charges à payer	50,6
Passifs pour lots non réclamés	25,2
Montant à payer aux actionnaires	5,2
Prestations futures aux employés	13,7
Dette à long terme	86,3
Autres passifs	36,4
Total des passifs	<u><u>283,5</u></u>
Capitaux propres	
Bénéfices non répartis	182,0
Cumul du bénéfice des autres éléments du résultat étendu	(2,1)
Total des capitaux propres	<u><u>179,9</u></u>
Total des passifs et des capitaux propres	<u><u>463,4 \$</u></u>
Bénéfice net	
Revenus	889,6 \$
Charges	(397,5)
Bénéfice net	<u><u>492,1 \$</u></u>
Autres éléments du résultat étendu	
Autres éléments du résultat étendu	<u><u>46,9 \$</u></u>

La part de la province est la suivante :

	<u>(millions)</u>
Montant à payer aux actionnaires	1,3 \$
Total des capitaux propres	51,9 \$
Bénéfice net	149,1 \$
Autres éléments du résultat étendu	14,1 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

Société des loteries de l'Atlantique Inc.

La Société des loteries de l'Atlantique Inc. est une société qui appartient conjointement aux quatre provinces de l'Atlantique et qui est constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 3 septembre 1976. La province est un partenaire de la SLA par l'intermédiaire de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB). L'objectif de la SLA est d'exploiter les programmes de loterie vidéo, avec billets et en ligne pour le compte de la SLJNB et d'autres partenaires. Elle prend également en charge et commercialise les produits de la Société de la loterie interprovinciale, une organisation détenue conjointement par les dix provinces, qui exploite les loteries au Canada. Les états financiers de la SLA sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

NOTE 8 EMPRUNTS À COURT TERME

a) Solde exigible

Les emprunts à court terme sont comptabilisés au coût, ce qui correspond environ à la valeur du marché. Les emprunts à court terme se composent de bons du Trésor totalisant 1 044,2 millions de dollars (1 191,4 millions de dollars en 2025) avec des taux d'intérêt allant de 2,2 % à 2,3 %, arrivant à échéance entre le 9 avril et le 4 juin 2026; ainsi que des emprunts bancaires de 1,3 million de dollars (1,6 million de dollars en 2025) avec des taux d'intérêt allant de 4,5 % à 8,0 %.

b) Solde des emprunts autorisés en vertu de la Loi sur les emprunts de la province

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, l'endettement temporaire maximal de la province s'établit à 3 000,0 millions de dollars.

NOTE 9 PRESTATIONS DE RETRAITE

a) Description

Les employés de la province et de certaines autres entités ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite, conformément à plusieurs régimes. Le texte qui suit est un résumé du financement et des prestations des participants. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents se rapportant à chacun.

Régimes de pension à prestations déterminées

Les membres du personnel non enseignant admissibles des districts scolaires participent au Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres), au Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (MEMS) ou au Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (SCFP 2745). Chaque régime offre une prestation de retraite de base, calculée en fonction des années de service et du salaire, et comporte une protection qui limite l'inflation annuelle. Les employés cotisent jusqu'à 6,5 % des gains au régime du SCFP 2745 et jusqu'à 7,0 % des gains au régime MEMS. Actuellement, personne ne cotise au régime écoles – cadres, car il a fait l'objet de compressions. La province cotise un montant déterminé par l'actuaire pour financer les prestations du régime MEMS. La cotisation de la province correspond à 142,4 % des cotisations des employés au régime du SCFP 2745, conformément à la convention collective. Pour les fonds en fiducie du régime MEMS et du régime du SCFP 2745, il existe des fonds de pension en fiducie distincts du Fonds consolidé qui investissent dans des titres à revenu fixe et des actions. Le fonds en fiducie du Régime de pension du personnel-cadre des districts scolaires a été épuisé en 2022. La province verse les prestations du régime, à partir du Fonds consolidé, au fur et à mesure qu'elles deviennent payables.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1^{er} 31 MARS 2026

Les juges de la cour provinciale reçoivent des prestations de retraite en vertu de la *Loi sur la Cour provinciale* et de la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale* (Juge). Ce régime offre une prestation de base, calculée en fonction des années de service et du salaire, et comporte une protection qui limite l'inflation annuelle. Les juges cotisent 8,0 % des gains et la province cotise le montant nécessaire pour financer les prestations, tel que déterminé par l'actuaire. Un fonds de pension en fiducie, distinct du Fonds consolidé, existe pour financer une part des prestations. La part restante des prestations payables aux juges provient du Fonds consolidé. Le fonds en fiducie investit dans divers fonds à revenu fixe, fonds d'action, fonds d'obligation indexée sur l'inflation et fonds communs alternatifs.

Les membres de l'Assemblée législative (MAL) recevaient auparavant des prestations de retraite accumulées en vertu de la *Loi sur la pension de retraite des députés* et la *Loi sur la pension des députés* (Député). Ces régimes ont fait l'objet de compressions. Les régimes offrent une prestation de retraite qui est calculée en fonction du salaire et des années de service en tant que ministre, ainsi que de la moyenne des indemnités et du nombre de séances de service en tant que MAL plus les allocations supplémentaires additionnelles. Il n'existe aucun fonds de pension en fiducie distinct pour ces régimes. La province verse des prestations, à partir du Fonds consolidé, au fur et à mesure qu'elles deviennent payables.

Certaines prestations de retraite relatives aux initiatives de retraite anticipée, aux dispositions améliorées pour les sous-ministres et les ministres et aux prestations qui dépassent le salaire maximal visé par le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick sont financées par le Régime de retraite complémentaire (RRC). Les cotisations excédentaires de l'employeur et de l'employé relatives au Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick sont déposées dans une convention de retraite établie en 2015 pour recevoir les cotisations et verser les prestations. En date du 31 mars 2026, 84,1 millions de dollars avaient été déposés dans le compte. Les prestations sont actuellement versées à partir du Fonds consolidé.

Certains employés admissibles des foyers de soins participent soit au régime appelé Pension Plan for Management Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – direction), soit au régime appelé Pension Plan for Nursing and Paramedical Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – SI et P). Les régimes offrent une prestation de retraite, calculée en fonction des années de service et du salaire, et comportent une protection qui limite l'inflation annuelle. Les employés versent 5,8 % des gains jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP) et 7,5 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – direction. Les employés versent 5,3 % des gains jusqu'à concurrence du MGAP et 7,0 % des gains excédant le MGAP au régime des FS – SI et P. Les foyers de soins versent le montant requis pour financer les prestations, tel qu'il est déterminé par l'actuaire. Pour chaque régime, il existe des fonds de pension en fiducie distincts du Fonds consolidé. Les fonds en fiducie investissent dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

Certains employés admissibles des foyers de soins participent au régime appelé Pension Plan for General and Service Employees' of New Brunswick Nursing Homes (FS – G et S). La prestation annuelle future des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service et comporte une protection qui limite l'inflation à partir du moment où elle est acquise. Les employés versent au service courant 6,5 % des gains jusqu'à concurrence du MGAP et 9,03 % des gains excédant le MGAP. Les foyers de soins doivent verser une somme équivalente. Si des paiements spéciaux sont requis, les règlements spécifient qu'ils doivent être partagés également par les employés et les employeurs et que le montant ne peut pas dépasser 25 % des cotisations du service courant. Il existe un fonds de pension en fiducie distinct du Fonds consolidé pour le régime. Le fonds en fiducie investit dans des titres à revenu fixe, des actions et des fonds alternatifs.

Régimes de pension à cotisations déterminées

Les employés à temps partiel, saisonniers et contractuels admissibles de la province peuvent participer au Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel). Les employés peuvent cotiser 2,0 %, 3,25 % ou 4,5 % des gains. La province cotise une somme égale à celle fournie par l'employé et n'a aucune autre obligation relative aux prestations. Les cotisations, ainsi que les allocations, sont déposées dans des comptes participants distincts qui servent à financer les prestations de retraite futures.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

Régimes de retraite à prestations cibles

Le Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du Syndicat canadien de la fonction publique (RRP-SCFP), le Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (RRP-CES), le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB) et le Régime de pension des enseignants du Nouveau-Brunswick (RPENB) sont des régimes à prestations cibles qui fournissent des prestations aux employés de la province et à certaines autres entités.

Chaque régime est dirigé par un conseil de fiduciaires dont la province nomme la moitié des membres. Une fois qu'elle a nommé un ou une fiduciaire, la province n'a pas le droit de retirer cette personne du conseil. Les conseils sont entièrement responsables de la gestion des régimes, y compris le placement des actifs et l'administration du régime. Chaque régime est accompagné d'une politique de financement qui souligne les actions que le conseil des fiduciaires doit prendre au cas où le régime ne serait pas complètement financé selon les évaluations actuarielles. Les actions à prendre et les délais à respecter diffèrent d'un régime à l'autre et peuvent comprendre des rajustements de prestations accessoires y compris des rajustements de l'IPC, des rajustements des cotisations des employeurs et des employés ainsi que des rajustements des prestations de pension de base. La politique de financement prescrit également les actions à prendre quand ces régimes retournent à une situation de financement complet. Les régimes sont financés conjointement par les employés et la province. Les taux de cotisation sont déterminés par le conseil des fiduciaires du régime de pension conformément aux documents du régime établissant les montants maximums d'augmentation ou de diminution possible des taux à partir des taux de cotisation suivants :

	<u>Employé</u>	<u>Employeur</u>
RRSPNB	7,5 % sous le MGAP, 10,7 % au-dessus du MGAP	11,25 % (entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2024)
RPENB	8,5 % sous le MGAP, 10,2 % au-dessus du MGAP (entrée en vigueur le 31 août 2025)	8,5 % sous le MGAP, 10,2 % au-dessus du MGAP (entrée en vigueur le 31 août 2025)
RRP-SCFP	9,0 %	10,1 %
RRP-CES	7,8 %	7,8 %

La prestation de pension ciblée des employés s'accumule en fonction d'un pourcentage du salaire au fil de leurs années de service. Sous réserve des conditions de la politique de financement, la prestation peut être rajustée en fonction de l'inflation à partir du moment où elle est acquise. Les prestations futures et les prestations déjà gagnées peuvent être rajustées par les conseils de fiduciaires des régimes en fonction de la situation financière de chaque régime, conformément aux étapes précises décrites dans la politique de financement.

La province a garanti que les prestations de retraite des participants au RRSPNB ne seront jamais inférieures au niveau de prestation de base au moment de la conversion. Au moment de la conversion, l'obligation principale relative au versement des prestations de retraite aux participants de l'ancien Régime de pension de retraite dans les services publics ainsi que les actifs de ce régime ont été transférés aux fiduciaires du RRSPNB. Bien que les actifs et l'obligation principale de verser les prestations aient été transférés, si le conseil de fiduciaires du RRSPNB réduisait les prestations au-dessous du niveau de prestation de base au moment de la conversion, la province aurait une obligation en raison de la garantie. Aucune garantie n'a été fournie aux membres de tout autre régime de retraite converti.

Il existe des fonds de pension en fiducie distincts pour chaque régime. Les fonds en fiducie du RRSPNB et du RPENB investissent dans divers fonds à revenu fixe, fonds d'action, fonds d'obligation indexée sur l'inflation et fonds communs alternatifs. Les politiques de placement des fonds en fiducie du RRP-SCFP et du RRP-CES permettent d'investir dans des titres à revenu fixe, des actions, de l'immobilier et de l'infrastructure.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

Régime d'allocation de retraite

La province offre d'autres prestations futures aux employés. Ces prestations sont versées sous la forme de paiement forfaitaire, au moment de la retraite, aux employés syndiqués et non syndiqués admissibles. Ce paiement est calculé en fonction du salaire au moment de la retraite et du nombre d'années de service jusqu'à un maximum de 25 ans. Il s'agit d'un programme non financé, sans actif distinct pouvant servir à verser les prestations. Depuis le 1^{er} avril 2011, le programme a été interrompu pour les nouveaux membres du groupe d'employés non syndiqués. Pour les directeurs et les employés non syndiqués ayant une date de service continu antérieure au 1^{er} avril 2011, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite a été interrompue en date du 31 mars 2013. Les employés admissibles ont eu le choix entre le paiement tenant lieu d'allocation de retraite ou le report de leur allocation de retraite jusqu'à la retraite en fonction des crédits accumulés au 31 mars 2013 et du salaire au moment de la retraite. Pour certains groupes syndiqués, l'accumulation des crédits d'allocation de retraite a cessé entre le 31 mars 2016 et le 31 juillet 2020, en fonction du groupe syndiqué. Les employés admissibles ont eu l'option de recevoir un versement tenant lieu de l'allocation de retraite et certains groupes syndiqués ont permis aux employés d'accepter de recevoir leur versement tenant lieu de l'allocation de retraite avant la date de cessation.

b) Passif net au titre des régimes de retraite

En ce qui concerne les régimes de pension à prestations déterminées, la province est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des fonds de pension, sauf pour ce qui est du régime appelé FS – G et S, qui est comptabilisé en tant que régime conjoint à prestations déterminées. La province ne constate que sa part qui est évaluée à 50 %. Les régimes à prestations cibles sont gouvernés par une Convention et une Déclaration de fiducie qui restreignent l'accès aux actifs du régime. La province attribue aux actifs nets des régimes une valeur nulle quand les régimes se trouvent dans une position d'actif net. Quand ces régimes se trouvent dans une position de passif net, la province enregistre un passif pour sa part. Le RRSPNB a été enregistré à 100 % en utilisant la comptabilité à prestations déterminées en raison de la garantie de prestation de base avant conversion. Le RPENB, le RRP-SCFP et le RRP-CES ont été enregistrés à 50 % en utilisant la comptabilité conjointe à prestations déterminées. Le règlement du passif se fera à des périodes postérieures lorsque les cotisations permettront de maintenir, avec le temps, un statut de régime pleinement financier. Pour le régime à cotisations déterminées, le passif de la province se limite à la cotisation exigée pour la période en question. Un passif ne sera comptabilisé que si la province n'a pas versé la cotisation annuelle exigée. En ce qui concerne le régime d'allocation de retraite, la province est responsable de l'obligation au titre des prestations accumulées.

Au 31 mars 2026, la valeur des prestations accumulées dans tous les régimes de pension à prestations déterminées a dépassé la valeur des actifs du régime, donnant lieu à un passif actuariel au titre des régimes de retraite de 363,9 millions de dollars (452,5 millions de dollars en 2025). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir et de la valeur marchande des actifs, laquelle peut être volatile. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et le fait que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 133,7 millions de dollars (70,0 millions de dollars en 2025). Un rajustement de l'évaluation de 42,5 millions de dollars (33,8 millions de dollars en 2025) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur rajustée de l'actif au titre des prestations constituées des régimes individuels qui excède l'avantage économique futur prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et des rajustements de l'évaluation, est 540,1 millions de dollars (556,3 millions de dollars en 2025). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1^{er} 31 MARS 2026

La province rend compte du régime des FS – G et S en tant que régime conjoint à prestations déterminées, où seule sa portion du passif net au titre des prestations est reflétée dans l'état consolidé de la situation financière. Comme les foyers de soins participants et les participants au régime partagent le coût des services courants et les paiements spéciaux, la province enregistre 50 % de l'obligation au titre des prestations constituées, et 50 % du total des actifs du régime. Au 31 mars 2026, le régime avait un passif actuariel au titre des prestations de 44,0 millions de dollars (73,5 millions de dollars en 2025). Inclus dans les montants constatés au titre des régimes à prestations déterminées ci-dessus sont 22,0 millions de dollars (36,8 millions de dollars en 2025) pour la part de la province du passif actuariel au titre des prestations et 41,8 millions de dollars (46,6 millions de dollars en 2025) pour la part de la province du passif net au titre des prestations, après des rajustements non amortis de 19,8 millions de dollars (9,8 millions de dollars en 2025).

Au 31 mars 2026, la valeur de la portion de la province des actifs dans tous les régimes à prestations cibles a dépassé la valeur des prestations accumulées, ce qui entraîne un passif actuariel au titre des prestations de (2 391,0) millions de dollars (1 771,1 millions de dollars en 2025). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir et de la valeur marchande des actifs, lesquels peuvent être volatiles. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charges sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et le fait que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 810,4 millions de dollars (535,9 millions de dollars en 2025). Un rajustement de l'évaluation de 1 702,2 millions de dollars (1 361,9 millions de dollars en 2025) a été enregistré pour refléter la portion de la valeur rajustée de l'actif au titre des prestations des régimes individuels qui excède l'avantage économique futur prévu. Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis et des rajustements de l'évaluation, est 121,6 millions de dollars (126,7 millions de dollars en 2025). Le solde net, qui est inclus dans le montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

La valeur des prestations accumulées dans le régime d'allocation de retraite est de 443,7 millions de dollars (421,7 millions de dollars en 2025). Le calcul de ce passif comprend des estimations d'événements à venir, lesquels peuvent être volatiles. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour des rajustements futurs. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés, étant donné leur nature provisoire et que d'autres rajustements surviendront probablement à l'avenir. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à (28,7) millions de dollars ((19,8) millions de dollars en 2025). Le passif net au titre des prestations, après avoir tenu compte des rajustements non amortis, est 415,0 millions de dollars (410,9 millions de dollars en 2025).

Le montant estimatif de la part provinciale des prestations de retraite nettes et des autres avantages sociaux futurs des employés est fondé sur des évaluations actuarielles aux fins de comptabilité qui utilisent la méthode des unités de crédit projetées, calculées selon les dates énumérées à la section d). Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Pour les années où des évaluations comptables n'ont pas été préparées, l'obligation est calculée au moyen d'une extrapolation à partir de l'évaluation précédente. Ces évaluations actuarielles reposent sur certaines hypothèses concernant les événements futurs tels que le taux rendement de l'actif, les augmentations des rémunérations, le roulement du personnel et la mortalité, indiquées aux sections d) et e). Les actifs du régime sont évalués à leur juste valeur. L'obligation et les actifs du RRP-SCFP, du RRP-CES et du personnel non enseignant des districts scolaires (école – cadres, MEMS et SCFP 2745) ont été évalués au 31 décembre. Tous les autres régimes sont évalués au 31 mars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

c) Résumé des données sur les prestations de retraite

	(millions)										Autres régimes de prestation		
	Plans de pension												
	2026										2025	2026	2025
	RRSPNB	RPENB	Plans des hôpitaux	Plans des districts scolaires	Plans des foyers de soins	RRC	Juge	Députés	Autre*	Total	Total	Allocation de retraite	Allocation de retraite
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	9 259,6 \$	3 072,8 \$	2 305,1 \$	759,6 \$	630,1 \$	352,5 \$	97,3 \$	55,0 \$	-- \$	16 532,0 \$	15 515,8 \$	421,7 \$	379,1 \$
Pertes (gains) actuariels	(24,3)	(41,8)	37,7	(9,0)	6,0	(6,0)	1,8	(0,6)	--	(36,2)	530,1	9,2	32,1
Prestations constituées	238,1	71,6	71,2	22,7	24,1	8,6	3,5	--	--	439,8	401,6	26,8	26,7
Intérêts	600,7	197,7	146,6	38,4	40,2	14,6	4,9	2,2	--	1 045,3	995,7	17,4	17,0
Paievements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	0,3	0,5	0,8	0,4	--	--	--	--	--	2,0	(3,3)	--	--
Versements de prestations	(550,2)	(182,1)	(106,8)	(37,3)	(37,1)	(19,0)	(5,4)	(3,9)	--	(941,8)	(907,9)	(31,4)	(33,2)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 524,2	3 118,7	2 454,6	774,8	663,3	350,7	102,1	52,7	--	17 041,1	16 532,0	443,7	421,7
Actif du régime au début de l'exercice	10 315,5	3 781,4	2 311,7	655,9	645,3	76,2	64,6	--	--	17 850,6	16 436,5	--	--
Gains (pertes) actuariels	203,2	84,6	10,9	45,5	18,3	--	0,3	--	--	362,8	671,6	--	--
Rendement attendu de l'actif du régime	669,3	244,8	147,0	33,0	41,4	0,8	3,8	--	--	1 140,1	1 051,0	--	--
Cotisations de l'employeur	209,2	41,3	59,5	23,6	19,5	22,5	2,8	3,9	--	382,3	351,0	31,4	33,2
Cotisations des employés	153,2	43,3	51,1	6,2	14,1	3,6	0,7	--	--	272,2	251,7	--	--
Paievements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	0,3	0,5	0,8	0,4	--	--	--	--	--	2,0	(3,3)	--	--
Versements de prestations	(550,2)	(182,1)	(106,8)	(37,3)	(37,1)	(19,0)	(5,4)	(3,9)	--	(941,8)	(907,9)	(31,4)	(33,2)
Actif du régime à la fin de l'exercice	11 000,5	4 013,8	2 474,2	727,3	701,5	84,1	66,8	--	--	19 068,2	17 850,6	--	--
Passif actuariel au titre des prestations	(1 476,3)	(895,1)	(19,6)	47,5	(38,2)	266,6	35,3	52,7	--	(2 027,1)	(1 318,6)	443,7	421,7
Rajustements non amortis	490,0	256,2	64,2	87,0	37,5	4,2	7,5	(2,5)	--	944,1	605,9	(28,7)	(19,8)
Rajustement de l'évaluation	986,3	638,9	77,0	--	42,5	--	--	--	--	1 744,7	1 395,7	--	--
Passif net au titre des prestations	-- \$	-- \$	121,6 \$	134,5 \$	41,8 \$	270,8 \$	42,8 \$	50,2 \$	-- \$	661,7 \$	683,0 \$	415,0 \$	401,9 \$
Charges													
Part de l'employeur des prestations acquises	26,4 \$	69,6 \$	79,6 \$	16,5 \$	20,1 \$	4,7 \$	2,8 \$	-- \$	5,3 \$	225,0 \$	199,5 \$	26,8 \$	26,7 \$
Intérêts nets	(68,6)	(47,1)	(0,4)	5,4	(1,2)	13,8	1,1	2,2	--	(94,8)	(55,3)	17,4	17,0
Amortissement des rajustements	(21,7)	(21,5)	(9,4)	(8,3)	(2,8)	2,2	(1,7)	2,4	--	(60,8)	(14,2)	0,3	1,8
Variation du rajustement de l'évaluation	214,6	81,6	44,1	--	8,7	--	--	--	--	349,0	259,6	--	--
Total des charges liées aux prestations de retraite	150,7 \$	82,6 \$	113,9 \$	13,6 \$	24,8 \$	20,7 \$	2,2 \$	4,6 \$	5,3 \$	418,4 \$	389,6 \$	44,5 \$	45,5 \$

*Autres comprend le régime de retraite des employés à temps partiel, le régime de retraite de l'ombudsman et le régime de retraite enregistré par Forest Protection Limited.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

Les régimes de retraite à prestations déterminées et les régimes de retraite à prestations cibles ont un passif actuariel au titre des régimes de retraite combiné de 661,7 millions de dollars (683,0 millions de dollars en 2025). Ce total comprend les régimes ayant des actifs qui excèdent l'obligation au titre des prestations constituées. Les régimes dont les actifs excèdent l'obligation au titre des prestations constituées ont des actifs totaux de 17 819,0 millions de dollars (16 142,9 millions de dollars en 2025) et une obligation au titre des prestations constituées totale de 15 221,1 millions de dollars (14 204,3 millions de dollars en 2025), ce qui donne un passif actuariel net au titre des régimes de retraite de (2 597,9) millions de dollars ((1 938,6) millions de dollars en 2025).

Au 31 mars 2026, le fonds de pension a enregistré un taux de rendement annuel de 6,77 % (10,19 % en 2025) pour le régime Juges, de 9,11 % (8,00 % en 2025) pour le régime des FS – direction, de 9,34 % (8,20 % en 2025) pour le régime des FS – SI et P, de 9,30 % (8,23 % en 2025) pour le régime des FS – G et S, de 8,78 % (10,92 % en 2025) pour le RRSPNB, et de 8,94 % (10,92 % en 2025) pour le RPENB.

Au 31 décembre 2025, le taux de rendement annuel était de 12,10 % (13,10 % en 2024) pour le régime MEMS, de 11,99 % (14,12 % en 2024) pour le régime du SCFP 2745, de 6,10 % (8,30 % en 2024) pour le RRP-SCFP et de 7,53 % (11,43 % en 2024) pour le RRP-CES.

Au 31 mars 2026, le RRSPNB, le RPENB, le régime des FS - direction, le régime des FS - SI et P, le régime des FS - G et S et le régime Juges détenaient au total 25,0 millions de dollars (38,0 millions de dollars en 2025) en titres émis ou garantis par la province. Ceux-ci sont évalués à leur juste valeur.

Au 31 décembre 2025, le RRP-SCFP, le RRP-CES, le régime MEMS et le régime du SCFP 2745 détenaient au total 22,5 millions de dollars (21,3 millions de dollars en 2024) en titres émis ou garantis par la province. Ceux-ci sont évalués à leur juste valeur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

d) Hypothèses actuarielles

Le calcul de la prestation de retraite, de la prestation des autres avantages sociaux futurs et des charges liées de la province repose sur des hypothèses actuarielles à long terme. Les hypothèses relatives à l'augmentation de salaire ont été affinées pour inclure les hypothèses à court terme.

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles.

Régime	Date de l'évaluation actuarielle la plus récente	Taux de réduction (%)	Taux de rendement attendu (%)	Inflation (%)	Taux de relèvement de pension après la retraite (%)	Augmentation annuelle à court terme de la rémunération (%)	Augmentation annuelle à long terme de la rémunération (%)
RRSPNB	01 jan 2025	6,65	6,65	2,10	2,01	2,60	2,60
RPENB	31 août 2025	6,65	6,65	2,10	1,58	2,60	2,60
RRP-CES	31 déc 2024	6,70	6,70	2,10	2,10	2,85	2,85
RRP-SCFP	31 déc 2024	5,80	5,80	2,10	2,06	2,60	2,60
MEMS	01 jan 2024	5,15	5,15	2,10	2,00	2,60	2,60
SCFP 2745	01 jan 2024	5,15	5,15	2,10	2,00	2,60	2,60
Écoles – cadres	31 déc 2024	4,58	s. o.	2,00	2,00	2,50	2,50
FS – G et S	31 déc 2024	6,50	6,50	2,10	2,00	2,60	2,60
FS – SI et P	31 déc 2024	6,50	6,50	2,10	2,10	2,60	2,60
FS – direction	31 déc 2024	6,50	6,50	2,10	2,10	2,60	2,60
RRC	01 jan 2023	4,58	s. o.	2,00	1,91	2,50	2,50
Juges	01 avr 2025	5,18	6,05	2,10	2 à 2,05	3,00	3,00
Députés	31 mars 2025	4,58	s. o.	2,00	1,91	s.o	s. o.
Allocation de retraite	01 avr 2024	4,58	s. o.	2,00	s. o.	2,50 ou 4,00	2,50

*exclut l'échelle de promotion et des ajustements rétroactifs des salaires entre les dates d'évaluation et le 31 mars 2026

Ces hypothèses, qui sont basées sur la meilleure estimation de la direction, ont été utilisées pour déterminer le montant des obligations de la province pour la pension et les autres avantages sociaux futurs des employés exigibles et de la valeur des prestations acquises par les employés au cours de l'exercice financier. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les niveaux appropriés des cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

e) Données sur les participants

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

Régime	Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (années)	Nombre de cotisants actifs	Nombre de pensionnés	Rémunération annuelle moyenne des cotisants	Pension annuelle moyenne
RRSPNB	18	23 217	19 326	82 694 \$	28 068 \$
RPENB	14	9 750	9 960	89 900 \$	36 658 \$
RRP-CES	16	13 524	4 985	74 836 \$	27 045 \$
RRP-SCFP	11	7 704	5 472	47 048 \$	13 184 \$
MEMS	8	1 901	2 109	41 263 \$	13 022 \$
SCFP 2745	9	747	732	48 804 \$	9 973 \$
Écoles – cadres	--	--	107	s. o.	12 306 \$
FS – G et S	12	4 805	3 473	36 390 \$	8 087 \$
FS – SI et P	10	542	558	61 513 \$	14 014 \$
FS – direction	9	213	326	95 600 \$	17 400 \$
RRC	13	446	2 918	94 528 \$	5 757 \$
Juges	12	30	41	333 500 \$	64 265 \$
Députés					
Députés	3	--	92	s. o.	29 544 \$
Ministres	3	--	64	s. o.	7 029 \$

Les régimes de pension Député prévoient une prestation basée sur le nombre d'années de service et le salaire à titre de député ainsi qu'une prestation basée sur le nombre d'années de service et le salaire à titre de ministre. Tous les ministres sont aussi inclus comme députés.

La rémunération annuelle moyenne des cotisants sous le RRC est composée du montant qui excède la rémunération annuelle maximale couverte sous le RRSPNB.

NOTE 10 PASSIF AU TITRE DES CONGÉS DE MALADIE

Les employés de la province du Nouveau-Brunswick qui travaillent à temps plein et à temps partiel dans des ministères et organismes gouvernementaux, des districts scolaires et d'autres organismes reçoivent des congés de maladie qui s'accumulent à un taux différent selon le groupe. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé à venir, jusqu'aux montants maximums déterminés à l'avance. Il s'agit d'un programme non financé et sans actifs précis distincts pour répondre aux obligations lorsqu'elles sont dues. Les estimations actuarielles de ce passif futur ont été complétées et constituent l'élément de base du passif estimatif dans les présents états financiers consolidés. La dernière évaluation actuarielle a été calculée au 31 mars 2024 pour les employés des ministères et organismes gouvernementaux et des districts scolaires. Les dernières évaluations actuarielles ont été effectuées entre le 31 mars 2024 et le 31 mars 2026 pour les employés d'autres organismes. Le passif au titre des congés de maladie pour les foyers de soins a été estimé à partir des données sommaires sur les employés des foyers ainsi que l'expérience des employés du secteur des soins de santé de la province.

Pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2026, la charge totale relative aux congés de maladie s'élevait à 64,0 millions de dollars (60,9 millions de dollars en 2025).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

Voici les hypothèses économiques et démographiques importantes qui ont été utilisées dans les évaluations actuarielles :

Taux d'escompte : 4,58 % à 4,95 %

Durée moyenne
estimative du reste
de la carrière active
(années) : 8,0 à 15,0

Taux d'augmentation
des salaires : À court terme À long terme
 2,3 % à 4,0 % 2,3 % à 3,5 %

Le tableau suivant présente le passif au 31 mars :

	(millions)					
	2026					2025
	Ministères et organismes gouverne- mentaux	Districts scolaires	Foyers de soins	Autres organismes	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	66,7 \$	112,5 \$	26,2 \$	144,3 \$	349,7 \$	331,4 \$
(Gains) pertes actuariels	(0,9)	1,8	(0,5)	30,3	30,7	17,9
Prestations constituées	8,4	11,9	2,8	17,8	40,9	39,4
Intérêts	3,0	5,4	1,2	6,0	15,6	14,5
Versements de prestations	(9,7)	(17,0)	(4,2)	(23,3)	(54,2)	(53,5)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	67,5	114,6	25,5	175,1	382,7	349,7
Solde d'ouverture des rajustements non amortis	(7,0)	(40,0)	(8,9)	(34,0)	(89,9)	(79,0)
Nouveaux rajustements	0,9	(1,8)	0,5	(30,3)	(30,7)	(17,9)
Amortissement	0,4	3,1	1,2	2,7	7,4	7,0
Solde de clôture des rajustements non amortis	(5,7)	(38,7)	(7,2)	(61,6)	(113,2)	(89,9)
Total du passif au titre des prestations	<u>61,8 \$</u>	<u>75,9 \$</u>	<u>18,3 \$</u>	<u>113,5 \$</u>	<u>269,5 \$</u>	<u>259,8 \$</u>

Les ministères et organismes gouvernementaux comprennent Opportunités Nouveau-Brunswick, Service Nouveau-Brunswick, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick et la Société de développement régional. Les autres organismes comprennent le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, EM/ANB Inc, New Brunswick Community College, Recycle NB, le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité et la Société de Kings Landing.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 11 SITES CONTAMINÉS

La province comptabilise un passif au titre de l'assainissement d'un site contaminé lorsqu'elle est responsable de l'assainissement du site et lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable du coût des activités d'assainissement. En 2026, un passif de 87,9 millions de dollars (78,3 millions de dollars en 2025) a été comptabilisé pour l'assainissement des sites contaminés. Le passif est basé sur la meilleure estimation de la direction du coût de l'assainissement, effectuée à partir d'informations en matière d'évaluation environnementale disponible au 31 mars 2026. Aucun passif n'a été comptabilisé à l'égard des sites pour lesquels la province ne prévoit pas l'abandon d'un avantage économique futur ou pour lesquels il n'existe aucune donnée permettant d'effectuer une estimation raisonnable du coût de l'assainissement. Le passif estimatif sera mis à jour dans les périodes futures à mesure que de nouveaux renseignements seront disponibles.

Le tableau suivant présente le passif total selon la nature et la source :

Types de sites	Nature des contaminants	Source de la contamination	(millions)	
			Nombre de sites	Passif
Bureaux/ sites commerciaux/ sites industriels	Métaux, hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Les activités de bureau, les activités commerciales et les activités d'installations industrielles peuvent être la source d'une contamination causée par le stockage ou la manutention des combustibles, les sites de déchets, l'utilisation de peinture à base de métaux, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	4	0,2 \$
Sites d'exploration minière	Métaux lourds, hydrocarbures pétroliers, etc.	Activités minières et connexes, p. ex. réservoirs de stockage des combustibles, manutention des combustibles, sites de déchets, etc. Les sites sont souvent exposés à plusieurs sources de contamination.	4	78,4
Pratiques liées aux combustibles	Hydrocarbures pétroliers, hydrocarbures aromatiques polycycliques, BTEX, etc.	Activités associées au stockage et à la manutention des combustibles, p. ex. réservoirs de stockage hors sol, réservoirs de stockage souterrains, zones de manutention des combustibles, pipelines, postes de ravitaillement, etc.	39	9,3
Total			47	87,9 \$

Un passif environnemental supplémentaire de 7,0 millions de dollars (7,0 millions de dollars en 2025) a été comptabilisé par Énergie NB. Ce passif est inclus dans le solde des investissements d'Énergie NB dans le tableau 4.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 12 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements totaux futurs des contrats de location-acquisition s'établissent à 140,7 millions de dollars (147,2 millions de dollars en 2025). Ce montant comprend le capital de 94,6 millions de dollars (97,1 millions de dollars en 2025) et les intérêts de 46,1 millions de dollars (50,2 millions de dollars en 2025).

Les baux ont des échéanciers de 2 à 30 ans et des taux d'intérêt variant entre 2,5 % et 16,1 %.

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2026-2027	15,7 \$
2027-2028	13,2 \$
2028-2029	11,5 \$
2029-2030	8,8 \$
2030-2031	7,8 \$

NOTE 13 OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

La province comptabilise un passif au titre des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. Les obligations comprennent la sortie de matières réglementées telles que l'amiante, la plombe, le mercure et les fluides réfrigérants, l'enlèvement de réservoirs de stockage de pétrole et le démantèlement d'infrastructures dans les régions écologiquement sensibles. Les actifs connexes comprennent des écoles, des hôpitaux, des bureaux et d'autres bâtiments institutionnels, résidentiels et d'entrepôts, ainsi que d'autres actifs afférents à un élément d'infrastructure comme des ponts, des barrages et des puits.

Le passif est basé sur la meilleure estimation de la direction. En 2026, un passif de 421,9 millions de dollars (422,3 millions de dollars en 2025) a été enregistré relativement à ces coûts. En raison de l'incertitude quant aux délais de règlement des obligations, aucun coût n'a été actualisé.

Le tableau suivant présente le passif au 31 mars :

	<u>(millions)</u>				
	<u>2026</u>			<u>2025</u>	
	<u>Bâtiments</u>	<u>Réservoirs de stockage</u>	<u>Autres éléments d'infrastructure</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Obligations liées à la mise hors services d'immobilisations au début de l'exercice	327,2 \$	3,8 \$	91,3 \$	422,3 \$	422,5 \$
Acquisitions	1,7	0,1	0,7	2,5	2,5
Cessions	(0,6)	(0,1)	(0,3)	(1,0)	(5,0)
Rajustements	(0,8)	--	--	(0,8)	2,8
Règlement	(1,1)	--	--	(1,1)	(0,5)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice	<u>326,4 \$</u>	<u>3,8 \$</u>	<u>91,7 \$</u>	<u>421,9 \$</u>	<u>422,3 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 14 DETTE CONSOLIDÉE EXIGIBLE

a) Dette consolidée exigible

Le tableau d'échéances suivant présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province :

Exercice d'échéance	Éventail des taux d'intérêt (%)	(millions)				
		Montant Devises		Dette consolidée totale	Énergie NB	Dette consolidée aux fins provinciales
2026-2027	2,6	1 000,0	CAD	1 000,0 \$	-- \$	1 000,0 \$
2027-2028	2,4	1 000,0	CAD	1 000,0	(220,0)	780,0
	3,6	500,0	USD	697,0	--	697,0
		-		1 697,0	(220,0)	1 477,0
2028-2029	1 - 5,7	1 916,5	CAD	1 916,5	(516,5)	1 400,0
	0,3	300,0	CHF	522,2	--	522,2
				2 438,7	(516,5)	1 922,2
2029-2030	1,9 - 6,3	636,6	CAD	636,6	(50,0)	586,6
2030-2031 et après	2,3 - 5,5	19 767,4	CAD	19 767,4	(5 280,0)	14 487,4
	0,1 - 0,3	625,0	CHF	1 088,0	--	1 088,0
	1,8	105,0	EUR	168,8	--	168,8
				21 024,2	(5 280,0)	15 744,2
Dette consolidée totale				26 796,5	(6 066,5)	20 730,0
Ajouter : Débentures de la SCHL (date d'échéance : 2026 - 2034)	1,0 - 17,5			8,0	--	8,0
Ajouter : Prêts des foyers de soins (date d'échéance : 2026 - 2045)	0,0 - 10,0			212,3	--	212,3
Ajouter : Primes et escomptes non amortis				68,0	--	68,0
Moins : dette rachetée et détenue dans des fonds internes				(820,6)	--	(820,6)
Dette consolidée avant le fonds d'amortissement				26 264,2	(6 066,5)	20 197,7
Moins : Avoir du fonds d'amortissement				7 279,3	(636,6)	6 642,7
Dette consolidée nette de l'avoir du fonds d'amortissement				<u>18 984,9 \$</u>	<u>(5 429,9)\$</u>	<u>13 555,0 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

b) Dette libellée en devises

Le tableau d'échéances de la dette consolidée qui précède comprend la dette libellée en devises qui est assujettie à des ententes d'échange sur les devises et sur les taux d'intérêt. Dans le tableau d'échéances, ces montants sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, comme il est décrit ci-dessous.

Exercice d'échéance	Montant payable dans la devise d'origine		(millions) Montant payable selon les ententes d'échange		Équivalent en dollar canadien
2027-2028	500,0	USD	641,0	CAD	697,0 \$
2028-2029	300,0	CHF	394,1	CAD	522,2
2031-2032	400,0	CHF	548,0	CAD	696,3
2032-2033	100,0	CHF	133,6	CAD	174,1
2039-2040	125,0	CHF	167,0	CAD	217,6
2047-2048	105,0	EUR	157,5	CAD	168,8
					2 476,0 \$

c) Débentures de la SCHL

Voici le calendrier de remboursement du capital des débentures de la SCHL :

Exercice financier	(millions) Remboursement du capital
2026-2027	2,4 \$
2027-2028	1,7
2028-2029	0,9
2029-2030	0,5
2030-2031 et après	2,5
	8,0 \$

d) Prêts des foyers de soins

Les prêts des foyers de soins, d'un montant de 89,6 millions de dollars, sont garantis par des terrains et des bâtiments. Voici le calendrier du remboursement du capital des prêts des foyers de soins :

Exercice financier	(millions) Remboursement du capital
2026-2027	32,7 \$
2027-2028	24,8
2028-2029	22,1
2029-2030	23,1
2030-2031 et après	109,6
	212,3 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

e) Fonds d'amortissement

Conformément à l'article 14 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2026, le fonds comprenait de la trésorerie et des placements pour le remboursement de la dette provinciale pour une valeur comptable nette de 7 441,4 millions de dollars (7 001,5 millions de dollars en 2025) et d'une valeur marchande de 6 948,1 millions de dollars (6 696,0 millions de dollars en 2025). La valeur marchande se fonde sur les prix cotés sur des marchés actifs. Quand les prix cotés sur des marchés actifs ne sont pas disponibles, des techniques d'évaluation fondées sur des données observables sont utilisées. Les actifs du fonds comprennent des obligations et des débentures émises ou garanties par la province. Ceux-ci ont une valeur comptable nette au 31 mars 2026 de 1 876,7 millions de dollars (1 740,7 millions de dollars en 2025). Ce total comprend des obligations et des débentures émises par la province aux fins provinciales qui ont été compensées par la dette consolidée dans l'état consolidé de la situation financière, comme il est décrit ci-dessous.

Le tableau suivant présente les éléments du fonds d'amortissement :

	(millions)		
	Fonds consolidés	Énergie NB	Total
Avoir du fonds au début de l'exercice	7 001,5 \$	566,0 \$	7 567,5 \$
Gains du fonds d'amortissement	258,1	20,3	278,4
Versements	181,9	56,6	238,5
Montant versé pour le remboursement de la dette	--	(6,3)	(6,3)
	7 441,5	636,6	8 078,1
Moins : placements de débentures et obligations émises par la province.	798,8	--	798,8
Avoir du fonds à la fin de l'exercice	<u>6 642,7 \$</u>	<u>636,6 \$</u>	<u>7 279,3 \$</u>

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle :

	(millions)		
Exercice financier	Total des versements échelonnés sur la dette	Énergie NB	Versements échelonnés sur la dette aux fins provinciales
2026-2027	267,4 \$	(60,7)\$	206,7 \$
2027-2028	251,4 \$	(61,5)\$	189,9 \$
2028-2029	235,8 \$	(59,3)\$	176,5 \$
2029-2030	217,9 \$	(56,3)\$	161,6 \$
2030-2031	214,9 \$	(56,3)\$	158,6 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

f) Solde des emprunts autorisés en vertu de la Loi sur les emprunts de la province

Voici le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* :

	(millions)			
	Solde 2025	Emprunts autorisés au cours de l'exercice	Emprunts effectués au cours de l'exercice	Solde 2026
<i>Loi sur les emprunts de 2012</i>	25,3 \$	-- \$	-- \$	25,3 \$
<i>Loi sur les emprunts de 2016</i>	10,2	--	--	10,2
<i>Loi sur les emprunts de 2021</i>	417,1	--	417,1	--
<i>Loi sur les emprunts de 2025</i>	--	1 500,0	1 388,8	111,2
	<u>452,6 \$</u>	<u>1 500,0 \$</u>	<u>1 805,9 \$</u>	<u>146,7 \$</u>

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement de titres émis, le refinancement de titres émis, le renouvellement de titres émis ou le paiement d'un prêt ou d'un passif dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

NOTE 15 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée de vie utile dépasse l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des artefacts historiques et culturels, ne sont pas comptabilisés comme des immobilisations corporelles. Les terrains servant de site pour une collection historique ont été évalués à 1 \$. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas achetées et les éléments hérités au titre de la Couronne, comme les terres, les forêts et les ressources minérales héritées de la Couronne, ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, car les coûts, les bénéfices et la valeur économique de ces éléments ne peuvent être quantifiés ou vérifiés de manière raisonnable. Les actifs en cours de construction sont amortis seulement une fois que le bien est disponible pour être mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfacage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes, aux ponts et aux autoroutes.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiquée dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'exercice d'acquisition et à l'exercice de la sortie.

Les coûts des diverses catégories d'actifs à la fin de l'exercice, soit au 31 mars 2026, comprennent les coûts des actifs en construction, des contrats de location-acquisition, des partenariats public-privé et des biens apportés. Les actifs en cours de construction comprennent : des bâtiments et des améliorations foncières (589,4 millions de dollars); des traversiers et des débarcadères (0,7 million de dollars); des routes, des ponts et des autoroutes (166,5 millions de dollars); des systèmes de gestion d'eau (0,4 million de dollars); et du matériel informatique (7,5 millions de dollars). Ces coûts ne sont pas amortis. Les contrats de location-acquisition comprennent : des bâtiments et des améliorations foncières (coût de 144,0 millions de dollars et amortissement cumulé de 55,2 millions de dollars) ainsi que des véhicules et de l'équipement lourd mobile (coût de 67,1 millions de dollars et amortissement cumulé de 42,3 millions de dollars). Les accords de partenariats public-privé comprennent : des bâtiments et des améliorations foncières (coût de 102,6 millions de dollars et amortissement cumulé de 46,0 millions de dollars) ainsi que des routes, des ponts et des autoroutes (coût de 843,0 millions de dollars et amortissement cumulé de 413,1 millions de dollars). Des routes reçues sous forme d'apports, correspondant à la somme de 6,3 millions de dollars, ont été acquises pendant l'exercice et sont comprises dans les frais de clôture des routes, ponts, et autoroutes au 31 mars 2026.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

(millions)										
	2026									2025
	Terrains	Bâtiments et améliorations foncières	Matériel et équipement	Traversiers et débarcadères	Véhicules et matériel lourd mobile	Routes, ponts et autoroutes	Barrages et systèmes de gestion des eaux	Matériel informatique et logiciels	Total	Total
Durée de vie estimative (années)	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	10-50	20-50	5-15		
Coûts										
Coûts au début de l'exercice	391,3	\$ 6 812,4	\$ 1 050,2	\$ 145,7	\$ 378,3	\$ 11 706,8	\$ 47,0	\$ 272,1	\$ 20 803,8	\$ 19 887,1
Acquisitions	8,1	425,0	61,8	0,6	78,0	426,6	0,7	9,2	1 010,0	949,6
Sorties	(0,1)	(4,7)	(7,1)	--	(17,8)	(0,3)	--	(2,1)	(32,1)	(43,9)
Rajustements	4,2	0,9	--	--	--	(0,7)	--	(6,0)	(1,6)	11,8
Pertes de valeur	--	(0,5)	--	--	--	--	--	--	(0,5)	(0,8)
Coûts à la fin de l'exercice	403,5	7 233,1	1 104,9	146,3	438,5	12 132,4	47,7	273,2	21 779,6	20 803,8
Amortissement cumulé										
Amortissement cumulé au début de l'exercice	--	3 532,1	840,0	50,9	185,9	6 176,1	17,7	219,3	11 022,0	10 434,3
Amortissement	--	172,0	47,8	3,9	30,5	372,7	1,6	11,8	640,3	615,7
Sorties	--	(1,1)	(6,9)	--	(17,0)	(0,2)	--	(2,0)	(27,2)	(38,2)
Rajustements	--	(0,2)	--	--	--	--	--	--	(0,2)	10,2
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	--	3 702,8	880,9	54,8	199,4	6 548,6	19,3	229,1	11 634,9	11 022,0
Valeur comptable nette	403,5	\$ 3 530,3	\$ 224,0	\$ 91,5	\$ 239,1	\$ 5 583,8	\$ 28,4	\$ 44,1	\$ 10 144,7	\$ 9 781,8

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 16 FRAIS DE LA DETTE

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change, à l'amortissement et aux charges connexes totalisent 415,7 millions de dollars (429,6 millions de dollars en 2025) et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	2026	2025
Intérêts sur la dette consolidée	901,1 \$	834,2 \$
Intérêt sur les emprunts à court terme	23,4	30,5
Intérêts sur le partenariat public-privé – Autoroute Fredericton-Moncton	9,1	13,4
Intérêts sur les contrats de location-acquisition	4,3	4,5
Charges liées aux opérations de change	0,3	(0,1)
Amortissement des escomptes et des primes	(6,8)	(1,4)
Autres charges	0,5	0,9
	931,9	882,0
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour Énergie NB	(202,5)	(191,9)
	729,4	690,1
Service de la dette publique	(231,1)	(218,7)
Gains du fonds d'amortissement	498,3	471,4
	(94,8)	(55,3)
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	1,5	1,7
Intérêts sur les débentures de la SCHL	10,7	11,8
Intérêts sur la dette des foyers de soins	415,7 \$	429,6 \$

NOTE 17 INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle vise à fournir des informations additionnelles sur les revenus et les charges de la province. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux de responsabilités. Les secteurs sont définis ainsi: ministères de la province et certains organismes; écoles, collèges et hôpitaux; autres entités consolidées. Une colonne d'élimination intersectorielle a été ajoutée pour éliminer la double comptabilisation entre les secteurs et effectuer le rapprochement avec l'état consolidé des résultats. Ces éléments ont atteint une valeur de 65,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2026 (44,6 millions de dollars en 2025). Les éliminations entre la province et les entités ont un impact sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province. Les transactions entre secteurs sont comptabilisées au coût.

Le secteur des ministères gouvernementaux et certains organismes représente le groupe le plus directement responsable devant le Conseil du Trésor et le Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que celui de la Santé, de l'Éducation et le Développement de la petite enfance et des Transports et Infrastructure ainsi que les organismes suivants : la Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick, la Commission des grains du Nouveau-Brunswick, la Commission de police du Nouveau-Brunswick, la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick, la Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick, la Commission du travail et de l'emploi, le Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick, le Conseil du Premier ministre pour les personnes handicapées, le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport, le Fonds en fiducie pour l'environnement, la Fundy Trail Development Authority Inc., la Route 1 Gateway Project Company Ltd., la Société d'inclusion économique et sociale, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick et la Trans-Canada Highway Project Co. Ltd.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

Les écoles, les collèges et les hôpitaux sont présentés séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'ils sont quelque peu soustraits du contrôle quotidien du Conseil du Trésor et du Cabinet. Voici les organismes compris dans ce secteur : le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, le District scolaire Anglophone East, le District scolaire Anglophone North, le District scolaire Anglophone South, le District scolaire Anglophone West, le District scolaire francophone nord-est, le District scolaire francophone nord-ouest, le District scolaire francophone sud, New Brunswick Community College, le Réseau de santé Horizon et le Réseau de santé Vitalité.

Les autres entités consolidées sont également quelque peu soustraites et indépendantes quant aux activités courantes, bien qu'elles soient tout de même sous le contrôle de la province en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : 734743 NB Ltée, Atlantic Education International Inc., le Centre communautaire Sainte-Anne, la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, la Commission des assurances du Nouveau-Brunswick, la Commission des services financiers et des services aux consommateurs, la Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick, le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, le Conseil de la santé et des soins aînés du Nouveau-Brunswick, le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick, la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick, EM/ANB Inc., la Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick, Forest Protection Limited, Gestion provinciale Ltée, le Musée du Nouveau-Brunswick, Opportunités Nouveau-Brunswick, Recycle Nouveau-Brunswick, la SADCPNB, Service Nouveau-Brunswick, la SGC, la Société de développement régional, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, la Société de Kings Landing, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, Strait Crossing Finance Inc. et les foyers de soins à but non lucratif qui figurent au tableau 25. Cette section inclut également les entreprises publiques, telles que : Alcool NB, la CFMNB, CNB, Énergie NB, et le partenariat commercial de la SLA.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

(millions)										
	Ministères gouvernementaux et certains organismes		Écoles, collèges et hôpitaux		Autres entités consolidées		Éliminations intersectorielles		Total consolidé	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Revenus										
Provenance provinciale										
Recettes fiscales	6 293,3 \$	6 420,8 \$	-- \$	-- \$	-- \$	-- \$	-- \$	-- \$	6 293,3 \$	6 420,8 \$
Revenus non fiscaux	867,9	1 087,1	316,7	320,1	356,0	361,9	--	--	1 540,6	1 769,1
Entreprises publiques et partenariats commerciaux	--	--	--	--	372,3	397,9	--	--	372,3	397,9
Transferts entre entités	176,6	216,8	4 824,9	4 516,5	1 680,6	1 416,2	(6 682,1)	(6 149,5)	--	--
Provenance fédérale										
Paiements de transfert fédéraux	5 243,3	4 868,9	44,9	38,2	148,7	151,6	--	--	5 436,9	5 058,7
	12 581,1	12 593,6	5 186,5	4 874,8	2 557,6	2 327,6	(6 682,1)	(6 149,5)	13 643,1	13 646,5
Charges										
Salaires et avantages sociaux	1 415,2	1 321,7	4 005,2	3 639,6	972,1	830,0	(9,1)	(10,4)	6 383,4	5 780,9
Coûts de fonctionnement et autres services	2 573,5	2 282,5	391,0	457,0	414,1	359,2	(499,5)	(433,3)	2 879,1	2 665,4
Matériels et fournitures	503,0	466,6	724,6	669,4	100,2	90,5	(0,1)	--	1 327,7	1 226,5
Subventions	2 391,0	2 249,7	3,1	3,2	388,2	352,0	--	--	2 782,3	2 604,9
Dette et autres charges	756,9	702,2	35,7	27,0	15,8	39,3	(1,8)	--	806,6	768,5
Amortissement	524,0	497,1	73,6	74,8	42,7	43,8	--	--	640,3	615,7
Bien et équipement	163,7	111,0	24,9	27,1	51,4	41,8	(112,8)	(90,9)	127,2	89,0
Transferts entre entités	5 952,8	5 450,3	--	--	171,2	209,2	(6 124,0)	(5 659,5)	--	--
	14 280,1	13 081,1	5 258,1	4 898,1	2 155,7	1 965,8	(6 747,3)	(6 194,1)	14 946,6	13 750,9
Excédent (déficit)	(1 699,0)\$	(487,5)\$	(71,6)\$	(23,3)\$	401,9 \$	361,8 \$	65,2 \$	44,6 \$	(1 303,5)\$	(104,4)\$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 18 ÉVENTUALITÉS

a) Passifs éventuels

Garanties d'emprunts

La province a garanti certaines dettes d'entités non compris dans le périmètre comptable du gouvernement en vertu de diverses lois. Les garanties accordées en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick* servent à faciliter l'établissement, le développement ou la préservation de l'industrie dans une gamme de domaines. Les prêts émis en vertu de ces lois sont assortis de frais de garantie variant de 0 % à 1,5 % dont les dates d'échéance sont comprises entre 2023 à 2027, et les garanties offertes par les emprunteurs comprennent des stocks de bétail, divers éléments d'actif et des produits de liquidation.

Au 31 mars 2026, le passif éventuel relatif à ces garanties s'élevait à 15,9 millions de dollars (15,9 millions de dollars en 2025), dont 7,3 millions de dollars (7,3 millions de dollars en 2025) ont été comptabilisés au titre d'éléments de passif dans l'état consolidé de la situation financière de la province.

	(millions)		
	<u>Limite autorisée</u>	<u>Principal garanti</u>	<u>Provision pour pertes (Tableau 5)</u>
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	1,6 \$	1,6 \$	1,6 \$
<i>Loi constituant Opportunités Nouveau-Brunswick</i>	14,3 \$	14,3	5,7
		<u>15,9 \$</u>	<u>7,3 \$</u>

Autres garanties

La province garantit le paiement du capital et des intérêts de tout emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la municipalité en défaut qui a fourni la garantie de paiement pour l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2025, la dette exigible totale sous forme de débentures s'élevait à 767,8 millions de dollars (751,9 millions de dollars en 2024).

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB) fournit l'assurance-dépôts aux membres des coopératives de crédit au Nouveau-Brunswick jusqu'à un maximum de 250 000\$ pour chaque membre. Au 31 décembre 2025, les dépôts des coopératives de crédit se chiffraient au total à 1 610,0 millions de dollars (1 500,0 millions de dollars en 2024). Dans le cadre d'un accord, la SADCPNB est également chargée de couvrir certains coûts liés à la liquidation et à l'administration d'une caisse populaire. Au 31 mars 2026, un montant de 1,1 million (0,0 million de dollars en 2025) avait été inscrit au titre de ces coûts.

Assurances

La province ne souscrit pas à une assurance de responsabilité générale ou une assurance de biens pour ses actifs, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation de responsabilités avec succès contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

Poursuites judiciaires

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses procédures judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 13,8 millions de dollars (28,6 millions de dollars en 2025) ont été constatées dans les présents états financiers consolidés et représentent la meilleure estimation de la part de la direction des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires. La province du Nouveau-Brunswick est également mise en cause dans diverses poursuites judiciaires, dont certaines pourraient être importantes et dont les résultats sont indéterminables. Les informations qui pourraient nuire aux procédures judiciaires n'ont pas été divulguées.

b) Actifs éventuels

Poursuites judiciaires

La province du Nouveau-Brunswick est partie à diverses procédures judiciaires découlant d'activités gouvernementales, dont certaines peuvent être importantes, mais dont le montant éventuellement recouvrable ne peut pas être déterminé.

NOTE 19 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les obligations contractuelles représentent une obligation légale de la province à l'égard d'autres et deviendront des passifs lorsque les conditions de l'accord auront été remplies. La nature des activités de la province donne lieu à d'importants accords et obligations pluriannuelles. La province a des obligations contractuelles en cours totalisant 10 246,0 millions de dollars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

Les obligations et les accords importants comprennent :

	(millions)					
	2027	2028	2029	2030	2031+	Totaux
Ministères gouvernementaux et d'autres organismes						
Transferts						
Administration et initiatives liées au développement économique	62,5 \$	61,1 \$	52,6 \$	53,6 \$	160,9 \$	390,7 \$
Éducation postsecondaire	55,3	47,1	48,0	33,6	20,7	204,7
Recherche et développement	21,1	21,1	21,1	21,1	21,1	105,5
Soutien et services sociaux	49,2	44,2	3,3	2,4	4,4	103,5
Services de police	1,1	--	--	--	--	1,1
Services de santé et d'assistance médicale	0,4	--	--	--	--	0,4
Autres	0,2	--	--	--	--	0,2
Paiements pour l'exploitation, l'entretien et la réhabilitation du cycle de vie dans le cadre de partenariats public-privé						
Palais de justice de Moncton	1,8	1,8	1,8	1,8	16,2	23,4
Écoles Northrop Frye et Eleanor Graham	3,1	3,1	3,1	3,1	32,2	44,6
La route de Fredericton à Moncton	86,7	83,0	--	--	--	169,7
Accords de service						
Soutien et services sociaux	212,9	222,3	194,6	181,3	2 507,6	3 318,7
Ponts, autoroutes et traversiers des îles	58,8	60,0	61,3	62,7	465,4	708,2
Services de police	138,6	135,8	135,8	135,8	270,3	816,3
Services et support médicaux et de santé	122,9	57,8	50,8	10,2	85,9	327,6
Famille et petite enfance	45,6	45,5	0,1	--	--	91,2
Technologie de l'information	105,9	72,0	57,5	12,4	6,2	254,0
Énergie et ressources	11,6	11,1	10,7	10,2	10,2	53,8
Administration et initiatives liées au développement économique	14,8	11,0	6,6	1,8	6,3	40,5
Communications d'urgence	4,6	2,0	2,0	2,0	4,8	15,4
Projets d'immobilisations	10,8	--	--	--	--	10,8
Recherche et développement	1,8	0,1	0,1	--	--	2,0
Construction, acquisition et entretien d'immobilisations corporelles	0,5	0,1	--	--	--	0,6
Autres	19,6	8,2	4,0	0,9	0,7	33,4
Contrat de location-exploitation	81,3	62,1	47,0	37,2	138,7	366,3
Autres	822,3	376,5	105,4	49,7	33,5	1 387,4
Total des ministères gouvernementaux et d'autres organismes	1 933,4	1 325,9	805,8	619,8	3 785,1	8 470,0

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

	(millions)					
	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029</u>	<u>2030</u>	<u>2031+</u>	<u>Totaux</u>
Entreprises publiques et partenariats commerciaux						
Énergie NB						
Accords de carburant	159,0	103,0	103,0	103,0	832,0	1 300,0
Investissement engagé	147,0	76,0	111,0	34,0	91,0	459,0
Société des loteries de l'Atlantique Inc.						
Contrat de location-exploitation	0,6	0,4	0,4	0,4	2,9	4,7
Autres	5,1	2,8	2,2	1,5	0,7	12,3
Total des entreprises publiques et partenariats commerciaux	<u>311,7</u>	<u>182,2</u>	<u>216,6</u>	<u>138,9</u>	<u>926,6</u>	<u>1 776,0</u>
Total des obligations contractuelles	<u>2 245,1 \$</u>	<u>1 508,1 \$</u>	<u>1 022,4 \$</u>	<u>758,7 \$</u>	<u>4 711,7 \$</u>	<u>10 246,0 \$</u>

Les obligations contractuelles des ministères gouvernementaux et autres organismes par secteur sont les suivantes :

	(millions)
	<u>Totaux</u>
Développement social	3 358,3 \$
Transports et Infrastructure	1 800,4
Services de protection	845,5
Gouvernement central	769,7
Développement économique	669,4
Éducation et formation	485,0
Santé	426,9
Ressources	114,8
Total des ministères gouvernementaux et d'autres organismes	<u>8 470,0 \$</u>

La province a des obligations au titre d'engagements d'investissement futurs d'un montant de 8,2 millions de dollars auprès d'Opportunités Nouveau-Brunswick et des accords liés à de grands projets d'immobilisation d'un montant de 117,4 millions de dollars auprès du Musée du Nouveau-Brunswick, dont l'échéance ne pouvant pas être raisonnablement estimée.

Énergie NB a conclu un contrat de location non résiliable d'une durée de 25 ans portant sur la capacité d'une centrale biocarburant. Le contrat entrera en vigueur en 2028 et le total des paiements minimaux futurs est estimé à 3,5 milliards de dollars.

La province a des obligations contractuelles qui pourraient être importantes, mais qui ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus, étant donné que leurs échéances et leurs montants prévus ne peuvent pas être raisonnablement estimés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 20 DROITS CONTRACTUELS

Les droits contractuels sont des droits de la province aux ressources économiques découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir lorsque les conditions de ces accords ou de ces contrats seront satisfaites. La nature des activités de la province se traduit par d'importants contrats et droits pluriannuels. Inclus dans ces droits contractuels sont des accords basés sur des demandes de remboursement. Le montant maximum des coûts futurs admissibles qui pourraient faire l'objet de demandes de paiement au titre de ces accords a été inclus dans les tableaux ci-dessous. La province a présentement des droits contractuels exigibles de 2 780,2 millions de dollars.

Les contrats et les accords importants comprennent :

	(millions)					
	<u>2027</u>	<u>2028</u>	<u>2029</u>	<u>2030</u>	<u>2031+</u>	<u>Totaux</u>
Ministères gouvernementaux et d'autres organismes						
Transferts du gouvernement fédéral						
Fonctionnement	758,7 \$	554,1 \$	356,8 \$	336,9 \$	365,8 \$	2 372,3 \$
Investissement	53,8	69,4	52,6	53,6	160,9	390,3
Autre revenu de provenance interne	<u>2,1</u>	<u>2,1</u>	<u>1,9</u>	<u>1,5</u>	<u>10,0</u>	<u>17,6</u>
Total des ministères gouvernementaux d'autres organismes	<u><u>814,6 \$</u></u>	<u><u>625,6 \$</u></u>	<u><u>411,3 \$</u></u>	<u><u>392,0 \$</u></u>	<u><u>536,7 \$</u></u>	<u><u>2 780,2 \$</u></u>

Les droits contractuels des ministères gouvernementaux d'autres organismes, par secteur, sont les suivants :

	(millions)
	<u>Totaux</u>
Éducation et formation	1 491,6 \$
Développement économique	443,2
Ressources	412,7
Santé	169,5
Développement social	119,4
Gouvernement central	78,3
Services de protection	45,1
Transports et infrastructure	<u>20,4</u>
Total des ministères gouvernementaux et d'autres organismes	<u><u>2 780,2 \$</u></u>

La province a des droits contractuels qui ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessus en raison de l'incertitude relative à la mesure de leur valeur. Ces accords comprennent diverses conventions de bail de terres de la Couronne, des baux de location de logements et d'unités résidentiels, des accords d'emprise, des revenus de redevances, des accords de partage des coûts, des programmes de remise et des accords municipaux d'entretien estival et hivernal.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 21 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les revenus réalisés inscrits à un compte à but spécial, mais non dépensés, s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisés au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2026, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 242,6 millions de dollars (254,5 millions de dollars en 2025). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

Descriptions des principaux comptes à but spécial

Fonds pour le développement des collectivités du Canada

Le Fonds pour le développement des collectivités du Canada aide les collectivités locales à réaliser des investissements stratégiques dans des infrastructures essentielles, comme les routes, les ponts, les transports en commun, les réseaux d'eau potable et d'eaux usées, ainsi que les installations récréatives. L'excédent accumulé au 31 mars 2026 était de 31,2 millions de dollars (41,9 millions de dollars en 2025).

Fonds pour les changements climatiques

Le Fonds pour les changements climatiques appuie les projets pour la recherche, l'éducation, la réduction d'émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la résilience aux effets des changements climatiques et la promotion d'autres initiatives relatives aux changements climatiques. L'excédent accumulé au 31 mars 2026 était de 42,1 millions de dollars (27,3 millions de dollars en 2025).

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes des districts scolaires enregistrent les revenus et les charges des districts scolaires pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec de tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves. L'excédent accumulé dans les comptes autonomes des districts scolaires au 31 mars 2026 était de 89,9 millions de dollars (89,0 millions de dollars en 2025).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

Le tableau suivant résume le changement de l'excédent accumulé du compte à but spécial :

	(millions)			
	2025	2026		
	Excédent accumulé	Revenus	Charges	Excédent accumulé
Accord sur le Code national de sécurité	-- \$	0,2 \$	0,2 \$	-- \$
Allez-y NB!	--	0,4	0,4	--
Compte de Fred Magee	0,4	--	--	0,4
Compte de rééducation pour conducteurs ivres	0,3	0,3	0,3	0,3
Compte de services aux victimes	2,3	2,9	2,9	2,3
Compte des bibliothèques	0,5	0,5	0,5	0,5
Compte en fiducie pour les archives	0,1	0,1	--	0,2
Comptes autonomes des districts scolaires	89,0	58,4	57,5	89,9
Fiducies et bourses des districts scolaires	--	0,2	0,2	--
Fonds d'aide aux services de police municipaux	2,8	2,8	2,0	3,6
Fonds d'aide aux services régionaux	2,0	18,5	18,1	2,4
Fonds d'éducation et de sensibilisation en matière de cannabis	3,5	0,5	0,9	3,1
Fonds de durabilité des boisés privés	17,6	4,7	6,1	16,2
Fonds de prévention du crime	0,1	1,2	1,1	0,2
Fonds destiné à l'empoisonnement	0,3	0,3	0,5	0,1
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	--	3,2	3,1	0,1
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	0,1	2,0	2,1	--
Fonds en fiducie pour l'environnement	23,2	1,0	9,6	14,6
Fonds en fiducie pour la faune	2,3	1,5	1,6	2,2
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,4	2,1	2,0	1,5
Fonds en fiducie des produits de la criminalité	1,4	0,8	0,8	1,4
Fonds pour l'aménagement des terres	10,3	2,9	9,3	3,9
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	41,9	51,5	62,2	31,2
Fonds pour le service d'urgences 911 du N.-B.	13,0	11,1	10,3	13,8
Fonds pour les changements climatiques	27,3	27,1	12,3	42,1
Parcs provinciaux	0,4	0,1	--	0,5
Plan de protection de la responsabilité liée aux services de la santé	0,2	1,4	1,4	0,2
Projets de partenariat public-privé	0,2	--	--	0,2
Projets internationaux	--	0,9	0,7	0,2
Projets à frais recouvrables liés aux ressources naturelles	0,4	--	0,3	0,1
Projets à frais recouvrables liés à la formation	3,2	0,9	0,9	3,2
SCHL	10,3	0,3	2,4	8,2
Strait Crossing Finance Inc.	--	0,1	0,1	--
	254,5 \$	197,9 \$	209,8 \$	242,6 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 22 FONDS EN FIDUCIE

La province administre divers fonds en fiducie ne faisant pas partie du périmètre comptable du gouvernement.

Voici un résumé des avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous :

	(millions)	
	2026	2025
Comptabilisation à la valeur d'acquisition :		
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,8 \$	1,7 \$
Fonds pour l'achèvement de la formation	9,9	9,1
Legs de Margaret R. Lynds	0,1	0,1
Legs du Vicomte Bennett	0,2	0,2
	<u>12,0 \$</u>	<u>11,1 \$</u>
 Comptabilisation à la valeur marchande :		
Fonds de retraite des juges	66,8 \$	64,6 \$
Fonds en fiducie du curateur public	24,0	22,2
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	599,3	537,5
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP	128,0	118,4
Régime de retraite complémentaire	83,2	75,9
	<u>901,3 \$</u>	<u>818,6 \$</u>

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Le Fonds en fiducie de la santé mentale est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Les bénéfices du Legs du Vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province. Le Fonds pour l'achèvement de la formation sert à protéger les étudiants contre le risque de perte financière à la suite d'une fermeture soudaine d'un organisme de formation professionnelle dans le secteur privé. Le curateur public du Nouveau-Brunswick protège les intérêts personnels et financiers des personnes âgées, des personnes ayant un handicap, des enfants et des personnes disparues ou décédées lorsque personne d'autre n'est en mesure de le faire ou n'est disposé à le faire.

NOTE 23 OPÉRATIONS INTERENTITÉS ET INFORMATIONS RELATIVES AUX APPARENTÉS

Les présents états financiers consolidés comprennent des transactions peu importantes avec divers organismes qui, en raison du contrôle commun exercé par la province ou parce qu'elles sont détenues par la province, sont considérées comme des apparentés. Ces organismes comprennent des sociétés de la Couronne provinciales, des organismes, des conseils, des commissions et des organismes gouvernementaux à but non lucratif. Les transactions importantes entre entités ont été compensées et éliminées aux fins de la présentation du rapport consolidé, sauf les transactions décrites dans la note 7.

Les apparentés comprennent également les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et les entités affiliées à ces personnes. Les principaux dirigeants ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la province. Il s'agit du premier ministre, des cadres supérieurs du Bureau du Conseil exécutif, des ministres, des sous-ministres, des chefs de cabinet des ministres et des titulaires de postes équivalents au sein des entités contrôlées par la province. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, aucune transaction importante n'a été effectuée à une autre valeur que la juste valeur marchande entre la province et les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche ou les entités affiliées à ces personnes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

NOTE 24 REDRESSEMENT RELATIF À UN EXERCICE ANTÉRIER

À la suite d'une révision des politiques comptables, certains chiffres de l'exercice 2025 ont été redressés. Cette modification a entraîné un redressement des soldes au 31 mars 2025 pour les taxes et impôts à recevoir (inclus avec les actifs financiers) et les revenus reportés (inclus avec les passifs financiers). Il n'y a aucun impact sur la dette nette ou du déficit accumulé.

Le tableau ci-dessous présentent l'impact des modifications.

	(millions)		
	2025	Rajustements	Redressé 2025
Actifs financiers	13 766,6 \$	(333,1)\$	13 433,5 \$
Total des passifs	26 037,0	(333,1)	25 703,9
Dette nette	(12 270,4)	--	(12 270,4)
Actifs non financiers	10 085,7	--	10 085,7
Déficit accumulé	(2 184,7)\$	-- \$	(2 184,7)\$

NOTE 25 DONNÉES COMPARATIVES

Certains chiffres de 2025 ont été reclassés afin de se conformer à la présentation adoptée pour 2026.

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

	(millions)	
	<u>2026</u>	<u>2025</u>
TABLEAU 1		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Trésorerie	2 301,5 \$	2 183,8 \$
Équivalents de trésorerie	784,4	1 072,0
	<u>3 085,9 \$</u>	<u>3 255,8 \$</u>

TABLEAU 2
DÉBITEURS ET AVANCES

Comptes débiteurs		
Débiteurs généraux	734,9 \$	619,7 \$
Montant à recevoir pour l'accord lié au Tabac	--	156,0
	<u>734,9</u>	<u>775,7</u>
Moins : provision pour créances douteuses	148,5	142,0
	<u>586,4</u>	<u>633,7</u>
Montants à recevoir du gouvernement fédéral	407,6	434,5
Garanties d'emprunts à recevoir		
Garanties d'emprunts	60,4	76,4
Moins : provision pour créances douteuses	60,2	75,8
	<u>0,2</u>	<u>0,6</u>
Avances		
Avances	9,0	8,8
Moins : provision pour créances douteuses	4,2	4,2
	<u>4,8</u>	<u>4,6</u>
Intérêts à recevoir		
Prêts aux étudiants	19,1	26,3
Autres	5,2	6,1
	<u>24,3</u>	<u>32,4</u>
Moins : provision pour créances douteuses	15,7	22,3
	<u>8,6</u>	<u>10,1</u>
	<u>1 007,6 \$</u>	<u>1 083,5 \$</u>

TABLEAU 3
TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR

Impôts fonciers	1 282,1 \$	1 254,1 \$
Taxe sur l'essence et les carburants	15,5	18,0
Redevances forestières et droits de coupe	8,0	26,7
Taxe sur le tabac	4,3	5,3
Taxe de vente harmonisée	1,1	31,8
Autres	10,9	7,2
	<u>1 321,9</u>	<u>1 343,1</u>
Moins : provision pour créances douteuses	39,2	40,9
	<u>1 282,7 \$</u>	<u>1 302,2 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

	(millions)	
	<u>2026</u>	<u>2025</u>
TABLEAU 4		
CAPITAUX PROPRES DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES ET LES PARTENARIATS COMMERCIAUX		
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	504,0 \$	484,0 \$
Moins : rajustement de report réglementaire (note 7)	(77,0)	(82,7)
Société des loteries de l'Atlantique	51,9	37,8
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	27,2	25,1
Cannabis N.-B. Ltée	9,2	12,1
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	0,2	0,1
	<u>515,5 \$</u>	<u>476,4 \$</u>
TABLEAU 5		
CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER		
Comptes créditeurs	1 043,8 \$	985,1 \$
Montants dus au gouvernement fédéral	56,5	9,1
Intérêts courus		
Dette consolidée	121,8	94,7
Autres	18,7	27,2
	<u>140,5</u>	<u>121,9</u>
Salaires constitués à payer	739,2	734,6
Provision pour pertes		
Passifs éventuels - Provision pour emprunts garantis (note 18)	7,3	7,3
Autre	2,2	1,4
	<u>9,5</u>	<u>8,7</u>
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	846,1	803,9
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	421,9	422,3
Assurance-maladie et paiements hors province	165,7	90,8
Partenariats public-privé (note 6)	106,4	167,2
Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 12)	94,6	97,1
Passif au titre des sites contaminés (note 11)	87,9	78,3
Retenues sur les contrats	34,4	27,2
Plan de protection de la responsabilité - services de santé	5,9	6,9
Autres	153,8	166,5
	<u>1 916,7</u>	<u>1 860,2</u>
	<u>3 906,2 \$</u>	<u>3 719,6 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

	(millions)	
	<u>2026</u>	<u>2025</u>
TABLEAU 6		
PASSIFS AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS		
Passif net au titre de prestations (note 9)	661,7 \$	683,0 \$
Passif au titre des travailleurs blessés	490,7	437,8
Allocation de retraite (note 9)	415,0	401,9
Congés de maladie (note 10)	269,5	259,8
	<u>1 836,9 \$</u>	<u>1 782,5 \$</u>

TABLEAU 7		
REVENUS REPORTÉS		
Impôts fonciers	81,3 \$	78,7 \$
Apprentissage et garde des jeunes enfants	99,6	88,0
Technologies de santé numériques bilingues	40,0	--
Projet pilote sur les aînés en santé	--	11,9
Autres	97,4	109,4
	<u>318,3 \$</u>	<u>288,0 \$</u>

TABLEAU 8		
DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE		
Fonds de maintien pour les médecins rémunérés à l'acte	92,9 \$	88,2 \$
Dépôts de garantie des locataires	66,6	59,6
Biens non réclamés	15,6	11,7
Cour du Banc du Roi	14,2	13,9
Garantie de la restauration des terrains	9,3	9,1
Dépôts du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick	5,6	14,0
Fiducie pour bourses	4,9	4,5
Autres	65,8	61,9
	<u>274,9 \$</u>	<u>262,9 \$</u>

TABLEAU 9		
STOCKS DE FOURNITURES		
Fournitures de santé et vaccins	49,3 \$	45,4 \$
Matériaux de construction et pièces de rechange	23,7	28,2
Autres	34,4	31,7
	<u>107,4 \$</u>	<u>105,3 \$</u>

TABLEAU 10		
FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS		
Contrats de remise en état d'autoroutes	103,4 \$	90,0 \$
Autres	131,1	108,6
	<u>234,5 \$</u>	<u>198,6 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

	2026	(millions)	
	Budget	2026	2025
		Montants réels	Montants réels
TABLEAU 11			
TAXES ET IMPÔTS			
Impôt sur le revenu des particuliers	2 561,0 \$	2 462,9 \$	2 448,6 \$
Impôt sur le revenu des corporations	753,6	621,2	730,4
	<u>3 314,6</u>	<u>3 084,1</u>	<u>3 179,0</u>
 Impôt foncier provincial	 537,8	 525,9	 505,9
 Taxe de vente harmonisée	 2 319,5	 2 189,2	 2 246,9
Taxe sur l'essence et les carburants	200,0	215,1	207,6
Taxe sur le tabac	62,0	58,0	64,7
Taxe sur le pari mutuel	0,5	0,5	0,6
	<u>2 582,0</u>	<u>2 462,8</u>	<u>2 519,8</u>
 Taxe sur les primes d'assurance	 97,1	 96,5	 90,9
Taxe sur le transfert de biens réels	57,0	59,6	56,8
Taxe sur le capital des corporations financières	35,0	26,2	33,7
Pénalités et intérêts	16,5	18,9	18,8
Droit sur le cannabis	14,0	16,1	15,0
Droit sur les produits de vapotage	4,0	3,2	0,9
	<u>223,6</u>	<u>220,5</u>	<u>216,1</u>
	<u><u>6 658,0 \$</u></u>	<u><u>6 293,3 \$</u></u>	<u><u>6 420,8 \$</u></u>
 TABLEAU 12			
LICENCES ET PERMIS			
Véhicules à moteur	152,1 \$	167,8 \$	163,1 \$
Poisson et faune	6,1	6,3	6,8
Mines	3,8	3,8	4,5
Autres	14,3	17,5	16,2
	<u>176,3 \$</u>	<u>195,4 \$</u>	<u>190,6 \$</u>
 TABLEAU 13			
REDEVANCES			
Forêts	82,3 \$	36,0 \$	79,1 \$
Mines	2,6	4,3	2,4
	<u>84,9 \$</u>	<u>40,3 \$</u>	<u>81,5 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

	2026	(millions)	
	Budget	2026	2025
	<u></u>	<u>Montants réels</u>	<u>Montants réels</u>
TABLEAU 14			
BÉNÉFICES PROVENANT DES ENTREPRISES			
PUBLIQUES ET DES PARTENARIATS			
COMMERCIAUX			
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	180,0 \$	183,5 \$	191,4 \$
Société des loteries de l'Atlantique Inc.	160,6	149,1	154,7
Cannabis N.-B. Ltée	23,0	20,9	23,1
Société d'énergie du Nouveau-Brunswick	27,0	13,0	23,0
Plus : rajustement de report réglementaire (note 7)	5,7	5,7	5,7
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	--	0,1	--
	<u>396,3 \$</u>	<u>372,3 \$</u>	<u>397,9 \$</u>

TABLEAU 15
AUTRES REVENUS PROVINCIAUX

Ventes de biens et services			
Générales	310,7 \$	357,7 \$	358,2 \$
Baux et locations	130,2	137,0	133,6
Établissements	73,0	90,2	92,2
Intergouvernementales	56,1	78,4	72,8
Parcs provinciaux	13,3	16,5	14,3
Revenus d'intérêts et de dividendes	91,6	111,4	159,4
Loteries et jeux	29,8	36,1	35,5
Système de tarification fondé sur le rendement	29,5	26,2	21,1
Amendes et peines	9,9	9,5	10,0
Provision pour le recouvrement de pertes	--	4,8	2,0
Accord lié au Tabac	--	--	156,0
Autres	138,9	206,0	223,2
	<u>883,0 \$</u>	<u>1 073,8 \$</u>	<u>1 278,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

	2026	(millions)	
	Budget	2026	2025
		Montants réels	Montants réels
TABLEAU 16			
PAIEMENTS DE TRANSFERT FÉDÉRAUX			
Paiements de péréquation fiscale	3 123,3 \$	3 123,3 \$	2 897,0 \$
Transfert canadien en matière de santé	1 127,7	1 146,7	1 074,5
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	359,2	365,5	349,0
Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada	189,7	134,6	111,6
Accord bilatéral intégré	141,0	98,1	89,8
Accord sur le développement du marché du travail	94,3	95,8	94,8
Accord pour travailler ensemble pour améliorer les soins de santé pour les Canadiens	91,7	92,1	91,7
Fonds pour le développement des collectivités du Canada	62,5	51,1	48,8
Recouvrements - SCHL	31,5	43,6	49,0
Entente relative à l'enseignement en français langue première et à l'enseignement de la langue seconde	15,5	22,4	23,2
Technologies de santé numériques bilingues	--	20,0	--
Viellir dans la dignité	13,4	17,2	16,8
Accord sur le développement de la main-d'oeuvre	14,9	15,0	14,9
Aide financière en cas de catastrophe	10,7	14,2	(4,4)
Projet pilote sur les aînés en santé	--	11,4	13,9
Autres	163,6	185,9	188,1
	5 439,0 \$	5 436,9 \$	5 058,7 \$

TABLEAU 17
ÉDUCATION ET FORMATION

Éducation et Développement de la petite enfance	2 256,3 \$	2 217,5 \$	2 047,1 \$
Services d'éducation postsecondaire	678,4	676,8	651,4
Charges de retraite	126,5	96,2	103,0
Charge d'amortissement	75,4	76,2	72,1
Provision	8,6	8,4	1,4
	3 145,2 \$	3 075,1 \$	2 875,0 \$

TABLEAU 18
SANTÉ

Services de la santé	4 486,2 \$	4 925,5 \$	4 483,3 \$
Charges de retraite	79,0	114,4	93,2
Charge d'amortissement	126,5	82,0	82,9
Provision	--	23,2	23,8
	4 691,7 \$	5 145,1 \$	4 683,2 \$

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

	2026	(millions)	
	Budget	2026	2025
		Montants réels	Montants réels
TABLEAU 19			
DÉVELOPPEMENT SOCIAL			
Développement social	2 125,7 \$	2 319,7 \$	2 089,6 \$
Charges de retraite	24,8	24,8	24,7
Charge d'amortissement	25,3	16,2	21,0
Provision	4,0	5,1	7,6
	<u>2 179,8 \$</u>	<u>2 365,8 \$</u>	<u>2 142,9 \$</u>

TABLEAU 20
SERVICES DE PROTECTION

Justice et sécurité publique	441,1 \$	437,1 \$	416,1 \$
Charges de retraite	3,3	3,3	2,3
Provision	0,6	2,6	(1,9)
Charge d'amortissement	0,3	0,5	0,6
	<u>445,3 \$</u>	<u>443,5 \$</u>	<u>417,1 \$</u>

TABLEAU 21
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développement économique	385,5 \$	274,0 \$	268,0 \$
Tourisme, patrimoine et culture	110,8	116,7	111,5
Charge d'amortissement	7,7	7,7	6,7
Provision	--	1,7	3,4
Charges de retraite	1,3	1,3	1,2
	<u>505,3 \$</u>	<u>401,4 \$</u>	<u>390,8 \$</u>

TABLEAU 22
RESSOURCES

Ressources naturelles	161,7 \$	175,0 \$	156,9 \$
Environnement	90,8	79,8	82,5
Énergie	81,1	77,8	77,5
Agriculture, Aquaculture et Pêches	50,4	49,5	56,5
Ressources	43,7	38,8	44,7
Charge d'amortissement	5,4	6,6	5,4
Provision	3,3	0,9	0,4
Charges de retraite	0,4	0,4	0,4
	<u>436,8 \$</u>	<u>428,8 \$</u>	<u>424,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

	2026	(millions)	
	Budget	2026	2025
		Montants réels	Montants réels
TABLEAU 23			
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURE			
Transports et infrastructure	550,2 \$	552,5 \$	522,0 \$
Charge d'amortissement	441,0	438,8	416,1
Provision	0,3	2,6	(3,9)
	<u>991,5 \$</u>	<u>993,9 \$</u>	<u>934,2 \$</u>

TABLEAU 24
GOUVERNEMENT CENTRAL

Service Nouveau-Brunswick	251,8 \$	278,7 \$	263,3 \$
Charges de retraite	169,5	178,0	164,8
Gouvernements locaux	188,5	201,3	130,2
Programme de remise sur les coûts d'électricité résidentielle du Nouveau-Brunswick	92,6	99,8	27,4
Accords de partage des revenus avec les Premières Nations	28,9	61,1	26,2
Planifications des ressources organisationnelles	58,1	58,1	52,9
Gouvernement général	88,1	50,0	73,6
Passif au titre des travailleurs blessés	5,0	52,8	44,0
Cotisations de l'employeur du Régime de pensions du Canada	40,8	48,5	44,0
Allocation de retraite	42,0	43,9	44,1
Assemblée législative	38,4	36,2	43,8
Finances et Conseil du Trésor	33,6	32,8	46,5
Commission des services financiers et des services aux consommateurs	17,9	16,2	16,1
Conseil exécutif	13,0	13,0	11,6
Charge d'amortissement	11,0	12,3	10,9
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	5,9	6,3	5,8
Cabinet du premier ministre	1,9	1,9	2,5
Provision	6,0	1,4	2,1
	<u>1 093,0 \$</u>	<u>1 192,3 \$</u>	<u>1 009,8 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 MARS 2026

TABLEAU 25 PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT

Le périmètre comptable du gouvernement comprend certaines organisations contrôlées par la province, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les organisations, les commissions et les sociétés énumérées ci-dessous. De plus, amples informations concernant les méthodes comptables utilisées pour la consolidation de ces organismes sont consultables à la note 1.

Organismes utilisant la méthode de consolidation :

734743 NB Ltée	District scolaire francophone sud
Atlantic Education International Inc.	EM/ANB Inc.
Centre communautaire Sainte-Anne	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Fonds en fiducie pour l'avancement des arts
Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	Fonds en fiducie pour l'avancement du sport
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick	Fonds en fiducie pour l'environnement
Commission de police du Nouveau-Brunswick	Forest Protection Limited
Commission des assurances du Nouveau-Brunswick	Gestion provinciale Ltée
Commission des grains du Nouveau-Brunswick	Musée du Nouveau-Brunswick
Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick	New Brunswick Community College
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick	Opportunités Nouveau-Brunswick
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Recycle Nouveau-Brunswick
Commission des services financiers et des services aux consommateurs	Réseau de santé Horizon
Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick	Réseau de santé Vitalité
Commission du travail et de l'emploi	Route 1 Gateway Project Company Ltd
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick	Service Nouveau-Brunswick
Conseil de la santé et des soins aux aînés du Nouveau-Brunswick	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick (SADCPNB)
Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick	Société d'habitation du Nouveau-Brunswick
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	Société de développement régional
Conseil des femmes du Nouveau-Brunswick	Société de gestion du cannabis (SGC)
Conseil de la première ministre pour les personnes handicapées	Société de Kings Landing
District scolaire Anglophone East	Société de l'inclusion économique et sociale
District scolaire Anglophone North	Société de voirie du Nouveau-Brunswick
District scolaire Anglophone South	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
District scolaire Anglophone West	Strait Crossing Finance Inc.
District scolaire francophone nord-est	Trans-Canada Highway Project Co. Ltd
District scolaire francophone nord-ouest	

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 MARS 2026

Foyers de soins utilisant la méthode de consolidation :

Campbellton Nursing Home Inc.	Lincourt Manor Inc.
Campobello Lodge Inc.	Loch Lomond Villa Inc.
Carleton Manor Inc.	Manoir Édith B. Pinet Inc.
Carleton-Kirk Lodge	Manoir Saint-Jean Baptiste Inc.
Central Carleton Nursing Home Inc.	Mill Cove Nursing Home Inc.
Central New Brunswick Nursing Home Inc.	Mount Saint Joseph
Complexe Rendez-vous Inc.	Nashwaak Villa Inc.
Dalhousie Nursing Home Inc.	Passamaquoddy Lodge Inc.
Dr. V. A. Snow Centre Inc.	Résidence Mgr Melanson Inc.
Drew Nursing Home	Rexton Lions Nursing Home Inc.
Forest Dale Home Inc.	River View Manor Inc.
Foyer Assomption	Rocmaura Inc.
Foyer Notre-Dame-de-Lourdes Inc.	Tabusintac Nursing Home Inc.
Foyer Notre-Dame de Saint-Léonard Inc.	The Church of St. John and St. Stephen Home Inc.
Foyer Saint-Antoine	The Salvation Army - Lakeview Manor
Foyer Ste-Élizabeth Inc.	Tobique Valley Manor Inc.
Fredericton South Nursing Home Inc.	Turnbull Nursing Home Inc.
Fundy Nursing Home	Victoria Glen Manor Inc.
Grand Manan Nursing Home Inc.	Villa Beauséjour Inc.
Jordan Lifecare Centre Inc.	Villa des Chutes / Falls Villa
Kennebec Manor Inc.	Villa du Repos Inc.
Kenneth E. Spencer Memorial Home Inc	Villa Maria Inc.
Kings Way Care Centre Inc.	Villa Providence Shédiac Inc.
Kiwanis Nursing Home Inc.	Villa St-Joseph Inc.
La Villa Sormany Inc.	W. G. Bishop Nursing Home
Le Foyer St Thomas de la Vallée de Memramcook Inc.	Wauklehegan Manor Inc.
Les Résidences Inkerman Inc.	Westford Nursing Home
Les Résidences Jodin Inc.	White Rapids Manor Inc.
Les Résidences Lucien Saindon Inc.	Woolastook Long Term Care Facility Inc.
Les Résidences Mgr Chiasson Inc.	York Manor Inc.

Organismes utilisant la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

Cannabis N.-B. Ltée (CNB)	Société des loteries de l'Atlantique Inc. (SLA)
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)	Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (Énergie NB)
Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcool NB)	